



**PRESIDENCE DE L'UNION DES COMORES
SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU PLAN**

**RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE DE L'UNION DES COMORES
AU FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
EDITION 2020**





OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	3
Liste des tableaux	4
Liste des figures et graphiques	4
Liste des acronymes	6
Préface	7
1. Déclaration liminaire	8
2. Faits Saillants	9
3. Introduction	10
4. Démarche méthodologique du processus de l'ENV	12
4.1 Gouvernance du processus de l'ENV	12
4.2 Déroulement du processus	12
5. Politique et environnements facilitateurs	13
5.1 Appropriation des objectifs de développement durable	14
5.2 Intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de planification	15
5.3 Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale	16
5.4 Ne laisser personne pour compte	16
6. Progrès sur les objectifs et les cibles	17
6.1 Tendances des défis pour atteindre les ODD	27
6.2 État de la situation des ODD du domaine social (People)	30
6.3 État de la situation des ODD du domaine économique	59
6.4 État de la situation des ODD du domaine Environnement	77
6.5 État de la situation des ODD du domaine Gouvernance/Paix	89
6.6 État de la situation des ODD du domaine du Partenariat	96
7. Moyens de mise en œuvre	104
8. Impact prévisible du Covid-19 dans la mise en œuvre des ODD	105
9. Conclusion	106
10. Prochaines étapes	108
11. Références bibliographiques	109
Liens Internet	110
Annexes	110
Partenaires	111

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Degré d'alignement des ODD aux documents de planification.....	15
Tableau 2: Cibles prioritaires pour le domaine social.....	17
Tableau 3: Cibles prioritaires pour le domaine de l'économie.....	20
Tableau 4: Cibles priorisées dans le domaine du capital naturel.....	24
Tableau 5: Cibles prioritaires pour le domaine de la gouvernance.....	26
Tableau 6: Perspectives d'atteinte des ODD en suivant les tendances actuelles selon ODI.....	27
Tableau 7: Nombre de cas gérés par le Service d'écoute de Ngazidja, par type d'infractions, par sexe et par âge (2014-2018)	55
Tableau 8: Production d'électricité en Union des Comores	62
Tableau 9: Contribution sectorielle à la croissance du PIB réel (en %) 2017.....	64
Tableau 10 : principaux indicateurs et ratio du secteur réel en millions FC.....	65
Tableau 11: Proportion de personnes vivantes avec moins de la moitié du revenu médian par sexe.....	70
Tableau 12 : Liste des conventions ratifiées par les Comores sur les déchets dangereux.....	74
Tableau 13: Plan d'Investissement Public	98
Tableau 14 : Flux IDE	99
Tableau 15 : Évolution du % de la dette sur le PIB	100
Tableau 16 Reforms envisages par le PCE pour accompagner les investissements	100
Tableau 17: Profil de l'accès aux TIC.....	101

LISTE DES FIGURES ET GRAPHIQUES

Figure 1: Les cinq socles stratégiques du PCE.....	14
Figure 2: Lien entre le niveau d'instruction des femmes et l'âge de la première union.....	57
Graphique 1: Estimations internationales de la pauvreté aux Comores et dans d'autres pays en développement (Extrait du Rapport de la Banque Mondiale).....	31
Graphique 2: Comparaison de l'IDH 2018 des Comores avec les moyennes de certaines régions.....	31
Graphique 3 : Données relatives à la nutrition de 2017 à 2019.....	35
Graphique 4: Taux de mortalité maternelle au cours des trois dernières années.....	38
Graphique 5: Évolution des consultations prénatales et des accouchements en milieu hospitalier au cours des trois dernières années.....	39
Graphique 6: Évolution conjuguée entre les consultations prénatales et les accouchements en milieu hospitalier.....	39
Graphique 7: Évolution des accouchements en milieu hospitalier	40
Graphique 8: Décès néonatal en milieu hospitalier de 2017 à 2019.....	40

Graphique 9: Proportion des décès par type de maladie non transmissible	41
Graphique 10: Évolution du nombre de nouveaux cas de diabète	42
Graphique 11: Évolution de la Filariose lymphatique	42
Graphique 12 : Évolution des cas de l'hydrocèle, l'éléphantiasis et les cataractes	43
Graphique 13: Nombre de femmes utilisatrices de méthodes contraceptives	44
Graphique 14: Taux de scolarisation 2017-2018	46
Graphique 15: Taux de survie dans le cursus scolaire (en %)	47
Graphique 16: Taux de promotion en dernière année de cycle	47
Graphique 17: Évolution de l'effectifs des étudiantes de l'IUT selon le genre	49
Graphique 18: Indice de parité dans l'éducation en 2017-2018	49
Graphique 19: Evolution de la parité fille-garçon à l'Université de 2016 à 2020	50
Graphique 20: Parité filles-garçons à l'Université des Comores - AU 2019-2020	50
Graphique 21: Nombre et proportion d'enseignants du primaire suivant leurs qualifications	51
Graphique 22: Répartition du nombre des enseignants du 1er cycle et du secondaire en 2015-2018	52
Graphique 23: Parité homme-femmes dans l'exécutif communal	54
Graphique 24: Profil des cas de violence sur les filles de 2014 à 2018	56
Graphique 25 : Évolution du nombre de cas traités au Service d'écoute de Ngazidja	56
Graphique 26: Évolution du Rapport de masculinité entre 2003 et 2017	57
Graphique 27: Comparaison des cas de violences selon la nature	58
Graphique 28: Taux de femmes et hommes dans les postes de direction en avril 2020	58
Graphique 29: Accès des ménages à l'électricité année 2013 et année 2018	61
Graphique 30: Valeurs ajoutée brute des composantes industrielles	68
Graphique 31: % de la population carcérale en instance de jugement	90
Graphique 32: Évolution des recettes fiscales collectées de 2015 à 2018	96
Graphique 33: Recette douanières	97
Graphique 34: Recettes totales en % du PIB	97
Graphique 35: Programme d'investissement public	98
Graphique 36 : Répartition des annonces de la CPAD	99
Graphique 37: Évolution comparative des importations et exportations	102
Graphique 38: Évolution du degré d'ouverture	103

LISTE DES ACRONYMES

AEPA	Adduction en Eau Potable et d'Assainissement
AFD	Agence Française de Développement
AGID	Administration générale des impôts et domaines
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
AMG	Assurance Maladie Généralisée
ANACM	Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie
ANPI	Agence Nationale de Promotion des Investissements
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International de travail
CCNU	Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CDPH	Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées
CNARPP	Centre National d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Publiques
CNDHL	Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés
CTP	Comité technique Permanent de Pilotage
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australie
COP	Conférence des parties
COPSED	Comité de Pilotage et de Suivi-Évaluation du Développement
CRDE	Centre Rural de Développement Économique
CPAD	Conférence des partenaires au développement
CPN	Consultations prénatales
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DCP	Dispositif de Concentration des Poissons
DNSAE	Direction national de la stratégie agricole et de l'élevage
ECOSOC	Conseil Économique et Social des Nations Unies
ENV	Examen national volontaire
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FMI	Fond Monétaire International
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
GEF	Fond de l'Environnement Mondial
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
IBSA	Inde, Brésil et Afrique du Sud
IFDD	Institut de la Francophonie pour le développement durable
INSEED	Institut National de la Statistique des Études Économiques
IPPTÉ	Initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés
ITT	Interruption temporaire du travail
KMF	Francs comorien
MAPS	Mainstreaming, Accelerating and Policy Support
MNT	Maladies non transmissibles
MODEC	Mouvement des Entreprises Comoriennes
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODI	Overseas Development Institute
OHADA	Organisation d'Harmonisation de Droit des Affaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAV	Office National de la Vanille
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAEPA	Programme d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement
PAP	Plan d'Actions Prioritaires
PCE	Plan Comores Émergent
PROCAF	Programme de Consolidation des Administration Financières
PDD-2030	Programme de Développement Durable à l'horizon 2030
PRCCMFB	Projet de Renforcement des Capacités du Ministère des Finances et du Budget
PIED	Petit État Insulaire en Développement
PIB	Produit Intérieur Brut
PIP	Plan d'Investissement Public
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RNAP	Réseau National des Aires Protégées
RNV	Rapport National volontaire
SADC	Communauté de développement de l'Afrique Australe
SCA2D	Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
SNU	Système des Nations Unies
STP	Secrétariat Technique Permanent
UCCIA	Union des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture des
UE	Union Européenne
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour les Activités de la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

PRÉFACE



Ji ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le premier rapport national volontaire de l'Union des Comores au Forum Politique de Haut Niveau (FPHN) pour le développement durable. La revue nationale volontaire, objet de ce rapport, a permis de mettre en exergue les actions engagées ainsi que les jalons posés dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable auxquels nous avons souscrit en tant que pays signataire de l'agenda 2030 pour le développement durable adopté en septembre 2015.

Ainsi, depuis 2015, le Gouvernement comorien a renforcé son action en faveur du développement durable, en œuvrant pour l'alignement de ses politiques, stratégies et programmes nationaux avec les ODD, afin de mieux allier sa quête d'une croissance inclusive au lancement de programmes ciblés pour ne laisser personne de côté. Pour relever les défis économiques et sociaux et répondre aux engagements nationaux et internationaux,

le Chef de l'Etat, S.E.M Azali Assoumani a engagé le pays dans un processus de réformes structurelles profondes à tous les niveaux et initié des actions d'envergure tendant à faire entrer l'Union des Comores dans le concert des pays émergents, à l'horizon 2030. C'est ainsi que l'Union des Comores a révisé son cadre stratégique de développement, la Stratégie de Croissance Accélérée et de développement Durable (SCA2D) pour l'aligner à l'Agenda 2030 de l'ONU et aux ambitions d'émergence du pays. En 2019, le pays s'est doté d'un plan de développement à l'horizon 2030, le Plan Comores Émergent PCE), qui est devenu le document de planification nationale de référence.

Une Conférence des Partenaires au Développement des Comores (CPAD) a été organisée à Paris (France) du 2 au 3 décembre 2019. Elle avait pour but de mobiliser les moyens essentiels pour accélérer l'atteinte des objectifs de développement de notre pays sous l'impulsion d'une croissance économique forte, soutenable, solidaire, créatrice d'emplois et respectueuse de l'environnement. Cette conférence avait également plusieurs autres objectifs dont celui d'offrir à l'Union des Comores une plateforme pour présenter le Plan Comores Émergent, à ses partenaires

Aussi, cet examen national volontaire permet de dresser un aperçu général sur la situation des ODD en Union des Comores, en focalisant sur les Cibles priorisées par le pays, de déterminer le chemin parcouru et d'identifier les défis et les opportunités pour l'avenir. Malgré les nombreuses difficultés et contraintes rencontrées des résultats tangibles ont été obtenus notamment dans certains domaines sociaux comme l'éducation mais aussi en matière de lutte contre le changement climatique, de renforcement du capital humain et de mobilisation de ressources. Ces avancées notoires ont permis à notre pays de passer dans le groupe des pays à revenu intermédiaire dans le classement de la Banque mondiale.

Nos défis pour les prochaines étapes restent encore immenses, mais nous allons redoubler nos efforts pour mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour la mise en œuvre des ODD à travers les projets phare et structurants issus du Plan Comores Émergent. Nous restons pleinement engagés, avec l'appui de nos partenaires internationaux, dans la réalisation des ODD.

Qu'il me soit donc permis de remercier, au nom du Gouvernement et à mon nom personnel, tous ceux qui ont contribué à la réalisation de cet Examen National Volontaire et tout d'abord la Présidente du Conseil Économique et Social (ECOSOC) de l'ONU, S.E. Mona Juul qui a accepté la participation de notre pays à l'exercice 2020 des VNR malgré une demande tardive. Ensuite nos remerciements vont à l'endroit des partenaires techniques et financiers qui nous ont accompagnés dans cette évaluation, notamment le PNUD, l'Institut de la Francophonie pour le Développement durable (IFDD) et la Banque Africaine pour le Développement (BAD). Je voudrais féliciter toutes les équipes techniques des différents départements ministériels, les experts des différents horizons, ainsi que toutes les autres parties prenantes qui ont contribué au succès de cet Examen National Volontaire.

Son Excellence SOUEF Mohamed El-Amine

Ministre des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale et de la Francophonie, chargé de La Diaspora

1. DÉCLARATION LIMINAIRE

L'Union des Comores à l'instar des autres pays du monde s'est engagée en faveur de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (PDD-2030) des Nations Unies et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. En tant que Petit État Insulaire en Développement (PEID), la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD) revêt d'une importance particulière. Elle offre une opportunité de structurer les politiques, stratégies et plans de développement au regard des enjeux émergeants, notamment le changement climatique dont les conséquences sur les PEID sont particulièrement désastreuses. À l'instar d'autres pays membres des Nations Unies, l'Union des Comores s'est engagée à mener son premier Examen National Volontaire (ENV) et à soumettre son Rapport National volontaire (RNV) à tous ses pays pairs membres des Nations Unies et aux autres organisations et institutions internationales dans le cadre du Forum Politique de Haut Niveau sur le Développement Durable (FPHN) de 2020.

L'examen national volontaire de l'Union des Comores s'intègre dans la démarche nationale de mise en œuvre des ODD enclenchée depuis leur adoption en 2015. Cet exercice a permis de renforcer la sensibilisation et l'appropriation des ODD au sein des parties prenantes nationales et locales, d'apprécier l'état de mise en œuvre des ODD et les mécanismes déployés à cet effet, de tirer les leçons et de ressortir les défis à relever pour la prochaine décennie, considérée par la communauté internationale comme étant la Décennie de mise en œuvre des ODD.

La démarche de mise en œuvre des ODD aux Comores se réalise selon un processus participatif et inclusif. Le gouvernement a mis en place un cadre de concertation dans lequel toutes les parties prenantes sont impliquées dans la prise de décision. Ce processus permet de renforcer deux principes fondamentaux inhérents PDD-2030, à savoir l'appropriation nationale des ODD et la nécessité de « Ne laisser personne pour compte ».

La session du FPHN de 2020 constitue un rendez-vous crucial pour la communauté internationale, en raison de la crise sanitaire de la COVID-19 qui frappe toute la planète et qui aura un impact majeur sur la trajectoire tracée par la communauté internationale pour l'atteinte des cibles des ODD en 2030. Le FPHN offre l'occasion pour tous les pays de mettre en commun leurs idées pour proposer des réponses concertées et novatrices en faveur de la mise en œuvre des ODD dans ce contexte du COVID-19, mais aussi pour redéfinir le partenariat et la coopération multilatérale pour le développement durable de l'ère

post COVID-19.

C'est donc dans ce contexte particulier que l'Union des Comores présente son premier RNV qui relate la situation des ODD, en particulier des cibles prioritaires retenues au niveau national.

La vision du gouvernement pour le développement est de faire de l'Union des Comores « un pays émergent à l'horizon 2030, respectueux des droits de l'Homme, de l'égalité de genre et promouvant l'État de droit ». Le choix de l'horizon 2030 n'est pas fortuite, il relève de la conviction des autorités nationales selon laquelle une mise en œuvre réussie de l'agenda 2030 de l'ONU permettra au pays de rejoindre le groupe des pays émergents que les défis à relever sont les mêmes d'apparier les défis de l'émergence avec les défis d'une mise en œuvre. Dans cette vision, l'Union des Comores aspire à atteindre le stade de pays à revenu intermédiaire dans lequel l'emploi et les revenus seront plus équitablement distribués et où la pauvreté n'aura qu'un caractère résiduel et entend se trouver dans une ère de développement économique et social durable avec une économie forte, diversifiée et compétitive. Les autorités sont conscientes que la réalisation de cette ambition suppose des transformations structurelles profondes et accélérées dans les différents domaines du développement. Elles ont ainsi décidé d'engager les réformes idoines et prendre les mesures requises pour enclencher ces changements structurels.

Dans une première phase, cette vision « Comores Émergent 2030 » est déclinée dans la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCA2D) couvrant la période 2015-2019 qui a été révisée en 2017 pour mieux prendre en compte la mise en œuvre des ODD et étendue jusqu'en 2021. L'ambition de la SCA2D est de créer les bases idoines pour propulser le pays sur la trajectoire de l'émergence. Elle se fixe comme objectifs globaux de (i) renforcer les fondements d'une transformation structurelle de l'économie en vue de la réalisation d'une croissance économique forte, viable, durable, équitable et inclusive, (ii) améliorer la qualité de vie de la population et garantir l'accès équitable aux services sociaux de base, (iii) assurer une exploitation rationnelle des ressources naturelles, dans le respect des principes du développement durable, tout en tenant compte des changements climatiques, (iv) renforcer la bonne gouvernance et la résilience face à la fragilité politique et institutionnelle, et promouvoir l'État de droit et la cohésion sociale.

En 2019, l'Union des Comores s'est dotée d'un cadre de planification à l'horizon 2030, le Plan Comores Émergent (PCE) qui fixe l'action à long terme. Le choix de l'horizon 2030 pour le PCE découle de la conviction profonde des autorités selon laquelle l'émergence du pays passe par la réalisation des

ODD. Ce plan stratégique est le fruit de réflexions, d'analyses et d'échanges entre tous les Comoriens. Il énonce les idées phares, les projets d'envergures qui seront les moteurs de la transformation structurelle de notre économie qu'exige la voie de l'émergence. « Les socles de l'émergence identifiés dans ce plan permettront de changer radicalement notre pays, d'apporter une meilleure vie à nos concitoyens, et d'ouvrir un avenir radieux à notre jeunesse » (S.E.M. le Président Azali Assoumani).

Le gouvernement entend s'assurer continuellement de la cohérence entre le PCE et les cibles-ODD reconnues comme prioritaires au niveau national, afin d'arrimer l'agenda de l'émergence de l'Union des Comores à l'Agenda international pour le Développement Durable.

Pour réaliser ce premier RNV, l'Union des Comores a bénéficié de l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, en l'occurrence le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et la Banque Africaine de Développement (BAD). Le gouvernement tient à remercier ces partenaires qui ont apporté un soutien indéniable aux Comores dans leur démarche de Développement Durable.

2. FAITS SAILLANTS

L'Union des Comores s'est engagée dans la mise en œuvre des Objectifs de développement durable dès leur adoption en 2015. Avec l'appui du Système des Nations Unies, à travers le PNUD, le pays a réalisé la contextualisation et la priorisation des cibles des ODD, en impliquant les institutions publiques, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement. Il en est ressorti 68 cibles ODD priorisées assortis d'indicateurs liés aux principales préoccupations nationales, aux défis spécifiques et aux capacités statistiques du pays.

Le Plan Comores Émergent à l'horizon 2030 constitue le document de référence pour la mise en œuvre des ODD. Adopté en 2019 sous l'impulsion du Président de l'Union des Comores, le PCE prône une mise en œuvre conjuguée de l'Agenda 2030 de l'ONU et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Il s'articule autour de cinq socles stratégiques et cinq catalyseurs permettant de mieux prendre en compte les intersectorialités en vue d'une mise en œuvre cohérente et efficace des politiques et programmes de développement.

L'examen national volontaire fait ressortir un certain

nombre de progrès dans la mise en œuvre des ODD. Néanmoins, le pays a encore un long chemin à parcourir pour atteindre les cibles prioritaires retenues au niveau national.

Sur le plan social, la proportion de la population privée des services sociaux a diminué de près de 10% en l'espace de 10 ans. Celle vivant en dessous du seuil national de pauvreté est de 23,5%, alors que pour le seuil international (moins de 1,25 dollar par jour), le chiffre est de 18%. L'électricité couvre près de 80% du territoire, l'accès à l'eau potable 15% et l'assainissement 36%. Le gouvernement vise à faire passer ces taux à 100% d'ici 2030.

Bien que des progrès soient enregistrés au niveau de la santé maternelle, le système de santé présente de nombreuses carences face à un profil épidémiologique marqué par de nombreuses maladies sévissant à l'état endémo-épidémique et autres maladies non transmissibles émergentes dont le diabète et les maladies cardiovasculaires qui placent la population dans une situation de précarité sanitaire. Le Passage du cyclone Kenneth en 2019 et l'arrivée de la COVID-19 rendent les défis à relever encore plus colossaux.

La parité fille-garçon est effective dans le primaire et le secondaire ainsi que dans certains domaines de l'enseignement supérieur. Les efforts sont à consentir dans la qualité de l'enseignement et le placement des jeunes diplômés. Le taux brut de préscolarisation et le taux d'alphabétisation sont en progression depuis 10 ans, mais certaines disparités s'observent notamment entre milieu urbain (95% pour les 15-20 ans) et milieu rural (75% pour les 15-20 ans).

Le PCE reconnaît l'économie bleue comme l'un des moteurs de l'émergence. La pêche contribue en moyenne 6,7% à la création de richesse nationale et les autorités visent à augmenter significativement cette part. Le secteur agricole emploie 57% de la population active et fournit environ 90% des revenus d'exportation qui sont liés essentiellement à trois produits de rente. Le gouvernement entend élargir la base productive du pays et prévoit de développer des secteurs comme le tourisme et l'exploitation minière des fonds marins. Il met en place un programme de développement urbain et des infrastructures. Le pays est classé au rang des pays à revenu intermédiaire de tranche inférieure selon le classement de la Banque Mondiale de l'année 2019.

Tenant compte des effets du changement climatique, le Gouvernement comorien vise à réaliser une croissance économique (verte et bleue) forte, inclusive et équitable sans compromettre les ressources naturelles et l'environnement. Le PCE propose un

ensemble de mesures et de programmes pour l'atteinte de cet objectif à travers : (i) la promotion de la culture de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe, (ii) le développement de plans d'intervention en cas d'urgence, au niveau national et au niveau de l'Océan indien, (iii) la mise en place d'un mécanisme d'alerte précoce sur les risques naturels et (iv) l'amélioration de la sécurité et la protection des écosystèmes. Dans ce même élan, le gouvernement prévoit des initiatives consistant à : intensifier la lutte contre la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles dans le respect des conventions y afférentes; encourager la valorisation des ressources naturelles; préserver les réserves de la biosphère (parcs, réserves naturelles).

Pour ce qui est des mécanismes de suivi des ODD, le pays a institué un dispositif de coordination sous l'égide du Chef de l'État et rassemblant, aux différents niveaux, l'ensemble des parties prenantes du développement. Le dispositif institutionnel de suivi de la mise en œuvre des ODD est le même que celui du PCE et il est structuré à la base autour des fameux 5 P des ODD. Le défi actuel est de garantir un fonctionnement optimal de ce dispositif.

Par ailleurs, le gouvernement s'emploie à mobiliser les ressources et les partenariats pour la mise en œuvre du PCE. L'augmentation des investissements publics de 50% entre 2016 et 2018 et l'organisation de la Conférence des Partenaires au Développement (CPAD) à Paris en décembre 2019 qui a enregistré des annonces de contribution de 4,3 milliards de dollars s'inscrivent dans cette dynamique. Le gouvernement procède aussi à des réformes budgétaires, administratives, juridiques et institutionnelles permettant de renforcer la compétitivité notamment à travers les nouvelles technologies.

La crise sanitaire mondiale causée par la pandémie de COVID-19 aura des effets sur plusieurs secteurs de l'économie comorienne.

Les Comores ont besoin d'un appui dans plusieurs secteurs dont les suivants:

- Économie bleue
- Agroalimentaire
- Transformation numérique
- Renforcement des capacités de programmation et budgétisation
- Mobilisation des ressources
- Production, analyse et publication de données

3. INTRODUCTION

En septembre 2015, les États membres des Nations Unies ont adopté à New York, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (PDD-2030), un agenda international dont le cadre des résultats comprend 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) assortis de 169 cibles que la communauté internationale s'est engagée à atteindre à l'horizon 2030. Tous les pays membres des Nations Unies se sont engagés à contextualiser les ODD en tenant compte de la réalité, des priorités, des ressources et des capacités nationales.

L'Union des Comores s'est prêtée à l'exercice en réalisant, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la priorisation nationale des ODD et de leurs cibles et leur alignment avec les documents de planification nationale. L'exercice de priorisation s'est déroulé de manière inclusive avec la participation des représentants de tous les ministères, des partenaires techniques et financiers, des agences du Système des Nations Unies, des parlementaires, de la société civile, du secteur privé, de la société politique et des ONG. Il est ressorti de cet exercice 68 cibles ODD prioritaires pour le pays sur 107 analysés (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre et les 19 cibles relatives au partenariat). En effet, pour l'Union des Comores, les 43 cibles relatives à la mise en œuvre des ODD doivent être appliquées par le pays. De même, les cibles de l'ODD 17 sur le partenariat doivent être considérées pour autant qu'elles concernent les Comores.

Parmi les cibles prioritaires, 47% relèvent du domaine social, 29% du domaine économique, 18% du domaine environnemental et 6% pour la gouvernance. L'exercice de contextualisation nationale des ODD a aussi permis de réaliser une grille d'évaluation de la faisabilité des indicateurs de suivi des ODD. Le processus d'évaluation comporte deux étapes :

Étape 1 : classement des indicateurs à trois niveaux

- Les indicateurs « mobilisables » : les indicateurs identiques à ceux demandés par l'ONU au vu des métadonnées existantes et qui sont directement mobilisables.
- Les indicateurs « approchants » : les indicateurs proches de ceux demandés par l'ONU et qui sont plus adaptés à la situation comorienne.
- Les indicateurs « indisponibles » : les indicateurs pour lesquels il n'a pas de méthodologie internationale standardisée ou des indicateurs non réalisables aux Comores à ce jour faute de collecte de données

primaires pour leur production.

Étape 2 : Évaluation de l'état de production des indicateurs en tenant compte des critères suivants :

- La disponibilité
- La couverture (nationale/ insulaire-îles)
- La source
- La dernière valeur publiée (ensemble)
- La périodicité de production
- Les variables de ventilation de l'indicateur (sexe, âge, milieu de résidence, groupes de population spécifique, etc.)

Cette démarche a abouti à l'élaboration d'une première liste de 168 indicateurs pour lesquels l'état de production a été catégorisé suivant trois niveaux :

- Indicateurs produits,
- Indicateurs qui peuvent être produits
- Indicateurs indisponibles.

Le pays s'est ainsi donné un système d'indicateurs adaptés aux priorités et aux capacités de production statistiques nationales pour le suivi de la mise en œuvre des ODD. Ce système intègre des indicateurs proposés par l'ONU retenus au niveau national et des indicateurs nationaux qui peuvent renseigner les cibles priorisées (Annexe 1).

Toutefois, il se trouve que certaines données ne sont pas souvent disponibles ou ne sont pas mis à jour depuis plusieurs années. Cette problématique des données constitue un défi de taille pour assurer la documentation et le suivi de la mise en œuvre des ODD de façon efficace.

Au niveau international, les Nations Unies ont institué le Forum Politique de Haut Niveau pour le développement durable (FPHN), sous les auspices du Conseil Économique et Social (ECOSOC), pour assurer le contrôle du suivi et de l'examen de la mise en œuvre du PDD-2030 à l'échelle mondiale. Un des objectifs est de mettre en place un cadre de suivi et d'examen solide, volontaire, efficace, participatif, transparent et intégré, en vue d'apporter une contribution efficace et d'aider les pays à progresser davantage et à suivre les progrès accomplis dans l'exécution du PDD-2030 pour faire en sorte que personne ne soit laissée pour compte.

Le paragraphe 84 du PDD-2030, confie au FPHN le mandat de réaliser le bilan des progrès accomplis, conformément à la résolution 67/290 de l'Assemblée générale, en date du 9 juillet 2013.

Selon le paragraphe 47 du PDD-2030, c'est aux gouvernements qu'incombe au premier chef, la responsabilité d'assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre des ODD à l'échelle nationale.

Les pays sont invités réaliser leurs examens nationaux volontaires (ENV) sur la mise en œuvre des ODD, à soumettre et à présenter le Rapport national volontaire (RNV) au FPHN, dans un but de partage d'expériences, y compris sur les réussites, les défis et les enseignements à retenir pour accélérer la mise en œuvre des ODD.

Effectués sur une base volontaire, conduits par les États, ces examens doivent être portés par tous les acteurs de la société, à commencer par les hautes autorités, et ouvrir la voie à des partenariats, notamment grâce à la participation des grands groupes et d'autres parties prenantes concernées. Au cours du premier cycle des ENV, de 2016 à 2019, 142 pays ont présenté leurs RNV au FPHN. En juillet 2020, débutera le second cycle des ENV, pour lequel l'Union des Comores se soumettra pour la première fois à l'exercice en présentant son RNV à tous les pays pairs membres des Nations Unies et aux autres parties prenantes internationales impliquées dans la mise en œuvre du PDD-2030.

Ce premier Rapport National Volontaire (RNV) de l'Union des Comores pour le Forum Politique de Haut Niveau sur le développement durable, met en lumière les progrès accomplis, les contraintes et les perspectives dans la mise en œuvre des ODD au niveau national. Avec l'appui des partenaires des Comores en particulier, le PNUD, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD) et la Banque Africaine de Développement (BAD), ce rapport a été élaboré en tenant compte des « directives communes d'application volontaire sur les rapports aux fins des examens nationaux volontaires au sein du Forum Politique de Haut Niveau » préparées par le Secrétaire Général des Nations Unies. Les premières sections font état de la démarche méthodologique poursuivie pour la conduite de l'examen national et les conditions habilitantes de la mise en œuvre des ODD au niveau national en termes de politique et d'environnement facilitateurs. Elles sont suivies d'une section qui traite des premiers résultats de la mise en œuvre des ODD, particulièrement au regard des cibles prioritaires nationales tout en relevant les difficultés et les défis qui se dressent en termes de suivi. Enfin, les mécanismes de mise en œuvre et de suivi évaluation des ODD sont exposés, suivis d'une conclusion générale qui met en évidence les besoins d'appui du pays dans la mise en œuvre des ODD.

4. DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE DU PROCESSUS DE L'ENV



4.1 Gouvernance du processus de l'ENV

La gouvernance du processus de l'ENV a été inclusive, sous le leadership des plus hautes autorités de l'État. Le Président de la République a mis en place, par décret, un cadre national de préparation et de suivi de l'examen national volontaire, composé de deux structures :

- Un conseil national, présidé par le Secrétaire général du Gouvernement (SGG), chargé de superviser, de coordonner et de valider l'ensemble des activités du processus ainsi que de mobiliser les ressources. Il est composé de :
 - Secrétaire général du gouvernement
 - Ministre de l'Économie
 - Ministre des Finances
 - Ministre de la Santé
 - Ministre des Affaires Étrangères
 - Ministre de la Justice
 - Ministre de l'Agriculture et de l'Environnement
 - Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies (SNU)
 - Représentants des agences du SNU et des autres partenaires au développement
 - Cinq (5) représentants du secteur privé
 - Cinq (5) représentants de la société politique
 - Cinq (5) représentants de la société civile
 - Trois (3) représentants des îles
 - Président de l'Association des Maires
- Un comité technique, placé sous l'autorité directe du Commissaire au Plan (CGP), est chargé du pilotage et de la coordination technique de l'ENV. Il est composé de :
 - Représentant du SGG
 - Directeur général de la Planification stratégique
 - Directeur général de la Coordination de l'aide
 - Directeur général de l'Institut national de l'INSEED
 - Directeur général de l'Environnement
 - Économiste national du PNUD
 - Points focaux ODD des différents secteurs
 - Point focal DD de l'Institut de la Francophonie

pour le développement durable
— Experts et consultants en appui au processus

4.2 Déroulement du processus

L'examen national volontaire a été réalisé selon un processus participatif, mobilisant l'ensemble des parties prenantes (Gouvernement, secteur privé, société civile, société politique et partenaires au développement etc..) tel que spécifié par le Manuel de préparation des examens nationaux volontaires édition 2020, élaborés par le Département des Affaires Économiques et Sociales (DAES) des Nations Unies.

Cependant, étant donné l'inscription tardive des Comores dans la liste des pays présentant un RNV en 2020, le déclenchement de cet exercice a coïncidé avec la crise sanitaire mondiale causée par la COVID-19. Cela a obligé l'équipe de coordination à procéder à des adaptations dans la conduite du processus, notamment en termes de collecte de données, de consultation des parties prenantes et de validation des rapports.

Ainsi, afin de respecter les mesures barrières décrétées par le gouvernement pour contrer la propagation du virus de la COVID-19, il a été décidé de privilégier les rencontres à distance, par téléconférence, visioconférence et par email. Bien que ces moyens de communications permettent de collecter les informations et de consulter les parties prenantes en limitant les rencontres présentes, ils présentent aussi certaines limites dans la mesure où ce n'est pas tout le monde qui a accès à un réseau Internet, ni toutes les régions qui bénéficient d'une connexion Internet de qualité.

Pour favoriser la participation de toutes les parties prenantes au processus, notamment au niveau local, des caravanes d'information, de sensibilisation et de collecte de données ont été réalisées. Les experts nationaux, appuyés par le Commissariat Général au Plan, sont allés sur le terrain pour rencontrer différentes parties prenantes en plusieurs petits groupes, afin de respecter les mesures de distanciation sociale édictées par le gouvernement. Des fiches de collecte de données ont aussi été transmises aux parties prenantes pour recueillir les informations idoines et les transmettre par email à l'équipe technique. Le Gouvernement de l'Union des Comores a mis aussi à profit les points focaux ODD représentant les différents secteurs institutionnels.

Le processus d'élaboration de l'ENV a été décliné en

trois phases principales décrites ci-dessous:

PHASE 1 : Phase préparatoire

Elle est caractérisée par la réalisation des activités suivantes :

- La décision du Chef de l'Etat à réaliser l'ENV de l'Union des Comores pour le FPHN-2020 et à mandater le Commissariat général au Plan pour piloter le processus
- La lettre du gouvernement au directeur de l'ECOSOC, annonçant que le gouvernement de l'Union des Comores souhaite présenter son examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2020
- L'élaboration d'une note conceptuelle du processus d'ENV
- L'élaboration d'une feuille de route pour le processus
- L'élaboration des termes de référence du processus
- La mobilisation des Points focaux sectoriels
- Le montage budgétaire nécessaire pour l'ENV
- La mobilisation des ressources techniques et financières
- La Cartographie des parties prenantes
- La mise en place du dispositif institutionnel de suivi de l'Examen
- Le recrutement d'un expert international pour appuyer les experts et parties prenantes nationaux dans l'orientation technique et le contrôle de qualité du processus de l'examen national volontaire.
- L'organisation d'un atelier national de lancement du processus

PHASE 2 : Collecte, analyse des données et rédaction du rapport préliminaire

Dans cette phase ont été réalisés :

- Revue documentaire
- Caravane de mobilisation
- Conférences, Focus groupes, ateliers et débats thématiques
- Actions de communication (médias, supports de communication)
- Programme champion ODD
- Rapport préliminaire de l'Examen
- Validation des messages clés
- Validation du Rapport préliminaire

PHASE 3 : Finalisation de l'Examen et du rapport

Il s'agit de :

- L'intégration des conclusions et recommandations des parties prenantes dans le rapport
- La validation du Rapport national volontaire par le conseil national

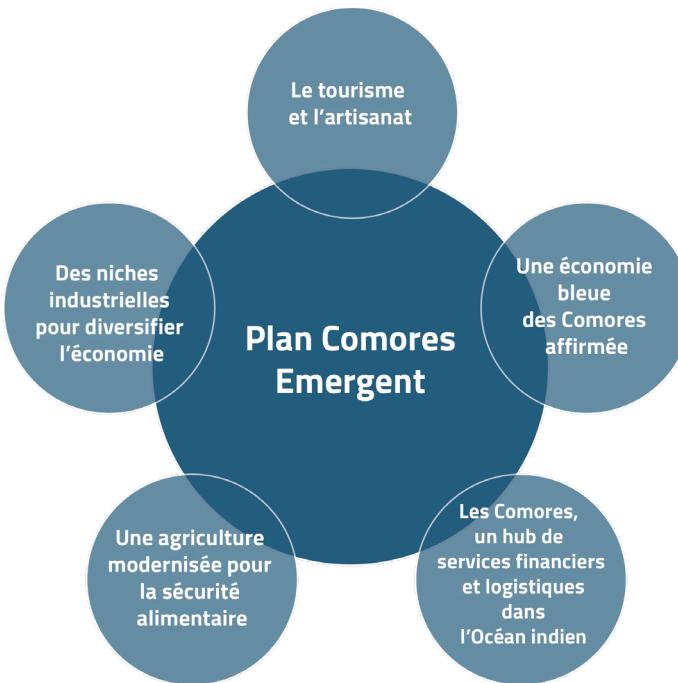
- L'infographie, choix du matériels audiovisuels
- La transmission du Rapport national volontaire à l'ECOSOC

La réalisation de ces trois phases a été facilité par l'élaboration et la mise à disposition de l'équipe technique d'outils techniques d'aide à la collecte, l'analyse et le rapportage des données et des informations relatives à la mise en œuvre des ODD.

5. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENTS FACILITATEURS

Le Plan Comores Émergent (PCE) constitue le document de référence en matière de planification nationale à l'horizon 2030. Adopté en 2019 sous l'impulsion du Président de l'Union des Comores, M. Azali Assoumani, le PCE prône une mise en œuvre conjuguée des ODD et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Le PCE est articulé autour de cinq socles stratégiques assortis de cinq accélérateurs comme base de l'émergence des Comores d'ici 2030. Sa mise en œuvre opérationnelle se fait à travers des projets phare, des projets structurants et des projets sectoriels prioritaires considérés comme les moteurs de la transformation structurelle de l'économie qu'exige la voie de l'émergence des Comores. Le PCE met au cœur de l'émergence des Comores, les nouveaux enjeux de développement en tant que PEID, tels que l'économie bleue, le tourisme et l'artisanat ainsi que la sécurité alimentaire. Les cinq socles stratégiques du PCE sont illustrés dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1: Les cinq socles stratégiques du PCE



Les cinq catalyseurs essentiels à l'épanouissement des socles stratégiques sont:

- Un cadre politique et institutionnel réformé et stable
- Des infrastructures à niveau pour une économie performante
- Un capital humain qui prépare l'avenir
- Des réformes structurelles pour un environnement compétitif
- Les Comores, un acteur de la révolution numérique

Les enjeux nationaux poursuivis par le PCE transcendent l'ensemble des ODD à travers ses socles stratégiques et ses catalyseurs et balisent la voie de l'émergence. Dès son adoption, le gouvernement a enclenché sa mise en œuvre en initiant les réformes nécessaires. Une campagne de mobilisation des ressources est lancée dont le premier pas a été l'organisation de la Conférence des Partenaires au Développement (CPAD) à Paris en décembre 2019, qui a été une réussite puisque les annonces de contributions avoisinent les 4 milliards d'Euros. Les mécanismes de mise en œuvre du PCE permettent à tous les citoyens comoriens d'apporter leurs contributions, individuellement ou collectivement, à travers les différents niveaux d'intervention possibles : gouvernemental, insulaire, municipal, ONG, etc.

5.1 Appropriation des objectifs de développement durable

L'appropriation et l'ancrage national et local des ODD sont tributaires des mécanismes mis en place pour assurer la participation effective et l'implication de toutes les parties prenantes de la société à la mise en œuvre des ODD. Le gouvernement de l'Union des Comores reconnaît que la participation de toutes les parties prenantes demeure indispensable pour le succès de cette démarche. Dans sa feuille de route, le Gouvernement de l'Union des Comores a entrepris depuis 2015 un processus intensif de sensibilisation et d'appropriation des ODD au niveau national. Des ateliers nationaux et insulaires de formation, d'information et de sensibilisation ont été organisés. Un lancement officiel de la mise en œuvre des ODD a été effectué par les autorités nationales et insulaires suivi d'une conférence et d'une exposition à l'université des Comores. Des réunions d'information et de sensibilisation ont été organisées à l'Assemblée Nationale et dans les communes. Par ailleurs, des points focaux ODD ont été mis en place au niveau des différents secteurs.

Dans une approche plus structurelle, l'appropriation locale des ODD se fait à travers le dispositif local de pilotage

du développement. Au niveau de chaque île, un Comité de Pilotage et de Suivi-Évaluation du Développement (COPSED) a été mis en place sous la tutelle du gouverneur qui en assure la présidence. Le COPSED veille à l'alignement des politiques, stratégies et projets insulaires aux priorités nationales de développement et aux ODD. Ce processus contribue, non seulement à ne laisser personne pour compte mais aussi à favoriser l'intégration des ODD dans les futurs plans communaux de développement, ainsi que dans les projets des ONG et des associations de développement local.

5.2 Intégration des objectifs de développement durable dans les cadres nationaux de planification

L'Union des Comores a entrepris dès 2016, l'intégration des ODD dans son cadre de planification nationale. Le pays a bénéficié d'un appui des Nations Unies pour l'alignement des ODD aux stratégies nationales et sectorielles dans le cadre d'une mission MAPS (Mainstreaming, Accelerating and Policy Support) qui a permis d'analyser. La mission MAPS a été précédée d'une évaluation, l'aide de l'outil RIA (Rapid Integrated Assessment), de l'alignement de la planification nationale, la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCA2D) et de treize (13) plans et stratégies sectoriels pertinents au regard des cibles des ODD¹. La mission MAPS a également formulé des recommandations sur les leviers d'accélération de la mise en œuvre des ODD. Il en ressort que 77 cibles ODD sur 105 sont identifiées dans le cadre de planification national (excluant les 43 cibles relatives aux moyens de mise en œuvre, les 19 cibles relatives au partenariat et les cible 14.6 et 14.7 qui ne s'appliquent pas aux pays en développement), soit un taux de 73,3%. Le tableau 1 ci-après présente les résultats de l'évaluation.

Tableau 1: Degré d'alignement des ODD aux documents de planification

ODD	# Cibles considérées	# Cibles alignées	% Alignement
Pauvreté	5	4	80%
Faim	5	4	80%
Santé	9	6	67%
Education	7	5	71%
Genre	6	4	67%
Eau Assainissement	6	6	100%
Energie	3	3	100%
Croissance travail décent	10	9	90%
Industrie, Innovation, et Infrastructure	5	3	40%
Inégalités	7	3	43%
Urbanisation durable	7	5	71%
Consommation et Production durables	8	5	63%
Changement climatique	3	3	100%
Ressources halieutiques	5	4	80%
Ressources terrestres	9	5	65%
Paix, Justice, institutions	10	8	80%
TOTAL	105	77	73.3%

Source : Rapport national de priorisation des ODD

¹Diversité biologique (SPANB/PA), Déc. 2015 ; lutte contre la désertification aux Comores ; pêcherie des poissons des mers aux Comores ; réduction des risques et des catastrophes (SNRRC) ; finance inclusive ; Nutrition et Alimentation 2012-2019 ; Protection Sociale 2016 ; Développement Sanitaire (PNDS) 2015-2019 ; santé de la reproduction (x-2019) ; lutte contre les violences faites aux femmes et aux mineurs 2017-2019 ; APEA 2013 -2030 ; énergie électrique et produits pétroliers.

Chaque année, le pays organise une revue de la mise en œuvre de son cadre stratégique de développement, offrant l'occasion d'évaluer les progrès vers l'atteinte des ODD.

Par ailleurs, lors de cette évaluation volontaire, les focus-groupes réalisés avec les parties prenantes lors des caravanes insulaires, ont révélé que la grande majorité des projets menés par les ONGs et les communautés locales contribuent à l'atteinte des cibles ODD. Les ODD sont donc intégrés de manière implicite dans les projets de développement local et communautaire.

5.3 Intégration des dimensions économique, sociale et environnementale

L'exercice de priorisation nationale des cibles ODD a mis en exergue l'importance d'une approche intégrée prenant en compte de manière indissociable les trois dimensions du développement durable: le social, l'environnement et l'économie. Les cibles ODD prioritaires par les parties prenantes nationales couvrent ces trois dimensions tout en intégrant également la dimension gouvernance. C'est aussi le cas du PCE qui prône pour une économie bleue inclusive et qui reconnaît l'adaptation et la résilience au changement climatique comme condition critique du développement du pays.

5.4 Ne laisser personne pour compte

Le principe de Ne laisser personne pour compte se veut comme un axe transversal de la mise en œuvre des ODD. Il s'applique à toutes les dimensions des ODD et interpelle particulièrement les aspects de gouvernance en termes d'équité, d'égalité, de justice sociale, de démocratie, de protection sociale et de participation à la prise de décision. Le dispositif institutionnel mis en place par le Chef de l'État, S.E.M. Azali Assoumani, pour le suivi du PCE, qui assure aussi le suivi des ODD, répond à ce principe en privilégiant une démarche inclusive intégrant toutes les parties prenantes de la société comorienne. C'est aussi le cas de la gouvernance du processus de l'ENV (décrise ci-haut), avec les deux structures mis en place par le Chef de l'État qui associent toutes les parties prenantes tant gouvernementales que non gouvernementales, incluant les partenaires techniques et financiers. Par ailleurs, la première étape de la feuille de route déroulée depuis 2016 par le gouvernement pour la mise en œuvre des ODD est centrée sur la formation et la sensibilisation de la population. Les caravanes de

sensibilisation aux ODD réalisés dans toutes les îles et toutes les régions du pays ont permis de prendre en compte les enjeux, les besoins et les priorités de toutes les franges de la population dans l'élaboration du PCE. Le principe de Ne laisser personne pour compte reste aussi omniprésent dans les stratégies et autres approches de mise en œuvre des ODD aux Comores.

La société civile regroupe des acteurs incontournables pour le développement durable des Comores. Il existe une multitude d'associations qui jouent le rôle de relais pour mobiliser les communautés, particulièrement les jeunes, en faveur les causes sociales et environnementales. Ces acteurs non étatiques prennent une part active dans la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes visant des groupes vulnérables. Ils fournissent une interface entre les groupes les plus marginaux et les programmes publics censés répondre à leurs besoins.

Au niveau social, ils agissent pour des causes importantes comme la lutte contre la violence faite aux femmes et aux enfants, l'équité sociale, les droits et libertés et l'épanouissement des jeunes. Au niveau environnemental, les groupes associatifs agissent souvent dans des actions contre les destructions des forêts, l'extraction du sable marin et des coraux, la protection des sources des cours d'eau, la prolifération des dépôts sauvages d'ordures dans les agglomérations, le massacre des espèces animales menacées de disparition (tortues marines, cœlacanthes). Ces acteurs pallient aux lacunes et faiblesses des pouvoirs publics pour protéger, conserver et valoriser les écosystèmes et leurs ressources ainsi que pour éduquer, sensibiliser et mobiliser les populations contre les injustices et aux abus à l'endroit des groupes vulnérables comme les jeunes filles.

Les communautés villageoises jouent également un rôle important en matière de développement local. Elles sont à la base de nombreuses initiatives pour faciliter l'accès à l'eau et à l'énergie dans leurs localités. Ce sont aussi des acteurs clés pour la réduction des pressions exercées sur les écosystèmes et sur les ressources naturelles. Ils participent matériellement et financièrement à des interventions favorisant le désenclavement et l'accessibilité de la population à diverses prestations. Elles peuvent être des soutiens importants pour réduire les vulnérabilités des personnes laissées pour compte.

Le secteur privé comorien est organisé autour de plusieurs organisations patronales, dont les plus importantes sont l'OPACO et le MODEC. Son secteur d'intervention est le commerce. On observe ces derniers temps l'émergence de petites industries

dans le secteur. Cependant, de plus en plus d'entreprises se créent dans le domaine agricole, de la pêche, des produits de rente et s'intéressent ainsi à la gestion et la valorisation des ressources naturelles. Elles sont sensibilisées aux menaces de plus en plus grandissantes liées non seulement aux effets du changement climatique, mais aussi à l'utilisation non rationnelle des ressources environnementales. Ces entreprises contribuent par leurs regroupements sectoriels aux dispositifs institutionnels mis en place pour le suivi du PCE.

Malgré, les structures et modalités mises en place par le gouvernement pour ne laisser personne pour compte dans le développement, la situation reste encore mitigée à ce propos. En effet, une part importante de la population vit toujours sous le seuil national de la pauvreté. Une bonne partie de la population souffre d'un déficit d'accès à des besoins essentiels notamment l'eau, l'électricité, les soins de santé ainsi qu'un système de justice efficace.

6. PROGRÈS SUR LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

L'analyse des progrès sur les objectifs et les cibles ODD a été réalisée selon les 5P qui catégorisent les ODD en cinq domaines, à savoir : Peuple, Prospérité, Planète, Paix et Partenariat. Il a été décidé de centrer l'ENV sur les cibles prioritaires retenues suite à l'exercice de priorisation nationale de 2016. Cet exercice avait classé les cibles ODD selon trois niveaux de priorités par ordre décroissant : 1, 2 et 3. Les cibles de niveau 1 et 2 sont celles retenues comme prioritaires au niveau national.

Ainsi, 68 cibles prioritaires ont été retenues au niveau national et sont répertoriées dans les tableaux ci-dessous par catégorie.

Tableau 2: Cibles prioritaires pour le domaine social

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité	
	Priorité 1	Priorité 2
SOCIAL		
1 PAS DE PAUVRETÉ 	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour).	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.
	1.2. D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion des hommes, femmes et enfants de tous âges vivant dans la pauvreté dans toutes ses dimensions selon les définitions nationales.	
	1.4 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, ont les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès aux services de base, à la propriété, le contrôle des terres et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, à des nouvelles technologies et aux	

services financiers adéquats, y compris la microfinance.

1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et de réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social et environnemental.

2 FAIM «ZÉRO»



2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux

3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable

3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus

3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être

3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable. (from 2 to 1)

4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.
(from 2 to 1)

5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national

5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi

Tableau 3: Cibles prioritaires pour le domaine de l'économie

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité	
	Priorité 1	Priorité 2
	ECONOMIE	
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.	

8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



- 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.
- 8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.
- 8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.
- 8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
- 8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.

9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.

9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.

10 INÉGALITÉS RÉDUITES



10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.

10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.

10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière.

11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.

12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte.

12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement.

12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Tableau 4: Cibles priorisées dans le domaine du capital naturel

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité	
	Priorité 1	Priorité 2
ENVIRONNEMENT		
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	<p>6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable.</p> <p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p>	<p>6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.</p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p>
13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat.</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.</p>	<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide.</p>

14 VIE AQUATIQUE



14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments.

14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans.

14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme.

15 VIE TERRESTRE



15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial.

15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.

14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques.

15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable.

15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction.

Tableau 5: Cibles prioritaires pour le domaine de la gouvernance

OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DURABLE	Niveau de priorité	
	Priorité 1	Priorité 2
GOUVERNANCE		
16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	<p>16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.</p> <p>16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes.</p> <p>16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p>	<p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.</p>

6.1 Tendances des défis pour atteindre les ODD

En 2016, l'Overseas Development Institute (ODI) a projeté le niveau de réalisation des ODD en 2030 sur la base des rythmes actuels de progression². Il en ressort que même si des progrès sont susceptibles d'être enregistrés, les chances des Comores comme celles de la sous-région (Afrique Subsaharienne et Afrique Centrale) sont très faibles pour réaliser les ODD à l'horizon 2030. Les tendances (Tableau 6) montrent une régression pour plusieurs ODD, notamment la pauvreté (ODD1), l'industrialisation (ODD 9), les villes durables (ODD11), l'environnement (ODD 13, 14, 15), la gouvernance (ODD16) et les partenariats (ODD17). Des progrès sont attendus sur les ODD7 (l'énergie), ODD 3 (Santé) et ODD8 (croissance et travail décent). Pour les cibles des ODD 4, 6, et 12 la tendance resterait inchangée.

Tableau 6: Perspectives d'atteinte des ODD en suivant les tendances actuelles selon ODI

ODD	CIBLES	SCORE
1. Pauvreté	1.1 Eliminer l'extrême pauvreté	F
2. Zéro Faim	2.1 Eliminer la faim	
3. Santé	3.1 Réduction de la mortalité maternelle	D
4. Education	4.1 Education secondaire universelle	E
5. Genre	5.3 Éliminer le mariage précoce	
6. Eau et assainissement	6.2 Accès universel à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats	E
7. Energie	7.1 Accès à des services énergétiques fiables et modernes	A
8. Croissance	8.1 Taux de croissance économique dans les pays les moins avancés.	D
9. Industrialisation	9.2 Promouvoir l'industrialisation dans les pays les moins avancés	F
10. Inégalité	10.1 Réduction des inégalités de revenu	
11. Villes durables	11.1 Accès universel au logement et aux services de base adéquats	F
12. Consommation et Production durable	12.5 Réduire la production de déchets	E
13. Changement climatique	13.2 Lutte contre les changements climatiques	F
14. Vie aquatique	14.1 Protection de l'environnement marin	F
15. Vie terrestre	15.2 Mettre un terme à la déforestation	F
16. Paix	16.1 Réduire les taux de mortalité dus aux violences	F
17. Partenariat	17.1 Mobilisation des ressources domestiques	F

Source: ODI, Projecting progress: The SDGs in sub-Saharan Africa.

Légende : A : Atteinte de la cible ; B : Plus de la 1/2 de la cible atteinte ; C : Plus de 1/3 de la cible atteinte ; D : Plus de 1/4 de la cible atteinte ; E : Statu quo ; F : Régression

²Cette projection ne concerne que les cibles jugées par l'ODI comme étant les plus expressives de chaque ODD.

Malgré ces constats qui illustrent les défis colossaux à surmonter, l'Union des Comores maintient le cap de l'émergence pour 2030 et mobilise toutes les parties prenantes nationales et les partenaires au développement pour agir en synergie autour de cet objectif, en traduisant les ODD par des actions concrètes alignées aux priorités nationales. La section suivante montre l'état de la situation dans les cinq (5) principaux domaines qui régissent les ODD (les 5 P): Social, Économique, Environnement, Paix et Partenariat.

1 PAS
DE PAUVRETÉ



MARCHÉ DE FOMBONI - MOHELI, COMORES

6.2 État de la situation des ODD du domaine social (People)

Les ODD appartenant à cette catégorie (P1) vise à mettre fin à la pauvreté et à la faim dans toutes leurs formes et à assurer la dignité et l'égalité

a)

ODD 1 ÉLIMINER LA PAUVRETÉ SOUS TOUTES SES FORMES ET PARTOUT DANS LE MONDE



L'ODD1 compte sept cibles dont cinq sont priorisées au niveau national. La tendance globale d'évolution de l'ODD1 révèle une stagnation.

Tendance d'évolution de l'ODD 1 de 2015 à 2019

ODD	2016	2019
ODD 1	Décroissance	Stagnation

Sources des données : ODI, 2016¹ et SDGCA & UNSDNS, 2019²

Les cinq cibles prioritaires nationales sont les suivantes :

- **Cible 1.1 : Extrême pauvreté**

La première vise l'élimination de l'extrême pauvreté, c'est-à-dire le nombre de personnes vivant avec moins de 1,9 dollars US par jour (parité pouvoir d'achat, PPA, de 2011) selon le seuil international. Suivant ce seuil, l'extrême pauvreté s'établit aux Comores à 17,5% de la population. Ce chiffre place les Comores devant la moyenne des pays à faible revenu (46,2%) et plusieurs autres pays d'Afrique subsaharienne avec au moins 30 points de pourcentage d'avance. Toutefois, comme le montre le graphique 1 ci-dessous, le taux de pauvreté est nettement plus élevé aux Comores comparativement à certains PEID de la région de l'Océan Indien tels que l'Île Maurice (0,5%) et les Seychelles (1,1%).

Il est à noter que depuis 2018, l'Union des Comores a rejoint le groupe des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, avec un revenu national brut (RNB) par habitant estimé à 1320 US\$ par la Banque Mondiale. Ce reclassement s'est basé sur une nouvelle analyse des comptes définitifs des années 2007 à 2015 et des comptes rapides ou préliminaires des années 2016 et 2017 non plus sur la série de comptabilité nationale (SCN) 68 mais sur la SCN 93, comme cela est recommandé par l'Observatoire Économique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) depuis des années : la nouvelle comptabilité nationale a permis une revalorisation à la hausse de 72% du PIB de l'année de base 2007⁵.

Ce nouveau statut ne signifie pas qu'il n'y a plus d'extrême pauvreté aux Comores. Depuis 2018, également, la Banque Mondiale a reconstruit le seuil de pauvreté à 3,20 dollars par jour, pour les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure⁶ dont fait partie l'Union des Comores. La Banque Mondiale estime aussi depuis 2015, la majorité des pauvres vivent dans des pays à revenu intermédiaire⁷. Les dernières études font, néanmoins, le constat du recul de la pauvreté aux Comores depuis 2014, mais révèle la persistance des inégalités . Tout laisse croire que le taux d'extrême pauvreté aux Comores est donc à réévaluer. Le RGPH 2017, dont les premières analyses thématiques sont attendues en cette année 2020, permettra de documenter le taux d'extrême pauvreté réévalué en Union des Comores.

¹ ODI, 2016, p38

² SDGCA & UNSDNS, Les Indices et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2019 – Résumé du rapport, p6

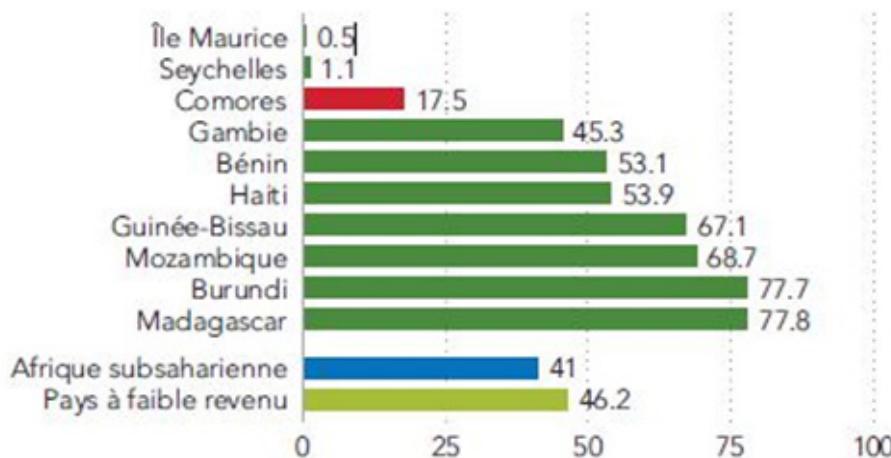
¹ Rapport national sur le développement humain (réactualisé) 2017 - 2018, p.27

² PNUD, Rapport sur le développement humain 2019, p.26

³ Ibid., p. 27.

⁴ <https://www.caissederetraites.km/liste/societes/affiliées/> (Site consulté le 05 avril 2020).

Graphique 1: Estimations internationales de la pauvreté aux Comores et dans d'autres pays en développement (Extrait du Rapport de la Banque Mondiale)

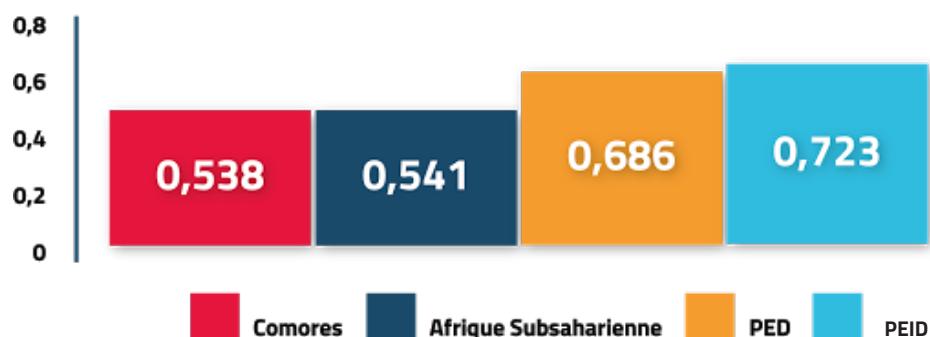


Source : EESIC 2014 et IDM 2016.

▪ Cible 1.2 : Pauvreté

Le cible 1.2 vise à réduire de moitié au moins, d'ici à 2030, la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays. Des évolutions notoires sont réalisées. Alors qu'en 2004 la population vivait en dessous du seuil de pauvreté était de 54%, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national d'extrême pauvreté s'établit aujourd'hui à 23,5%. Parallèlement, l'Indice d'Inégalité de Genre (IIG) est de 0,594 pour l'année 2013 plaçant les Comores à la 142^{ème} place⁹.

Graphique 2: Comparaison de l'IDH 2018 des Comores avec les moyennes de certaines régions



Comparativement à certaines régions dont le niveau de développement est plus ou moins semblable, l'Union des Comores a un IDH relativement faible comme le montre la graphique ci-dessous. Avec un IDH de 0,538 pour 2018, les Comores figurent parmi les pays à niveau de développement humain faible, à la 156^{ème} sur 189 pays¹⁰, légèrement en-dessous de la moyenne de 0,541 en Afrique subsaharienne, mais beaucoup plus faible que la moyenne des PED et des PEID qui s'élèvent respectivement à 0,686 et 0,723¹¹.

Durant cette dernière décennie, le Gouvernement comorien s'est engagé à lutter de manière efficace contre la pauvreté. Avec l'appui des PTFs, plusieurs programmes et projets ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du DSCRP et de la SCA2D. Le constat fait est que, malgré ces efforts consentis, la réduction de la pauvreté reste l'un des principaux défis du pays. A travers le PCE, l'État s'est réengagé pour mettre fin

¹ Rapport national sur le développement humain (réactualisé) 2017 - 2018, p.27

² PNUD, Rapport sur le développement humain 2019, p.26

³ Ibid., p. 27.

et éliminer catégoriquement l'extrême dans son territoire

▪ Cible 1.3 : Protection sociale

En matière de protection sociale, l'objectif est de faire en sorte que d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables bénéficient des socles de protection.

Aux Comores, la protection sociale reste largement sous-développée et ne couvre que moins de 20% de la population. La pension de retraite est la prestation la plus développée. Mais, la Caisse de retraite des Comores¹² dont les ne compte qu'un peu plus de 30 000 agents affiliés dont les deux-tiers proviennent de la Fonction Publique. A côté de la Caisse de retraite, il y a la Caisse nationale de prévoyance sociale qui couvre les accidents de travail et les maladies professionnelles à laquelle tous les employeurs sont supposés adhérer et déclarer leurs travailleurs. Malheureusement, la plupart des employeurs, surtout dans le secteur informel, ne se soumettent pas à cette obligation laissant leurs employés dans une situation de précarité. Par ailleurs, on note des tentatives de mise en place de mutuelles de santé dans le pays, mais l'expérience reste encore embryonnaire.

Ainsi les personnes qui travaillent dans l'informel et ceux qui n'ont pas cotisé dans ces structures évoquées ci-dessus, notamment les agriculteurs, les pêcheurs, les artisans, ne bénéficient pas d'aucune prestation sociale. Dans le même ordre d'idées, les indigents, les handicapés et les plus vulnérables ont des difficultés d'accès aux services sociaux de base. En 2014, le pays s'est doté d'une politique nationale de protection sociale inclusive et durable avec comme vision « faire des Comores une nation où chaque citoyen accède durablement à la satisfaction de ses besoins fondamentaux par le biais d'une protection sociale complète et inclusive » à travers le développement des filets sociaux de sécurité en réponse aux besoins des groupes les plus vulnérables, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, la promotion des stratégies novatrices de gestion des risques et le renforcement du cadre de coordination, de gestion et de suivi-évaluation de la protection sociale aux Comores.

De 2015 à 2019, un programme pilote de remise des fonds à des ménages vulnérables dans 7 localités est mis en œuvre par la Direction Nationale de Solidarité et la protection sociale avec l'appui technique et financier de l'UNICEF. Aussi, un autre programme de filets sociaux de sécurité est-il mis en œuvre par l'ANACEP (FADC) dans 69 localités des

3 îles depuis janvier 2016 avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale. Ces différentes actions ont permis à 4 727 ménages en situation de précarité de bénéficier plusieurs appuis financiers sous différentes formes de protection sociale (cash transfert non conditionnel, AGR, nutrition et argent contre travail ...).

De nombreuses initiatives sont entreprises pour changer la situation. C'est en ce sens qu'en 2017 une loi portant Couverture Sanitaire Universelle est adoptée. L'Assurance Médicale Généralisée (AMG), en chantier, figure aujourd'hui parmi les grands projets nationaux, un décret de mise en place d'un registre social unique, est encours de signature afin d'assurer l'enrôlement de tout ménage vivant dans la précarité.

▪ Cible 1.4 : Accès aux ressources

L'objectif est de faire en sorte que, d'ici à 2030, tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.

S'agissant de la propriété foncière, aux Comores, ces questions constituent la majorité des contentieux judiciaires à cause d'un faible taux d'immatriculation des propriétés avec seulement 5 523 titres fonciers dénombrés en 2017. Les autorités déploient des grands efforts pour remédier à cette situation. Un avant-projet de programme national d'immatriculation des propriétés bâtis et non bâti est disponible et une loi a été adoptée en 2014 fixant les droits d'immatriculation à 10 000 KMF contre plusieurs centaines de milliers de francs auparavant. Toutefois, il faut souligner que cette dernière loi est faiblement appliquée par les services du domaine.

L'ouverture du secteur bancaire à la concurrence a été un fait marquant remarquable dans la promotion de l'accès des populations aux services financiers ces dernières années, avec une amélioration de la couverture géographique nationale et du nombre de guichets. Cette concurrence a impacté positivement les réseaux d'institutions de financement décentralisés ou de microfinance (Meck, Sanduk, AMIE). Ces réseaux se sont progressivement développés pour pallier les carences du secteur bancaire traditionnel et surtout de faciliter le taux de bancarisation des femmes et des personnes les plus vulnérables.

¹² <https://www.caissederetrates.km/liste/societes/affiliées/> (Site consulté le 05 avril 2020).

▪ Cible 1.5 : Vulnérabilité

Le cible 1.5 vise, d'ici à 2030, à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.

Petit État Insulaire en Développement, situé à l'entrée nord du Canal du Mozambique, entre Madagascar la côte est- africaine, l'Union des Comores est un pays archipelagique et volcanologique très exposé aux aléas météorologiques et climatiques, notamment les inondations, les cyclones, la montée des eaux et les éruptions volcanologiques. Chaque année des pertes économiques énormes sont infligées au pays. Comme le cyclone Kenneth en 2019, les catastrophes naturelles causent des dégâts matériels, voire des dégâts humains, au pays.

Pour y faire face, le pays s'est doté d'une Stratégie Nationale de Résilience face aux Changements climatiques et de nombreux plans sectoriels comme l'Éducation ou la Santé. Mais, le financement des plans de surveillance et de relèvement est toujours difficile. C'est la raison pour laquelle l'Union des Comores s'est engagé notamment, dans un processus d'intégration de la Mutuelle Panafricaine de gestion des risques de catastrophes naturelles : l'African Risk Capacity

2 FAIM
«ZÉRO»



MARCHÉ DE VOLO VOLO, MORONI - NGAZIDJA COMORES

b)

ODD 2 ÉLIMINER LA FAIM, ASSURER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE, AMÉLIORER LA NUTRITION ET PROMOUVOIR L'AGRICULTURE DURABLE



L'ODD2 compte huit cibles dont quatre sont priorisées au niveau national. Les quatre cibles prioritaires nationales de l'ODD2 sont les suivantes.

▪ Cible 2.1 : Faim

Cette cible vise, d'ici à 2030, à éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Les Comores ne connaissent pas de famines chroniques. Toutefois, la prévalence de la pauvreté alimentaire (Proportion de la population n'atteignant pas le minimum d'apport calorique (< 1800 Kcal/jour)), reste très élevée et touche 25% de la population. Il en est de même de la prévalence d'une insécurité alimentaire qui touche 35% de la population.

Le pays reste caractérisé par de nombreuses situations propices aux problèmes liés à la faim ou à l'accès à l'alimentation. Selon le 4^{ème} Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé en décembre 2017, la population comorienne s'élève à 758 316 habitants, le taux d'accroissement de la population est d'environ 2% de 2003 à 2017. La population est très jeune avec les moins de 20 ans qui représentent 50,5% et les 65 ans et plus représentant 5,3%. Ainsi, le rapport de dépendance démographique reste encore très élevé.

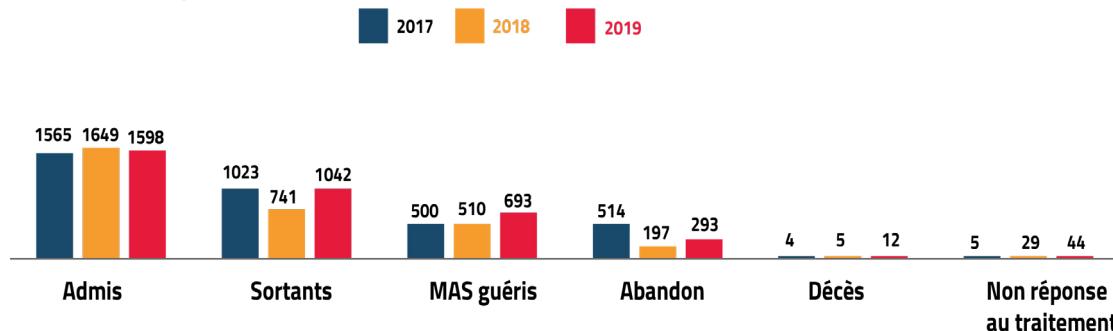
Pour faire face à la faim, en fin 2014, le Gouvernement comorien a renouvelé son engagement dans la mise en œuvre sa stratégie de croissance accélérée et de développement. Plusieurs programmes et projets soutenus par les PTF y compris les agences du SNU, appuyant les secteurs de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage, ont permis à certaines personnes vivant dans des situations de vulnérabilité de créer des activités génératrices de revenus et aussi d'accroître la production alimentaire nationale.

▪ Cible 2.2 : Malnutrition

Cette cible vise, d'ici à 2030, de mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

En Union des Comores, l'objectif pourrait être atteint avec une prévalence de l'insuffisance pondérale (indice poids/âge) des enfants de moins de 5 ans qui s'élève à 16,6%. La prévalence de l'émaciation (indice poids/taille) des enfants de moins de 5 ans s'établit quant à elle à 11%. Les graphiques ci-après montrent la situation des trois dernières années dans les centres de nutrition.

Graphique 3 : Données relatives à la nutrition de 2017 à 2019



Source : Direction de la Santé Familiale

Les données des trois dernières années provenant des centres de nutrition présentent une situation mitigée. Comme le montre le graphique ci-dessus, il y a une constante de plus de 1500 enfants malnutris admis par an dont le tiers souffre d'une malnutrition aigüe sévère (MAS). Le taux d'abandon reste encore élevé avec plus ou moins le septième des enfants admis.

▪ **Cible 2.4 : Agriculture performante et résiliente**

Cette cible vise, d'ici à 2030, à assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent la capacité d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

En Union des Comores, cette cible représente un enjeu majeur. Avec une densité agricole de 425 habitants au km², une des plus fortes densités agricoles en Afrique, la proportion des systèmes culturaux arborés par rapport au domaine agricole utilisé est de 52% (RGA, 2004). Le pays s'est doté de plusieurs politiques promouvant l'adaptation au changement climatique, l'agro-écologie, la gestion durable des ressources en eau et en sol comme la création de parcs terrestres qui constituent autant d'instruments favorisant la promotion d'une agriculture performante et résiliente.

▪ **Cible 2.5 : Diversité et partage des ressources génétiques**

Cette cible vise, d'ici à 2020, à préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale.

Sur le plan juridique « un projet de loi sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation » est en cours d'élaboration en vue de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

**3 BONNE SANTÉ
ET BIEN-ÊTRE**



c)

ODD 3
**PERMETTRE À TOUS DE VIVRE
EN BONNE SANTÉ
ET PROMOUVOIR LE BIEN-ÊTRE
DE TOUS À TOUT ÂGE**



L'ODD3 compte treize cibles dont six priorisés au niveau national. La tendance globale d'évolution de l'ODD3 révèle une amélioration.

Tendance d'évolution de l'ODD 3 de 2015 à 2019

ODD	2016	2019
ODD 3	Amélioration	Amélioration

Sources des données : ODI, 2016⁵ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁶

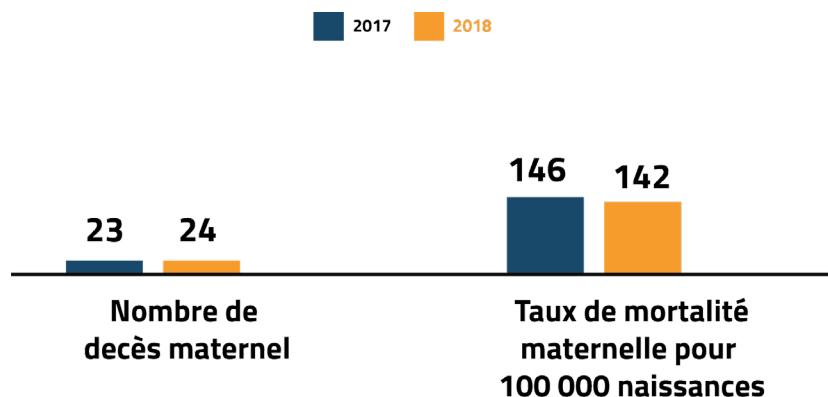
Les six cibles prioritaires nationales de l'ODD3 sont les suivantes :

▪ **Cible 3.1 Mortalité maternelle**

La cible 3.1 vise, d'ici à 2030, à faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes.

En Union des Comores, le taux de mortalité maternelle était de 172 pour 100 000 naissances vivantes en 2012. Il n'y a pas encore une nouvelle enquête nationale de détermination du taux de mortalité maternelle. Les données hospitalières des dernières années suggèrent une baisse de ce taux. Le nombre de décès maternel enregistré en milieu hospitalier s'élève à 23 en 2017 et 24 en 2018. Cela reviendrait à un taux de 146 et 142 pour 100 000 naissances vivantes en milieu hospitalier respectivement en 2017 et en 2018.

Graphique 4: Taux de mortalité maternelle au cours des trois dernières années



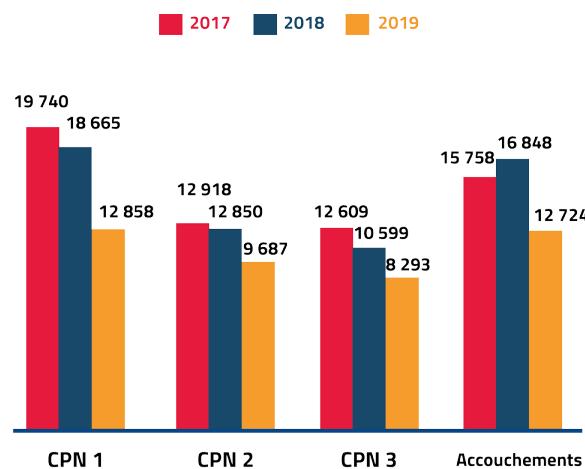
Source : Données de la Direction de la Santé Familiale, taux calculé par nous.

On peut considérer que le suivi des femmes enceintes en termes de consultations prénatales (CPN) et l'accouchement assisté ou en milieu hospitalier a eu un effet positif sur la diminution de la mortalité maternelle durant les dernières années. Les graphiques ci-après donnent un aperçu de l'état de la situation pour ces indicateurs.

⁵ ODI, 2016, p38² PNUD, Rapport sur le développement humain 2019, p.26

⁶ SDGCA & UNSDNS, Les Indices et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2019 – Résumé du rapport, p6

Graphique 5: Évolution des consultations prénatales et des accouchements en milieu hospitalier au cours des trois dernières années



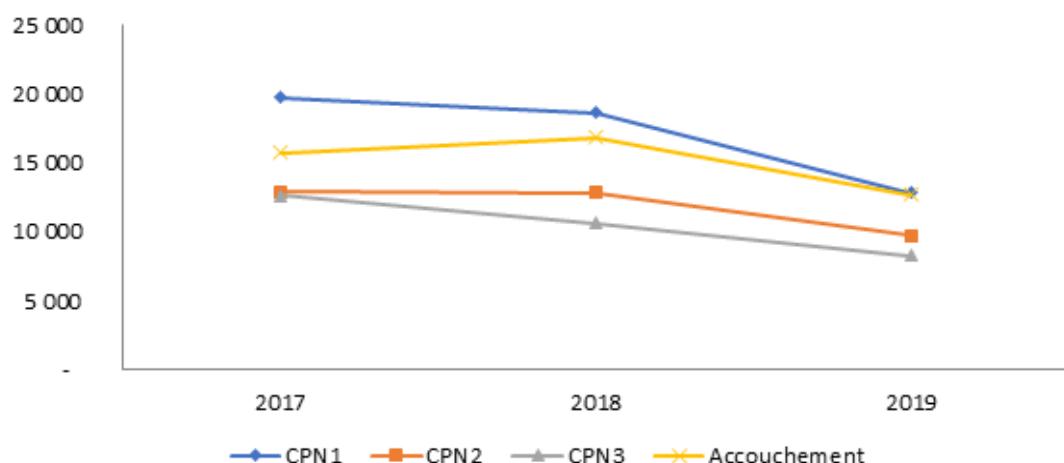
Source : Direction de la Santé Familiale

Au niveau des consultations prénatales (CPN), le protocole de suivi et de prise en charge des femmes enceintes prévoit trois CPN avant l'accouchement. Les données montrent un écart important entre la première CPN et les deux suivantes. Plusieurs éléments peuvent expliquer cette situation, notamment :

- le développement d'une certaine confiance des femmes à partir d'une deuxième grossesse les amenant à négliger les deux autres consultations. Elles ne consultent que lorsqu'elles souffrent les fausses couches;
- le suivi à domicile par des sages-femmes en dehors du système de santé officiel et la persistance des accouchements à domicile;
- la perte de confiance du système de santé, amenant certaines femmes à aller se faire suivre à l'extérieur du pays.

Un autre constat concerne l'évolution dans le temps de l'écart entre les accouchements à l'hôpital et la première consultation natale : cet écart a connu une baisse régulière ces trois dernières années. La courbe ci-après montre une quasi-jonction entre la CPN1 et les accouchements en 2019. Cela montre que les campagnes de sensibilisation à l'égard des femmes sur la nécessité d'accoucher en milieu hospitalier portent leurs fruits.

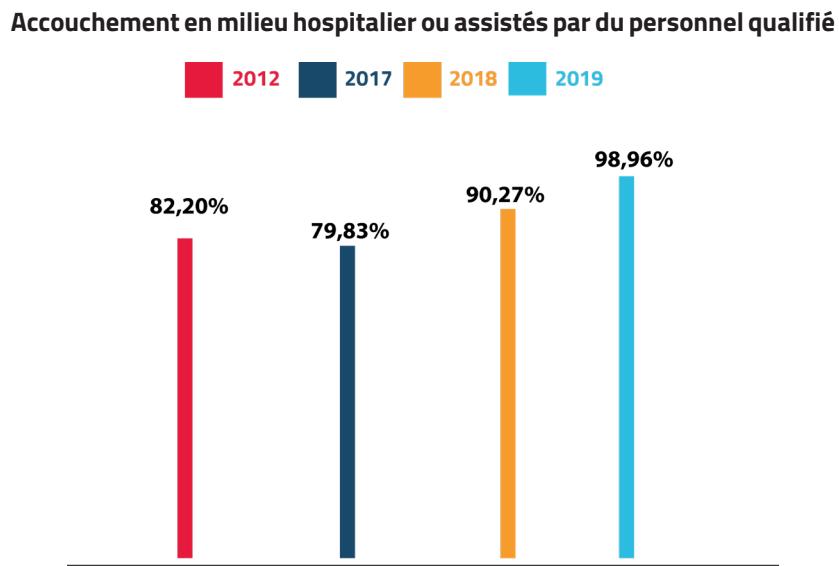
Graphique 6: Évolution conjuguée entre les consultations prénatales et les accouchements en milieu hospitalier



Source : Établie à partir des données de la Direction de la Santé Familiale

Un troisième constat qui résulte des deux premiers montre la proportion d'accouchements assistés en milieu hospitalier ou par du personnel de santé qualifié. Ce taux était de 82,2% en 2012. Les données des milieux hospitaliers des trois dernières années montrent une évolution positive, notamment en ce qui concerne les grossesses connues des milieux hospitaliers. Pour les femmes enceintes ayant passé leur première CPN, ce taux s'établit à 98,96% en 2019. Il était de 90,27% en 2018 après avoir chuté à 79,83% en 2017.

Graphique 7: Évolution des accouchements en milieu hospitalier



Source : Établie à partir des données de la Direction de la Santé Familiale

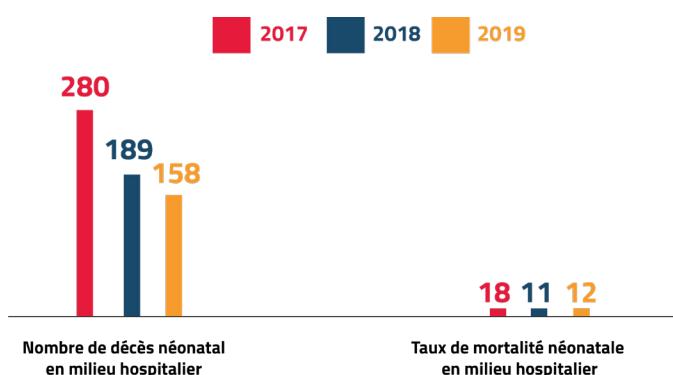
Bien que l'analyse des données disponibles pour cette cible montre une évolution positive, le pays est encore à mi-chemin pour l'atteinte du niveau prévu soit en dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes. Il y a encore des efforts réaliser dans ce domaine afin d'assurer à toute femme enceinte un accouchement sécuritaire.

▪ **Cible 3.2 Mortalité néonatale et infantile**

Cette cible vise, d'ici à 2030, à éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus.

En 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans était de 40/1000 et le taux de mortalité néonatale à 23,1/1000. Au cours des trois dernières années, le taux de mortalité néonatale en milieu hospitalier est respectivement de 18, 11 et 12 pour 1000 naissances vivantes comme le montre le graphique 8 ci-dessous. On note donc une régression nette de 50% de 2015 à 2019.

Graphique 8: Décès néonatal en milieu hospitalier de 2017 à 2019



Source : Données de la Direction de la Santé Familiale, taux calculé par nous

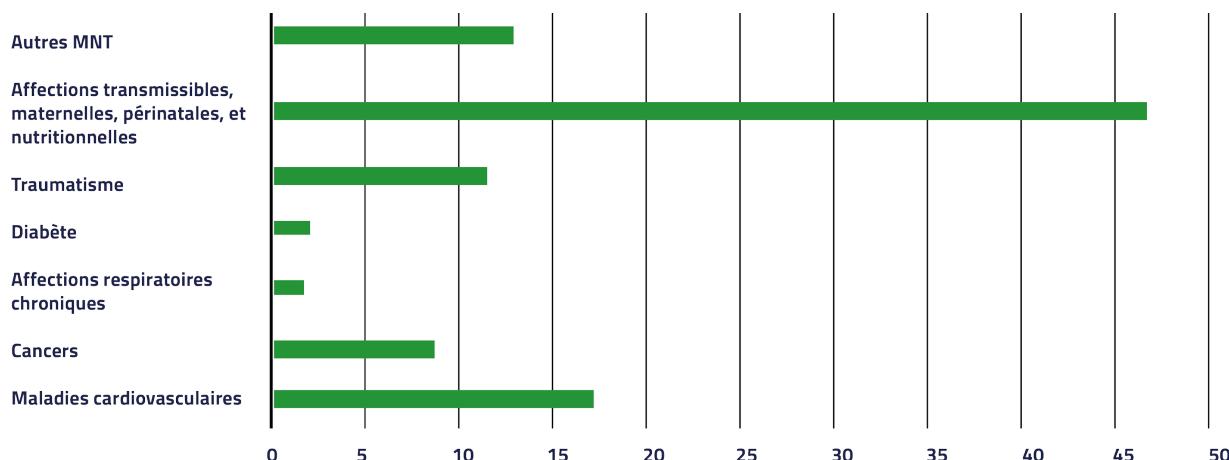
Bien que des efforts sont à consentir pour garder la tendance affichée, ces résultats s'avèrent encourageants et mettent les Comores en bonne voie pour atteindre la cible 3.2.

▪ Cible 3.4 Maladies non transmissibles

Cette cible vise, d'ici à 2030, à réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), en Union des Comores, on estime que les maladies non transmissibles (MNT) sont à l'origine de 42% de tous les décès (OMS, 2018). Le graphique 9 ci-dessous montre comment ces décès se répartissent au sein des MNT.

Graphique 9: Proportion des décès par type de maladie non transmissible



Source : OMS (2018).

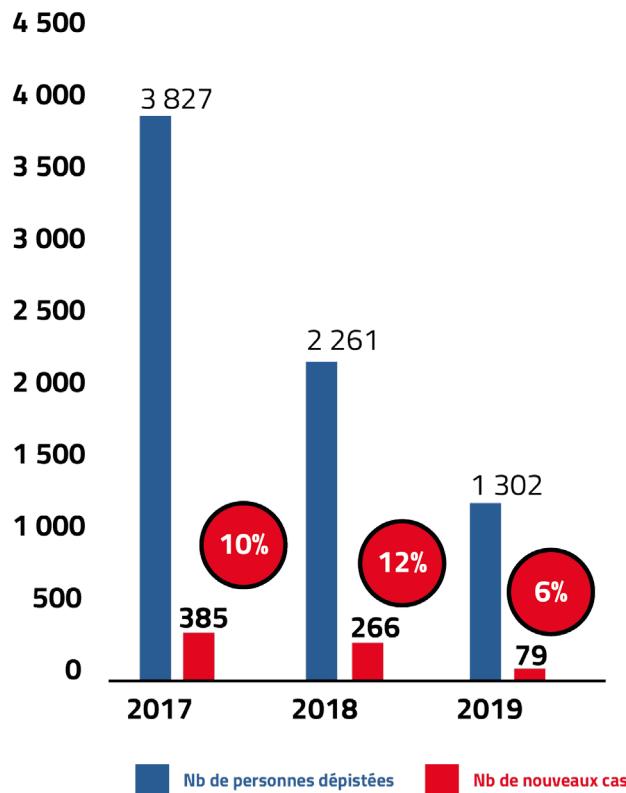
Ce graphique montre que les affections maternelles pré-natales et nutritionnelles causent le plus de décès avec un taux avoisinant les 47 %. Les maladies cardiovasculaires arrivent en deuxième position avec 17% de décès, alors que le diabète est responsable de près de 2% de décès.

Cette situation demeure assez préoccupante dans la mesure où le nombre de décès attribués aux maladies cardiovasculaires était de 0,9% en 2011. Mais les maladies non transmissibles en général, constituent une préoccupation majeure de santé publique. Les données globales les plus récentes¹⁵ en témoignent : les cas de cancers gynécologiques (46,06%) sont les plus nombreux, suivi des cancers digestifs (15,15%), urologique (12,93%), hématologiques (7,2%) et pleuropulmonaires (4%) ; le diabète avec une prévalence de 4,8% ; les maladies cardiovasculaires avec un taux de prévalence de HTA et d'hypercholestérolémie de 25%, de la surcharge pondérale de 39,4% et d'obésité de 13,5% ; la santé mentale avec des services publics de prise en charge quasi – inexistant avec un psychiatre et trois infirmières psychiatriques pour 1744 patients.

Conscient de la gravité de la situation, plusieurs actions sont entreprises ces dernières années pour mieux lutter contre les maladies non transmissibles. Pour lutter contre le diabète, 7 390 dépistages sont réalisés ces trois dernières années permettant le diagnostic de 730 nouveaux cas de diabètes, soit 9,88%. Le graphique 10 ci-après en donne l'évolution.

¹⁵ Enquête sur les facteurs de risque des Maladies non Transmissibles réalisée, 2011

Graphique 10: Évolution du nombre de nouveaux cas de diabète

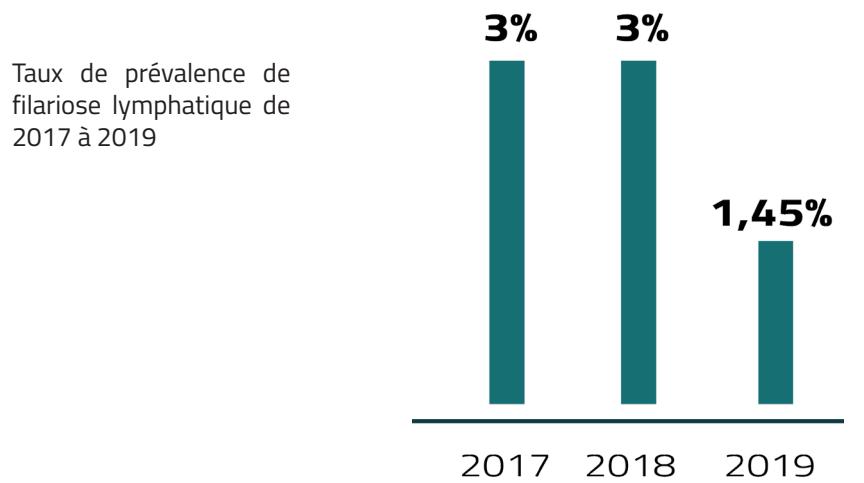


Sources : Direction de la Lutte Contre les Maladies

En 2017, 3827 personnes sont dépistées et 385 nouveaux cas sont diagnostiqués; en 2018 les personnes dépistées s'élevaient à 2261 permettant la découverte de 266 nouveaux cas de diabète. En 2019, les dépistages ont concerné 1302 personnes permettant le recensement de 79 nouveaux cas. Ces nouveaux cas représentent successivement pour les années 2017, 2018 et 2019 un taux de 10%, 12% et 06%. Cela montre que l'accent doit être mis dans le dépistage pour le recensement de nouveaux cas. Ce dépistage est couplé avec une formation de 34 formateurs des enseignants du primaire et du secondaire sur le diabète en milieu scolaire.

La filariose lymphatique est une MNT qui sévit aux Comores. L'effort national pour l'éliminer commence à porter ses fruits comme le montrent les données des trois dernières années.

Graphique 11: Évolution de la Filariose lymphatique

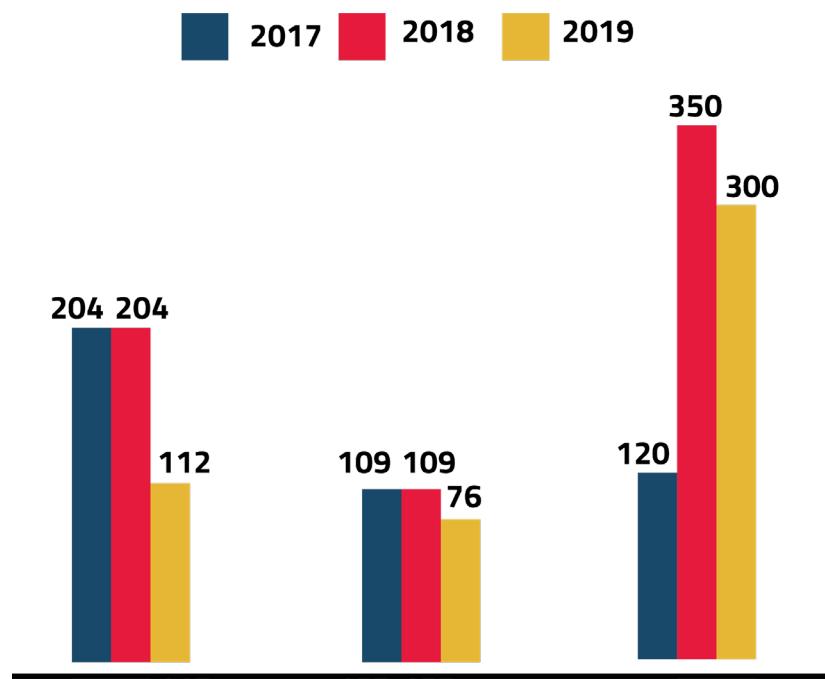


Sources : Direction de la Lutte contre les Maladies

Le taux de prévalence de la filariose lymphatique est passé de 3% en 2017 à 1,45% en 2019. Le taux cible était de 2%.

Par ailleurs, la prévention et la prise en charge des autres MNT est menée avec la même intensité ces trois dernières années. Il en est ainsi de la lutte contre l'hydrocèle, l'éléphantiasis et les cataractes (Graphique 12).

Graphique 12 : Évolution des cas de l'hydrocèle, l'éléphantiasis et les cataractes



Source des données : Direction de la Lutte contre la Maladie

De 2017 à 2019 ont été diagnostiqués et pris en charge 520 nouveaux cas d'hydrocèle et 294 cas d'éléphantiasis. Dans la même période 770 cas de cataractes ont été opérés.

Pour mieux coordonner l'action de lutte contre les MNTs, le Gouvernement comorien a élaboré avec ses partenaires et validé, en novembre 2019, une politique nationale contre les maladies non transmissibles (MNTs).

Plusieurs raisons peuvent expliquer la situation des MNTs notamment la dégradation de la qualité de l'alimentation, la sédentarisation, la non pratique d'activités physique et surtout la pauvreté qui privent plusieurs personnes de moyens et de cadre de vie sains. D'autres raisons d'ordre contextuel comme le système de santé contribue à la prévalence de ces types de maladies.

▪ Cible 3.6 Accidents de la route

Cette cible vise, d'ici à 2020, à diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route.

Aux Comores, le taux de mortalité lié aux accidents de la route est passé de 28 pour 100 000 habitants en 2013 à 26,13 en 2016 (Banque Mondiale). On peut supposer que ce taux continue de baisser dans la mesure où les autorités continuent d'une année à l'autre à renforcer les mesures et la surveillance de la sécurité routière. Toutes les forces de l'ordre (gendarmes, policiers incluant les polices municipales) ont mis en place une brigade routière bien visible sur le territoire. Par arrêté ministériel, le gouvernement a strictement interdit sous peine d'amende le port de téléphone portable au volant et le port obligatoire de ceinture.

Considérant que le Parc d'automobiles augmente régulièrement dans le pays, on peut considérer que des efforts doivent être entrepris pour l'atteinte de cette cible.

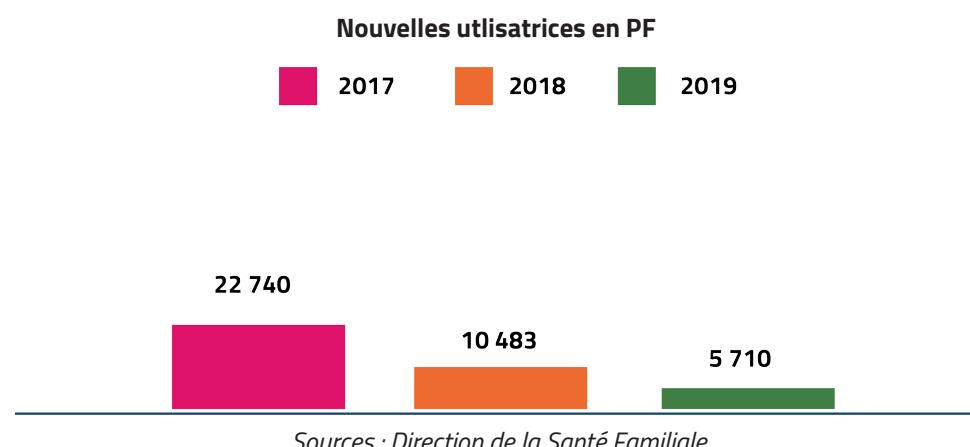
▪ Cible 3.7 Santé sexuelle et procréative

Cette cible vise, d'ici à 2030, à assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.

En Union des Comores, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale reste faible à 9,9% en 2012.

Les efforts consentis ces dernières années montrent que le nombre de nouvelles femmes qui utilisent les méthodes contraceptives a globalement augmenté. De 2017 à 2019, le pays a recensé au total 38 933 nouvelles femmes qui appliquent ces méthodes de planning familial (Graphique 13).

Graphique 13: Nombre de femmes utilisatrices de méthodes contraceptives



Sources : Direction de la Santé Familiale

Le taux de fécondité des adolescentes de 15-19 ans (pour 1000 adolescentes de 15-19 ans), quant à lui, s'élève à 11% (EDSC-MICS 2012).

En somme l'augmentation du nombre de femmes qui utilisent la contraception est en grande partie liée aux campagnes de sensibilisation sur le planning familial déployées dans le pays depuis plusieurs années, mais aussi à l'augmentation du niveau d'éducation des femmes qui se trouvent pratiquement dans la zone de parité.

▪ Cible 3.8 Couverture santé universelle

Cette cible vise à faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable.

En Union des Comores, les dépenses de santé représentent près de la moitié des dépenses des ménages avec 49,5% (2011). Le gouvernement, avec l'appui de l'AFD, a lancé des études de faisabilité d'un projet d'Assurance Maladie Généralisée (AMG). Une loi sur l'AMG est adoptée depuis 2017 et le gouvernement s'attèle à sa mise en œuvre. Ce projet devrait tirer de façon significative cette cible vers le haut.

4 ÉDUCATION
DE QUALITÉ



ÉCOLE PRIMAIRE - NGAZIDJA COMORES

d)

ODD 4 : ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À UNE ÉDUCATION DE QUALITÉ, SUR UN PIED D'ÉGALITÉ, ET PROMOUVOIR LES POSSIBILITÉS D'APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE



L'ODD4 compte onze cibles, dont sept priorisées au niveau national.

La tendance globale d'évolution de l'ODD4 révèle une décroissance.

Tendance d'évolution de l'ODD 4 de 2015 à 2019

ODD	2016	2019
ODD 4	Décroissance	Amélioration

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

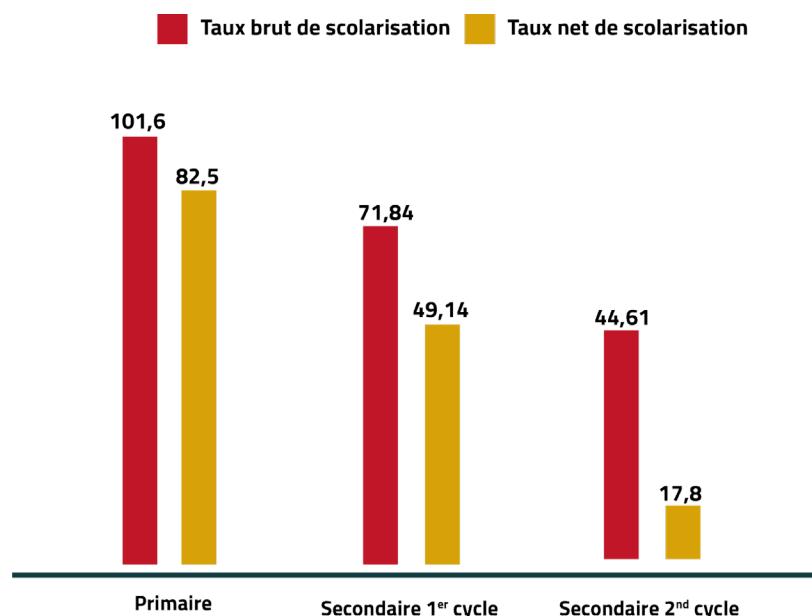
Les sept cibles prioritaires nationales de l'ODD4 sont les suivantes :

▪ Cible 4.1 Éducation scolaire

La cible 4.1 vise, d'ici à 2030, à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles.

En Union des Comores, la mise en œuvre de cette cible est mitigée mais avec une tendance positive. En 2015, le taux brut de scolarisation était de 103% en primaire et 54,25% dans le secondaire. Les données récentes de l'année scolaire 2017-2018 montre une légère évolution (Graphique 14).

Graphique 14: Taux de scolarisation 2017-2018



Source : MEN, Tableau de bord de l'année 2017 - 2018

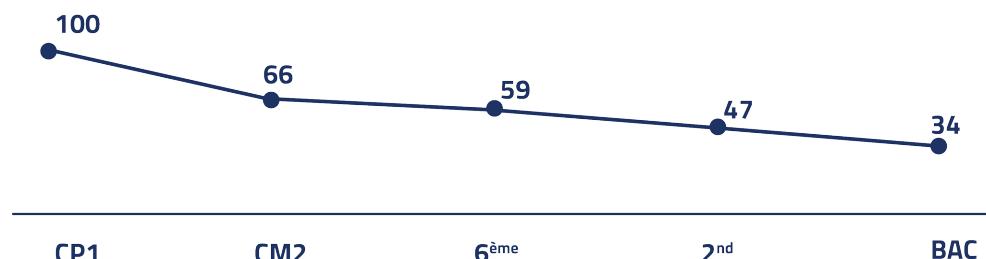
⁸ODI, 2016, p38

⁹SDGCA & UNSDNS, Les Indices et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2019 – Résumé du rapport, p6

Les taux de la scolarisation dans le primaire se sont stabilisés avec un taux brut de scolarisation de 101,6% et un taux net de scolarisation de 82,5%. Dans le 1er cycle du secondaire il y a un gap important dans la scolarisation avec un taux brut de scolarisation de 71,84% et un taux net de scolarisation de 49,14%. Ce gap est encore plus important dans le 2nd cycle du secondaire avec un taux brut de scolarisation de 44,61% et un taux net de scolarisation de 17,8%.

Cette situation, qui semble perdurer malgré les nombreux efforts consentis, s'explique notamment par le taux d'achèvement très bas des cycles scolaires (graphique 15).

Graphique 15: Taux de survie dans le cursus scolaire (en %)



Source : MEN, Tableau de bord de l'année 2017 - 2018

Les données montrent que sur 1000 élèves qui entrent en première année du primaire, en classe de CP1, 66% seulement arrivent à la sixième année du primaire, la classe de CM2, 59% seulement entre en première année du premier cycle du secondaire, la classe de 6ème, 47% seulement arrivent en première année du 2nd cycle du secondaire, la classe de 2nde : 34% seulement parviennent à décrocher le baccalauréat.

Toutefois, les données montrent des résultats encourageants pour les élèves qui sont restés dans le système éducatif avec un taux de promotion intéressant, quoique non-optimale, en dernière années de cycle (Graphique 16).

Graphique 16: Taux de promotion en dernière année de cycle

CM2 3^{EME} TERMINALE



Source : MEN, Tableau de bord de l'année 2017 - 2018

Alors que le taux d'achèvement en fin de 1^{er} cycle du secondaire était seulement de 40,9% en 2011, ce taux a largement évolué en 2017 (2018 : 78% des élèves de CM2 passent en classe de 6^{ème}, 77% des collégiens de la classe de 3^{ème} passent en classe de 2^{nde} et 63% des terminalistes obtiennent le baccalauréat.

De plus, la proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et en mathématiques est très faible : le score moyen (sur 100) des élèves de CM1 est de 30,7% en Français et 35,7% en Mathématiques (2010).

▪ **Cible 4.3 Formation professionnelle et enseignement supérieur**

Cette cible vise, d'ici à 2030, à faire en sorte que toutes les femmes et tous les hommes aient accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.

L'Union des Comores dispose de plusieurs établissements d'enseignements universitaires, techniques et professionnels, publics, privés et associatifs. Si le coût est relativement abordable, la qualité est à améliorer.

Créée en 2003, l'Université des Comores comptait en 2019 près de 14 000 étudiants et accueille en première année les deux-tiers des bacheliers comoriens chaque année.

L'offre d'enseignement technique et professionnel est limitée. Les plus importants établissements publics sont l'École Nationale Technique et Professionnelle (ENTP), l'École Nationale de Pêche et Sciences Marines et le Centre National Horticole.

En 2020, l'Union des Comores compte 21 établissements d'enseignement supérieur privés comprenant une université privée et des établissements d'enseignement techniques et professionnels.

▪ **Cible 4.4 Compétences et accès à l'emploi**

Cette cible vise, d'ici à 2030, à augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

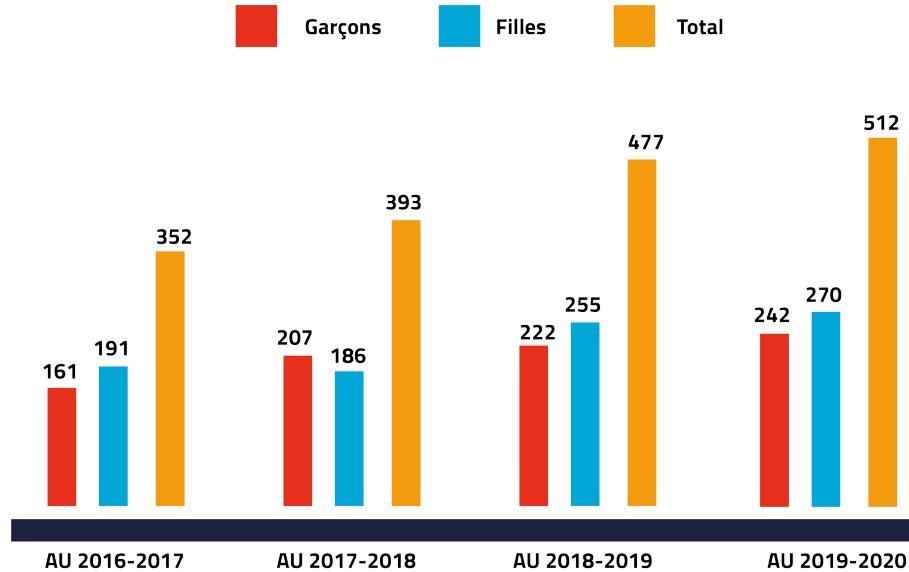
L'indicateur de cette cible est la proportion de jeunes et d'adultes ayant des compétences en informatique et en communication, par type de compétence.

Bien que cet indicateur soit retenu au niveau

national, les données pour sa documentation ne sont pas encore disponibles. Cependant le Système Statistique National considère que les données de cet indicateur peuvent être produites au niveau national. Conscient, de cette exigence nationale, le gouvernement comorien avec l'appui des PTF ont lancé plusieurs initiatives pour la promotion des TICs aux Comores. En effet, les actions du Projet RCIP4, ont permis d'une part, de doter le pays des infrastructures des TICs adéquates, et d'autre part, de doter les administrations, des écoles, des mairies et des associations villageoises des matériels leurs permettant de renforcer leurs capacités en la matière et surtout de donner accès aux TIC aux plus démunies. La multiplication des établissements d'enseignements supérieurs techniques et professionnels au cours des 10 dernières années constitue un indicateur propice pour l'atteinte de cette cible.

C'est dans ce sens qu'il faut noter qu'à l'Université des Comores, il est créé un Institut Universitaire de Technologie (IUT). L'augmentation soutenue des effectifs de l'IUT montre (Graphique 17) l'intérêt que les jeunes comoriens attachent à ce secteur.

Graphique 17: Évolution de l'effectifs des étudiantes de l'IUT selon le genre



Sources des données : Direction des Études et de la Scolarité de l'Université des Comores

Il est à noter également de nombreuses autres initiatives mises en place ces dernières années pour le renforcement des capacités en informatiques, y compris les entreprises du secteur informatique. Il en est ainsi de la création en 2019, par l'Association Comorienne des Technologies de l'Information et de la Communication, avec le soutien du Gouvernement comorien et de la Banque Mondiale, de COMOR'LAB, un espace coworking dédié aux professionnels du numérique et aux métiers fortement connectés.

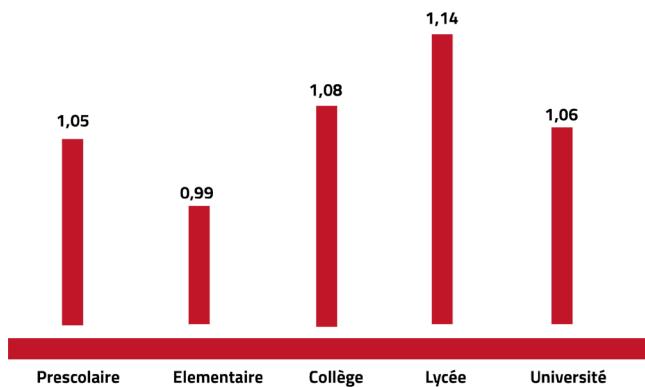
On peut souligner aussi de la création de l'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANDEN) en janvier 2019. Cette agence a pour mission principale la réalisation de la vision du Chef de l'État de faire des Comores « une société de l'information à l'horizon 2028 ». L'élaboration de la stratégie nationale numérique va dans ce sens.

▪ Cible 4.5 Égalité des chances

Cette cible vise, d'ici à 2030, à éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

En Union des Comores, la parité filles/garçons dans l'Éducation a connu une évolution positive au cours de ces dix dernières années¹⁸, comme en témoignent les données de l'année scolaire 2017 – 2018 (Graphique 18).

Graphique 18: Indice de parité dans l'éducation en 2017-2018



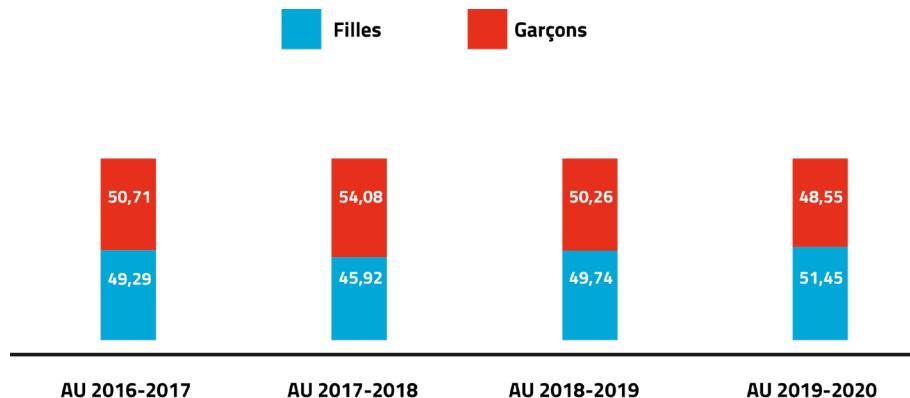
Sources : données croisées du MEN et de l'Université des Comores

¹⁸Les données citées dans cette section proviennent de la PNEEG 2017, pp 14-16, citant l'EDS-MICS II 2012

L'indice de parité fille/garçons se présente comme suit dans les niveaux d'éducation : 1,05 dans le préscolaire; 0,99 dans le primaire; 1,08 dans le premier cycle du secondaire; 1,14 dans le second cycle du secondaire et 1,06 à l'Université des Comores.

La tendance d'évolution de cette parité à l'Université des Comores est soutenue. La proportion de femmes est passée de 49,29% à 51,45% dans les quatre dernières années universitaires comme le montre le graphique 19 ci-dessous.

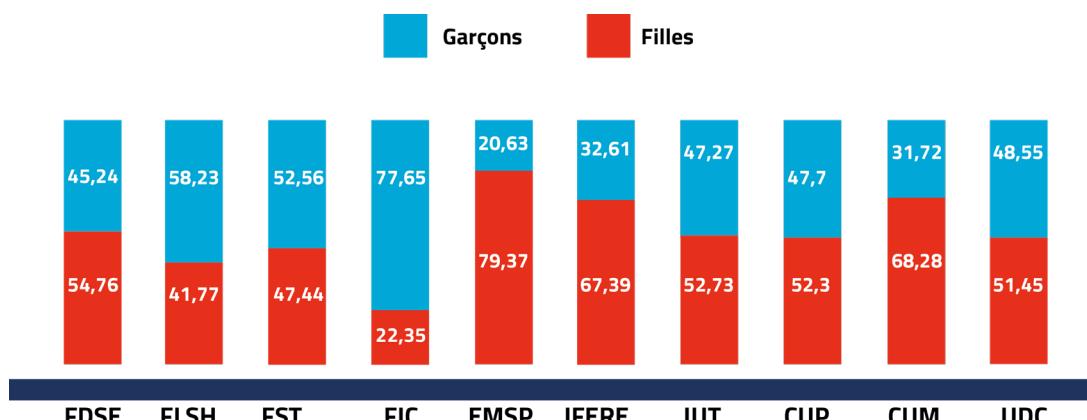
Graphique 19: Evolution de la parité fille-garçon à l'Université de 2016 à 2020



Sources des données : Direction des Etudes et de la Scolarité de l'UDC

La parité filles-garçons à l'Université des Comores varie en fonction des composantes, des facultés, écoles et instituts. Le graphique 20 suivant donne une cartographie de ces disparités.

Graphique 20: Parité filles-garçons à l'Université des Comores - AU 2019-2020



Sources des données : Direction des Etudes et de la Scolarité de l'UDC

La composante qui enregistre le moins de fille, avec 22,35% des effectifs, est la Faculté Imam Chafi qui est dédiée aux Lettres Arabes et aux Sciences Islamiques (FIC). Elle est suivie par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) et la Faculté des Sciences et Techniques (FST) où les filles représentent plus de 40% des effectifs. Les filles représentent plus de 50% des effectifs dans trois composantes : la Faculté de Droit et des Sciences Economiques (FDSE), l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) et le Centre Universitaire de Patsy (CUP). Elles représentent plus de 60% des effectifs dans quatre composantes : l'Ecole de Médecine et de Santé Publique (EMSP), l'Institut de Formation des Enseignant et de Recherche en Education (IFERE) et le Centre Universitaire de Mohéli (CUM). Ainsi, les filles représentent plus de la moitié des effectifs étudiantins dans les deux-tiers des composantes de l'Université des Comores.

Par contre, les disparités entre les sexes sont plus importantes dans l'enseignement professionnel et technique : les effectifs sont composés de 75% de garçons et de 25% pour de filles à l'Ecole Nationale Technique et Professionnelle (ENTP) et au Centre National Horticole.

Dans l'enseignement technique et professionnel les disparités entre les sexes sont très importantes avec une forte masculinisation des effectifs composés de garçons à 75% à l'École Nationale Technique et Professionnelle (ENTP) et au Centre National Horticole, les filles ne représentant que 25%.

▪ Cible 4.6 Apprentissages fondamentaux

Cette cible vise, d'ici à 2030, à faire en sorte que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter.

En Union des Comores, le taux d'alphabétisation des adultes de plus de 15 ans a connu une évolution remarquable et s'élève à 73,2% (2012), alors que le taux moyen pour l'Afrique Subsaharienne est de 57%. Plus de 7 personnes sur 10 de 15 ans ou plus dans l'ensemble sont alphabétisées en 2012. Toutefois, il existe une certaine disparité liée au genre, le taux est plus élevé chez les hommes (77,2%) que chez les femmes (69,7%).

▪ Cible 4.7 Formation des enseignants

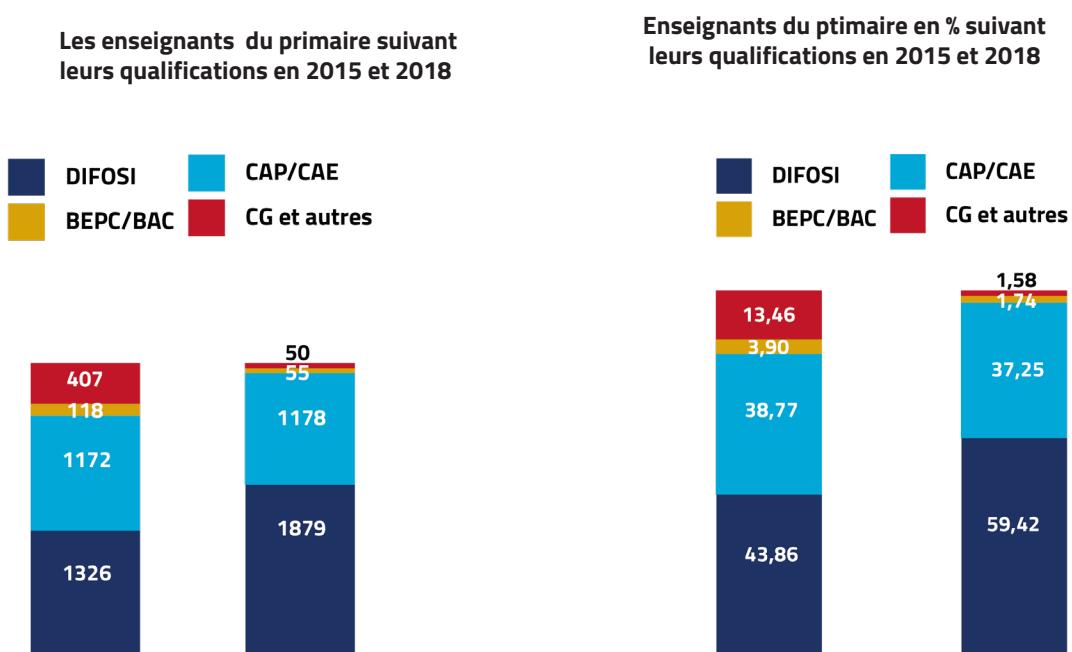
Cette cible vise, d'ici à 2030, à accroître nettement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

En Union des Comores, la formation des enseignants du primaire et du secondaire est assurée par l'Institut de Formation des Enseignants et de Recherche en Éducation ou IFERE. Créé en 1993 pour remplacer et regrouper les trois instituts spécialisés de formation des instituteurs et des enseignants du secondaire, l'IFERE est devenu une composante de l'Université des Comores depuis 2003 et s'occupe également de la recherche en sciences de l'éducation.

En Union des Comores, les données montrent une augmentation de la proportion des enseignants qui ont suivi (avant leur rentrée en fonction ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays (cycle primaire, indice parité femmes/hommes).

Les données récentes montrent que les détenteurs du DIFOSI sont passés de 43,86% du nombre total des enseignants en 2015 à 59,42 en 2018. Il s'agit d'un effort considérable d'autant plus que les détenteurs de BEPC, de baccalauréat et autres sont divisés par cinq, passant de 17,36% à 3,32% alors que ceux qui sont détenteurs de CAP/CAE ont également amorcé une diminution passant de 38,77 à 37,25% de 2015 à 2018 (Graphique 21).

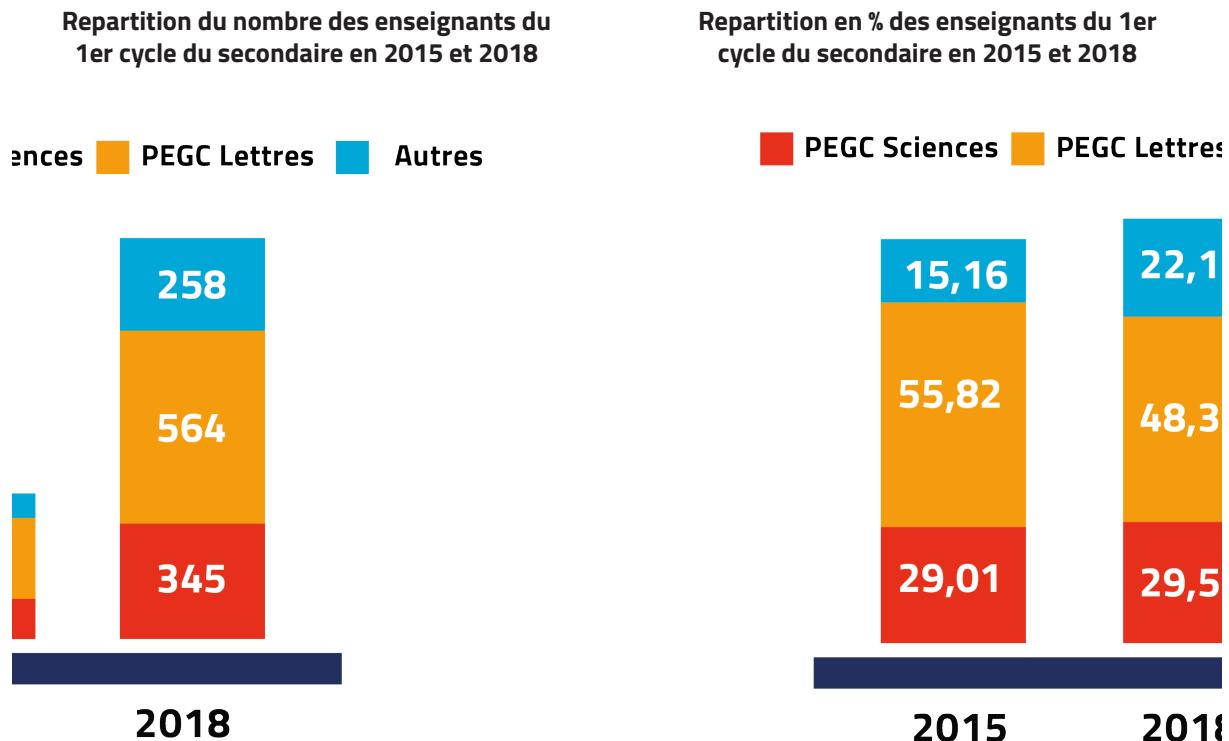
Graphique 21: Nombre et proportion d'enseignants du primaire suivant leurs qualifications



Sources : MEN, Tableau de bord 2017-2018

Au niveau du 1er cycle du secondaire les données montrent un tableau qualitatif intéressant mais mitigé (Graphique 22). En principe, les enseignants sont regroupés en deux grandes familles : les enseignants des disciplines scientifiques et les enseignants des disciplines littéraires. Cela suppose également les qualifications qui vont avec. De 2015 à 2018, les évolutions se présentent ainsi : les PEGC sciences connaissent une stabilité avec 29,01% et 29,56% ; les PEGS Lettres connaissent une baisse passant de 55,82% à 48,33%. Cependant, le nombre des enseignants qui ne sont ni de l'une ni de l'autre catégorie a connu une augmentation remarquable durant la même période passant de 15,16% à 22,11%.

Graphique 22: Répartition du nombre des enseignants du 1er cycle et du secondaire en 2015-2018



Sources : MEN, Tableau de bord 2017-2018

**5 ÉGALITÉ ENTRE
LES SEXES**



e)

ODD 5 : PARVENIR À L'ÉGALITÉ DES SEXES ET AUTONOMISER TOUTES LES FEMMES ET LES FILLES



L'ODD5 compte neuf cibles dont six priorisées au niveau national.

La tendance globale d'évolution de l'ODD5 révèle une stagnation.

Tendance d'évolution de l'ODD 5 de 2015 à 2019



Sources des données : ODI, 2016¹¹ et SDGCA & UNSDNS, 2019¹²

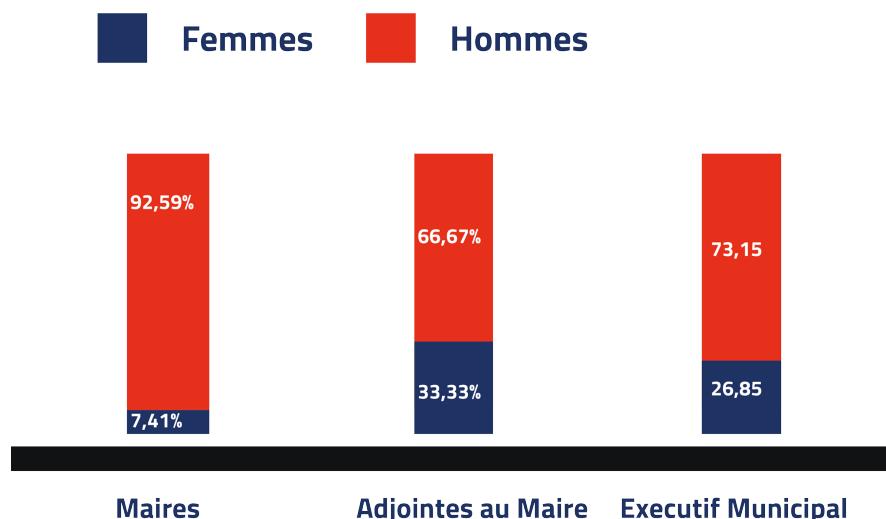
Les six cibles prioritaires nationales de l'ODD5 sont les suivantes :

▪ Cible 5.1 : Lutte contre les discriminations

Le cible 5.1 vise à mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

En Union des Comores, plusieurs textes juridiques visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe sont adoptés. Il en est ainsi de la Constitution de 2018 prévoyant une représentation équitable des femmes et des jeunes dans le gouvernement, le code de la famille, la loi Hadjira sur l'égalité homme-femme dans les emplois nominatifs (2017), la loi portant code électoral de 2014 prévoyant un quota minimum d'un tiers de femmes dans les listes aux élections communales et un quart de femmes dans la composition des Bureaux Communaux. Le graphique 23 ci-dessous montre le portrait de la parité homme-femme dans les exécutifs communaux.

Graphique 23: Parité homme-femmes dans l'exécutif communal



¹¹ODI, 2016, p38

¹²SDGCA & UNSDNS, Les Indices et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2019 – Résumé du rapport, p6

Les élections communales de 2015 ont vu l'élection de 216 autorités communales dont le mandat court jusqu'en 2020 : 54 Maires et 162 Adjoints au Maire. Parmi eux, il y a quatre Maires et 54 Adjoints aux Maires pour les 54 Communes que compte l'Union des Comores. Avec 26,85%, les femmes représentent un peu plus du quart des membres de l'Exécutif Municipal même s'il y a des disparités entre les postes : il y a 7,41% de femmes aux postes de Maire contre 92,59% pour les hommes et 33,33% de femmes aux postes d'Adjoint au Maire contre le double pour les hommes.

Toutefois, malgré ces avancées, plusieurs drames de discriminations sont visibles dans les autres secteurs (social, économique, juridique, et surtout au niveau de l'État). Le niveau de participation des femmes dans les sphères de décision politique reste très limité, on compte en moyenne deux ministres femmes dans un gouvernement d'au moins 10 ministres durant ces cinq dernières années. Au niveau de la justice, on compte une seule femme qui a occupé le poste de Procureur générale durant cette décennie et sont peu, les femmes magistrats.

▪ Cible 5.2 : Violences et exploitation

Cette cible vise à éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation.

L'Union des Comores connaît de plus en plus un phénomène de violence à l'égard des femmes : la proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus, en couple, victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques s'élève à 11% alors que la proportion de femmes de 15-49 ans non-célibataires victimes de violences physiques s'élève à 29% (EDS – MCS II, 2012). En 2015-2016, en fonction des îles, les violences sexuelles représentent entre 50 et 60% des cas de violences faites aux femmes et de maltraitance des enfants, avec un peu plus de 50% à Mwali, 58,18% à Ngazidja et 60% à Ndzuwan²¹.

Pour enrayer cette violence, l'État comorien a entrepris de nombreuses initiatives, y compris des réponses juridiques. C'est dans ce sens que sont adoptées deux lois : la loi Mourad de 2007 qui criminalise les viols des mineurs ; la loi n° 14-036/AU du 22 décembre 2014, portant Prévention et répression des violences faites aux femmes.

Si le phénomène n'est pas encore contenu, les données montrent que la société est de plus en plus active dans la lutte contre les violences en dénonçant ces actes auprès des services d'écoute des violences contre les enfants et des violences basées sur le genre. Ainsi, le Service d'écoute de Ngazidja a géré de 2014 à 2018 près d'un millier de cas de violences. Le tableau 7 et le graphique 24 ci-après en donnent une cartographie.

Tableau 7: Nombre de cas gérés par le Service d'écoute de Ngazidja, par type d'infractions, par sexe et par âge (2014-2018)

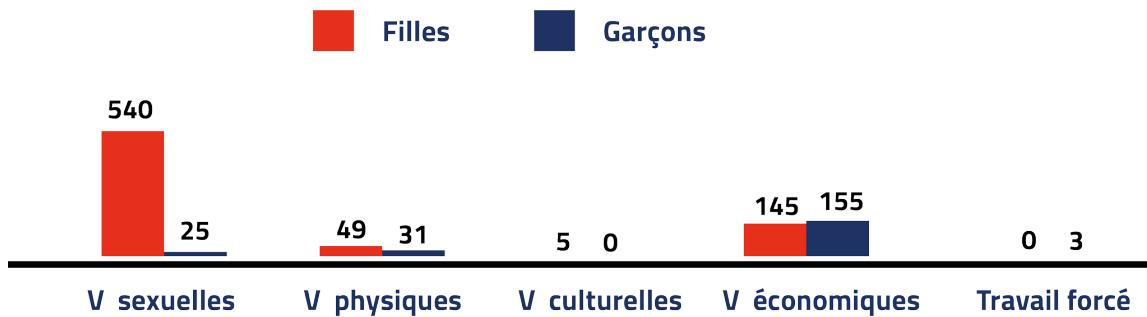
Type d'infraction	Âge des filles					Âge des garçons				
	0-5	6-10	11-17	18 et +	Total	0-5	6-10	11-17	18 et +	Total
Violence sexuelle	32	70	432	6	540	3	12	10	0	25
Violence physique	2	13	13	21	49	9	14	8	0	31
Violence culturelle			5		5					
Travail forcé							3			3
Violence économique	56	56	33		145	69	53	33	0	155
Total par âge	90	139	483	27	739	81	82	51	0	214
TOTAL	953									

Source : Rapport d'évaluation 2014-2018 du service d'écoute de Ngazidja²²

²¹ Politique Nationale d'Égalité et d'Équité de Genre actualisée, Moroni, Novembre 2017, p.22

²² Nadine CHANTRY, Rapport d'évaluation du service d'écoute et de protection des enfants et des femmes victimes de violence de Ngazidja, Comores Période de 2014-2018, Unicef, Moroni 2019, p.33

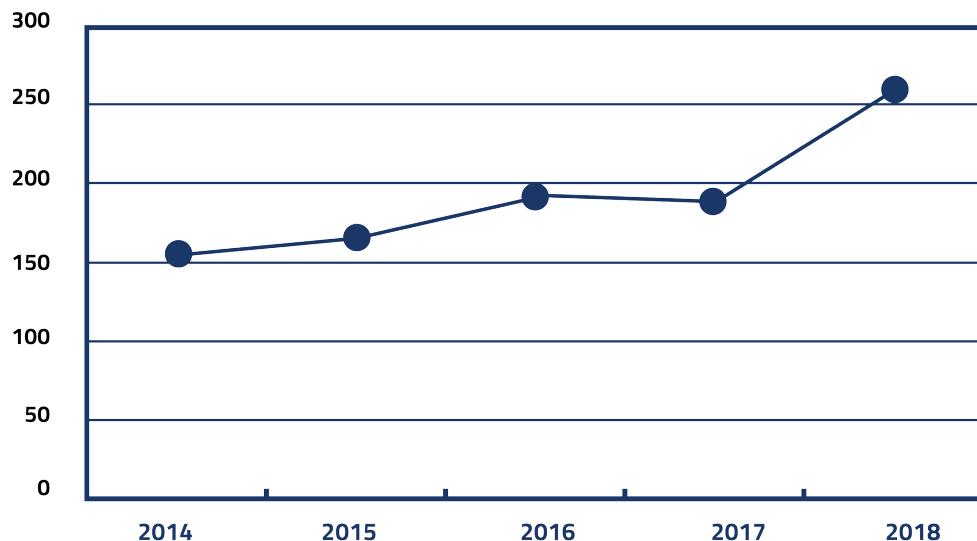
Graphique 24: Profil des cas de violence sur les filles de 2014 à 2018



Il ressort qu'il y a trois fois plus de violences à l'égard des filles que des garçons avec respectivement 739 et 214 cas gérés par le service. Il ressort également qu'avec 483 cas, la moitié des cas de violence touche les filles de 11 à 17 ans.

Il est à noter également une augmentation soutenue des cas de violence gérés par les services d'écoute durant la même période (Graphique 25).

Graphique 25 : Évolution du nombre de cas traités au Service d'écoute de Ngazidja



Source : Rapport d'évaluation 2014-2018 du service d'écoute de Ngazidja²³

Cette évolution s'explique par la multiplication des dénonciations et des plaintes qui est due par le nombre important des actions de sensibilisation et la progression de la conscientisation de la population. Cela est dû aux nombreuses associations et plateformes internet mises en place ces dernières années.

▪ Cible 5.3 : Mariage forcé et mutilations

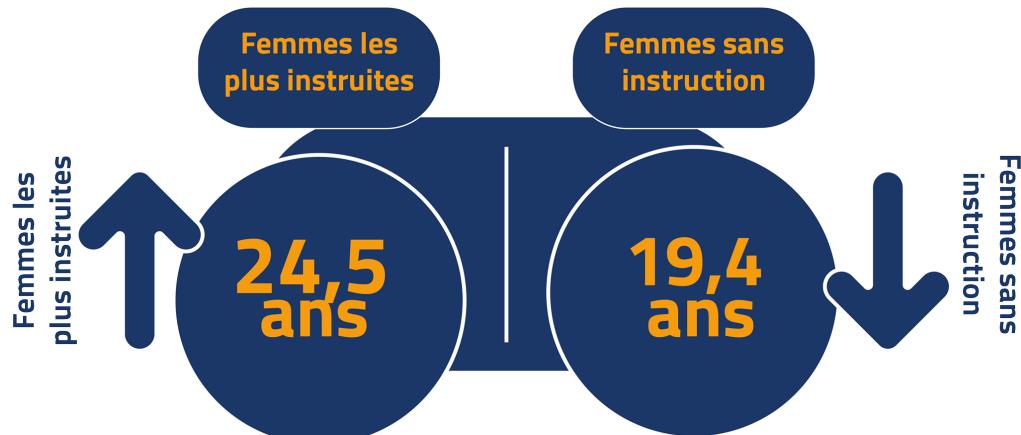
Cette cible vise à éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

Si l'Union des Comores ne connaît pas de cas de mutilation génitale, elle connaît de nombreux mariages précoces : 10% des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans et 31,6% l'étaient avant 18 ans (EDS MICS, 2012). Il est possible de penser que ce chiffre va diminuer avec l'accès à l'éducation des filles et la sensibilisation des parents. Toutefois, tout laisse croire que cet âge recule d'année

²³ Op cit. p.34

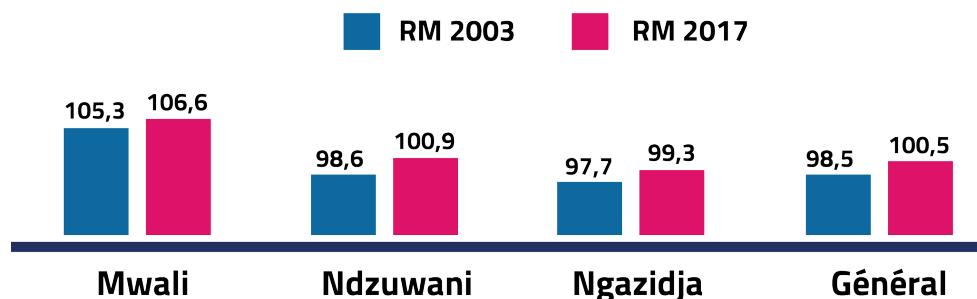
en année. A cet égard la scolarisation des filles constitue un bouclier contre le mariage précoce. Beaucoup de familles considèrent l'investissement dans l'éducation des filles au même titre que l'éducation des garçons, ce qui les rend, de facto, indisponibles au mariage aussi longtemps qu'elles n'ont pas terminé les études au même titre que les garçons. Dès 2012, l'EDSC MICS montre une corrélation entre l'acquisition d'un niveau d'instruction et le retard de l'âge d'entrée en première union des femmes : cet âge est estimé à 24,5 ans pour les femmes les plus instruites contre 19,4 ans pour les femmes sans instruction et 18,8 ans pour celles ayant un niveau primaire (Figure 2).

Figure 2: Lien entre le niveau d'instruction des femmes et l'âge de la première union



Les données les plus récentes montrent fort heureusement un indice de parité filles/garçon égale à 1 dans presque tous les cycles de l'enseignement primaire au niveau universitaire. Ainsi, chaque année le nombre de femmes les plus instruites augmente. Cependant un nouveau défi risque d'accroître la pression sur les filles et mettre à mal le retardement de l'âge du premier mariage : le rapport de masculinité est passé de 98,5 en 2003 à 100,5 en 2017 (Graphique 26).

Graphique 26: Évolution du Rapport de masculinité entre 2003 et 2017

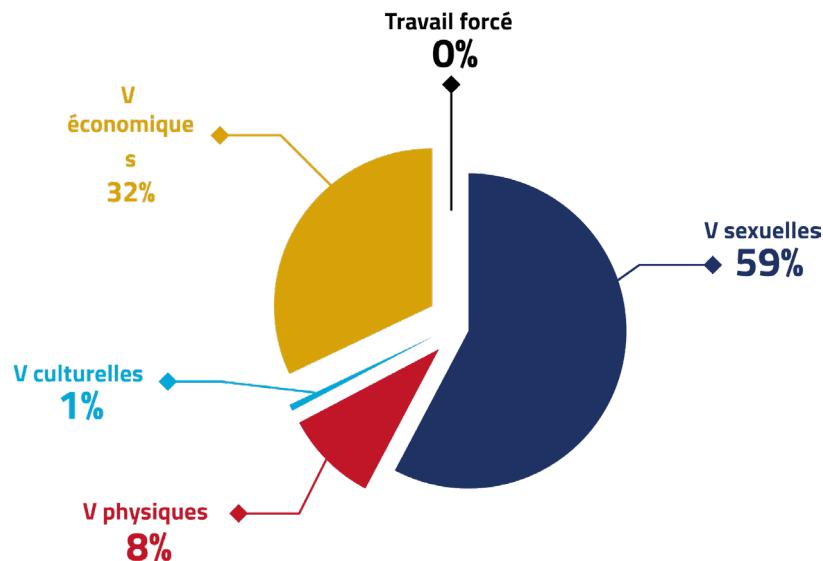


Pour la première fois, les Comores comptent plus d'hommes que de femmes. Le rapport de masculinité a augmenté dans l'ensemble des îles : il est passé de 105,3 à 106,6 à Mwali, de 98,6 à 100,9 à Ndzuwani et de 97,7 à 99,3 à Ngazidja. Cette augmentation peut s'expliquer par le recours de plus en plus élargi aux méthodes contraceptives et de planning familial ou encore l'émigration de plus en plus importante de nombreuses femmes.

Un rapport de masculinité élevé peut exposer les femmes à toutes sortes de pressions pour les amener à accepter la conclusion d'un mariage, surtout de façon précoce. Cette crainte est d'autant plus justifiée qu'il ressort clairement qu'il y une prééminence du mobile sexuel dans les cas de violences sexuelles recensés, notamment à Ngazidja de 2014 à 2018. Comme le montre le graphique 27. Auprès du service d'écoute de l'île, les violences sexuelles représentent 59% des cas, suivis des violences économiques avec 32% des cas et des violences physiques à hauteur de 8%²⁴.

²⁴ Nadine CHANTRY, Rapport d'évaluation du service d'écoute et de protection des enfants et des femmes victimes de violence de Ngazidja, Comores Période de 2014-2018, Unicef, Moroni 2019, p.33

Graphique 27: Comparaison des cas de violences selon la nature



▪ **Cible 5.4 : Promotion et partage des travaux domestiques**

Cette cible vise à prendre en compte et à valoriser les soins et travaux domestiques non rémunérés, par la mise en place de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et par la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

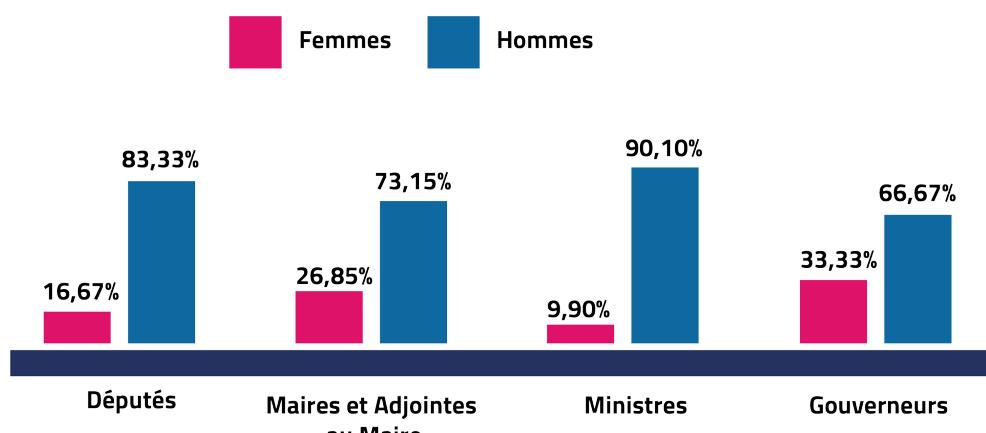
Bien que le phénomène soit important, la proportion du temps consacré à des soins et travaux domestiques non rémunérés n'est pas encore documentée en Union des Comores. Malheureusement, c'est un secteur qui fait partie très largement du monde de l'informel. L'absence de données sur la réalité de ce secteur constitue en soi un problème majeur. Il faut noter que, la prise en compte de la production non marchande des ménages dans la comptabilité nationale a fait progresser le PIB de plus de 70%.

▪ **Cible 5.5 : Participation et accès aux postes de direction**

Cette cible vise à veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité.

En Union des Comores, la proportion de sièges occupés par des femmes au parlement et les administrations locales évolue lentement : ce taux est de 16,67% à l'Assemblée de l'Union pour la période 2020-2025 contre 3,03% dans la législature précédente. Il est situé à 26,85% dans les bureaux communaux durant la période 2015-2020. En vertu de la loi, le taux sera d'au moins 25% pour les nouveaux bureaux communaux. Le graphique 28 ci-dessous donne un aperçu de la proportion des femmes et hommes dans les postes de direction.

Graphique 28: Taux de femmes et hommes dans les postes de direction en avril 2020



Le pourcentage de femmes ministres au gouvernement de l'Union est quant à lui à 09,9% en avril 2020. Il s'agit là d'un chiffre très variable, d'un gouvernement à un autre. Mais, en général, le gouvernement comprend un maximum de 15 membres dont au moins une femme pour la période 2020-2025.

Par ailleurs, l'Union des Comores est composée d'îles autonomes dirigées par des Gouverneurs élus au suffrage universel direct. À l'issue de l'élection de 2019, une femme est élue pour la première fois, soit le tiers des Gouverneurs.

▪ **Cible 5.6 : Santé sexuelle et procréation**

Cette cible vise à assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi.

En Union des Comores, de nombreux textes législatifs et réglementaires garantissent aux femmes âgées de 15 à 49 ans l'accès aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine. Il en est ainsi de trois textes suivants : le Code de Santé Publique de 2011, abrogeant et remplaçant le Code de Santé publique et de l'action sociale pour le bien-être de la population de 1995, la Loi de 2011 portant Réglementation des Mutuelles de Santé en Union des Comores, la Loi n° 17-012/AU relative à la Couverture Sanitaire Universelle.

Conclusion sur les ODD du domaine social

Les ODD du domaine social font face à de nombreux enjeux et beaucoup de contraintes sont relevées allant de l'instabilité institutionnelle et politique à l'effectivité des textes juridiques en passant par le déficit de ressources financières, l'indisponibilité des données statistiques à jour ou encore aux difficultés de coordination et de partage des responsabilités institutionnelles.

En termes de trajectoire, l'évolution des cinq ODD du domaine social est disparate : l'ODD4 est en décroissance, les ODD1, 2 et 5 stagnent et l'ODD3 reste en amélioration. Ainsi, la trajectoire d'évolution des ODD du domaine social est globalement en stagnation.

L'Union des Comores doit envisager des mesures courageuses pour redynamiser la mise en œuvre des ODD afin d'être au rendez-vous de 2030. Parmi les mesures à privilégier, il s'agira de :

- Renforcer la gouvernance financière et économique des services sociaux, par la mise en œuvre de la Loi portant Opérations Financières de l'État afin de passer d'un budget de moyen à un budget – programme permettant l'adoption et la généralisation du cadre de dépenses à moyen terme ;
- Renforcer l'institutionnalisation du suivi-évaluation avec, notamment la promotion d'une culture nationale de l'évaluation à travers la création d'une association nationale de l'évaluation, le développement de la fonction évaluative au Centre National d'Analyse et de Recherche sur les Politiques Publiques (CNARPP) ou encore la création d'une fonction évaluative à l'Assemblée de l'Union;
- Renforcer le système national statistique en renforçant les capacités de l'INSEED à déployer un dispositif national de veille statistique notamment dans les hôpitaux et les établissements d'enseignement;
- Renforcer la sensibilisation sur la culture et l'appropriation des ODD aux niveaux local, communautaire et, notamment, au niveau des nouveaux élus communaux et des associations locales de développement ;
- Revoir la priorisation nationale des ODD du domaine social afin de les mettre en phase avec le Plan Comores Émergeant 2030 ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'assurance médicale généralisée pour faciliter l'accès aux soins de santé pour tous et soulager les ménages;
- Cibler les politiques de genre pour une parité fille-garçon dans le secondaire, dans l'enseignement supérieur et dans la formation technique et professionnelle;
- Renforcer l'État de droit pour une application effective des textes juridiques du domaine social;
- Renforcer la mise en œuvre opérationnelle des politiques et stratégies nationales de développement humain.

7 ÉNERGIE PROPRE
ET D'UN COÛT
ABORDABLE



6.3 État de la situation des ODD du domaine économique

Les ODD appartenant à cette catégorie (P2) vise à assurer une vie prospère et épanouissante aux humains. Plusieurs indicateurs affichent des performances, mais d'autres présentent certaines lacunes. Il faut noter que certains indicateurs sont peu documentés, ce qui a conduit à recourir dans certains cas à des données

a)

ODD 7 : ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COUT ABORDABLE



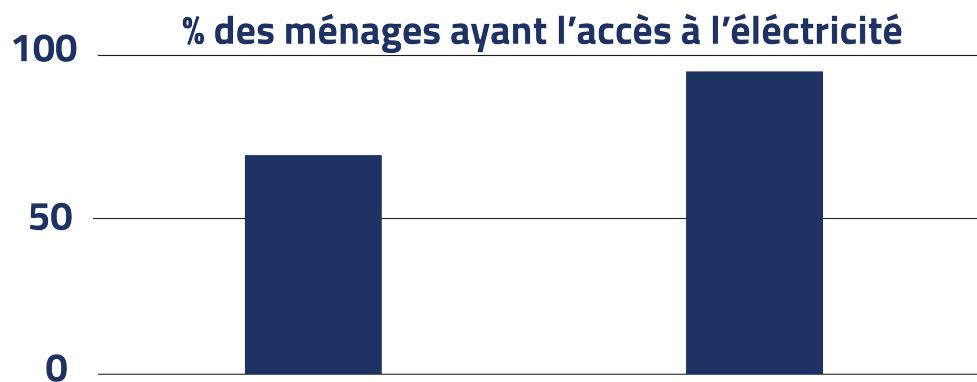
ODD	2016	2019
ODD 7	Progression	Stagnation

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

La mise en œuvre de cet ODD fait appel à une cible prioritaire :

Cible 7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable.

L'accès à l'électricité affiche une nette progression entre 2013 et 2018 comme le montre le Graphique 29 ci-dessous, avec un taux de couverture du territoire d'environ 80%. Le parc de production électrique est constitué de 4 centrales thermiques sur les 3 îles regroupant 28 groupes fonctionnant au gasoil, représentant une capacité installée de 41MW et une capacité disponible de 31.9 MW, et de centrales hydroélectriques offrant 0,6MW dans l'île d'Anjouan.



Toutefois la quantité d'électricité produite demeure insuffisante à cause des coûts de production très élevés. Le pays a le taux de perte d'électricité le plus élevé et le taux de recouvrement (33%) le plus faible parmi tous les pays africains. Le coût de production d'électricité est actuellement estimé à environ 0,61 €/kWh, contre une moyenne de 0,075 USD/ kWh dans les pays de la Communauté de Développement d'Afrique Australe (CDAA, 2016).

Tableau 8: Production d'électricité en Union des Comores

Libellé	Nombre		Production en Gwh			Electrification		
	2016	2017	2016	2017	17/16 (%)	Villages électrifiés	Village non électrifiés	Taux d'électrification
Grande Comore	37698	39000	64,1	64,8	70,5	209	2	99
Anjouan	26412	27580	15,8	21,1	33,3	91	3	96
Moheli	5600	6300	4,5	5,6	24,5	13	8	61
Total	69760	72880	58,	91,5	56,5	313	13	

Source : MAMWE, EDEA / Rapport BCC 2017

L'énergie est fortement soutenue par des efforts inlassables du gouvernement avec la forte mobilisation des financements domestiques et extérieurs pour généraliser l'électricité aux Comores.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la SCA2D, le Gouvernement s'est engagé d'assurer durablement à la fois un meilleur accès et une autonomie substantielle nationale d'approvisionnement au plus grand nombre, à moindre coût, tout en diversifiant les sources d'énergie (y compris surtout les énergies propres et renouvelables) en favorisant la promotion des activités socioéconomiques. Des efforts ont été consentis par le Gouvernement comorien, appuyé par les PTF, pour mener à bien un projet de développement d'une centrale au fuel lourd de 18 MW, pour construire des infrastructures d'énergies renouvelables (biogaz, photovoltaïque, hydro) et des nouvelles centrales électriques (renforcement des capacités de production) et enfin pour promouvoir l'exploration, l'évaluation et l'exploitation du potentiel géothermique à Ngazidja.

La réalisation de ces projets permettra de répondre aux besoins en énergie électrique permanente, accessible à tous et stable. Ces projets permettront à l'État d'asseoir sa politique de transition énergétique qui vise à réduire les coûts, la dépendance aux importations de carburant et à promouvoir le développement des énergies propres (renouvelables) et le développement vert aux Comores.

Néanmoins, il faut reconnaître que beaucoup reste à faire en matière de généralisation de l'électricité aux Comores qui laisse pour compte une frange importante de la population et des villages non raccordés au réseau électrique.

**8 TRAVAIL DÉCENT
ET CROISSANCE
ÉCONOMIQUE**



b)

ODD 8 : TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE

**ODD****2016****2019****ODD 8****Décroissant****Néant**

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

L'ODD 8 relatif au travail décent et à la croissance économique, s'est nettement apprécié entre 2015 et 2019. Le pays a retenu cinq cibles prioritaires pour cet ODD, dont :

Cible 8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 pour cent dans les pays les moins avancés

Selon les comptes nationaux, le taux de croissance du PIB est passé de 1.1% en 2015 à 3.8% en 2017. Ce taux est estimé à 2% 2019, et suite à la pandémie COVID 19, l'INSEED anticipe un taux de croissance 0.3% en 2020.

Le PCE prévoit un taux de croissance moyen de 7.5% durant la période 2020-2030. Ce taux sera le résultat de plusieurs efforts qui seront consentis par le Gouvernement et ses partenaires techniques et financiers pour une mise en œuvre réussie du PCE. L'élaboration du PCE et la tenue de la Conférence de Paris témoignent cet engagement ferme.

Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.

L'indicateur phare préconisé pour cette cible est la Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles qui est de 93,4 en 2013 selon l'enquête 1, 2, 3. On note qu'une grande partie des emplois créés se trouve dans le secteur informel notamment au niveau du commerce, des petits métiers non enregistrés, de nombreux petits ateliers de menuiseries, coutures et autres.

Tableau 9: Contribution sectorielle à la croissance du PIB réel (en %) 2017

Secteurs branches	2015	2016	2017
Primaire	-1,5	1,2	1,7
Agriculture, élevage, sylviculture	-1,5	1,2	1,2
Secondaire	0,4	0,3	0,6
Industrie manufacturière	-0,1	0,1	0,1
Electricité, gaz , eau	-0,2	0,0	0,2
Bâtiment et Travaux publics	0,1	0,2	0,3
Tertiaire	2,9	0,6	1,2
Commerce, hôtels, bars, Restaurants	-0,8	0,2	0,4
Banque, Assurance, SRE	1,0	0,3	0,2
Transport et télécommunication,	0,1	0,1	0,6
Administrations Publiques,	3,1	0,3,	0,3
Autres services,	0,0	0,0	0,0
Production bancaire imputée	-0,4	0,3	0,3
PIB (Total) ressource)	1,0	2,1	3

Source : INSEED / Estimation BCC

Tableau 10 : principaux indicateurs et ratio du secteur réel en millions FC

Désignation	2016	2017	2018
PIB à prix courant du marché	450159	469217	4910373
Taux de croissance annuel réel (%)	3,3	3,8	3,8
RNB à prix courant du marché	501150	536341	561985
Dépense de consommation finale	464683	482957	503856
Formation brute de capital fixe	56160	62515	68141
Épargne Nationale Brute	38967	53384	58099
Épargne Nationale Brute (%PIB)	8	11	11,8
Dépense de consommation finale (%PIB)	103	103	102,6
Formation bruite de capital fixe (en %)	12,5	13 ,9	13,9

Source : BCC

**9 INDUSTRIE,
INNOVATION ET
INFRASTRUCTURE**



c)

ODD 9 : INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE : CET OBJECTIF INTERPELLE POUR LE CAS DES COMORES QUATRE CIBLES PRIORITAIRE



ODD

2016

2019

ODD 9

Décroissant

Stagnation

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Cible 9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable.

Pour cette cible, les indicateurs poursuivis concernent le nombre de km de pistes rurales construites, le trafic de passagers des aéroports et le fret aérien et maritime aux Comores.

Le nombre de kilomètres carrés réalisés pour la construction et réhabilitation des pistes rurales est passé de 22 km à 140 km entre 2015 et 2018. Le territoire est globalement couvert par un réseau de 761 km de routes interurbaines et 54 km de routes urbaines.

Au vu des objectifs recherchés par le SCA2D (réhabiliter 800km de routes et construire 100km de nouvelles routes), et renforcés par la suite par le gouvernement comorien dans le PCE afin d'atteindre les ODD sur l'horizon 2030, le gouvernement comorien s'engage de :

- Porter le réseau routier en bon état de 100% en 2030
- Améliorer la sécurité routière, protéger l'intégrité des routes et préserver le patrimoine routier
- S'aligner au même rang des autres 54 pays du continent africain en matière de sécurité routière
- Valider et signer la charte africaine en matière de sécurité routière
- Réduire les accidents routiers de 80% d'ici 2030
- Améliorer le transport passager intra-îles et, de mettre en place des espaces pour le transport de marchandises et d'augmenter la connexion avec les autres modes de transport

La mobilisation des financements et des PTF sur le programme routier aux Comores a eu un certain succès.

Les infrastructures portuaires du pays ne sont pas à la hauteur des besoins minimaux, tant en matière de normes de sécurité que de gestion de volume d'activités. Le pays dispose de trois ports, dont le plus

grand est celui de Mutsamudu qui est le seul port en eau profonde, et le plus petit est celui de Mohéli. Le trafic maritime représente plus de 75 % du fret global lié aux importations.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement comorien à travers le PCE s'est donné comme ambition de réaliser les quatre grands chantiers suivants :

- Extension du port de Mutsamudu,
- Extension du port de Moroni,
- Construction du port de Fomboni-Mohéli
- Création et opérationnalisation d'une société nationale de transport maritime

Du côté des infrastructures aéroportuaires, le pays dispose trois aéroports dont un par île. L'aéroport international de Moroni est le principal aéroport du pays, accueillant la totalité du trafic international. Cependant, au niveau des infrastructures, des investissements demeurent nécessaires, pour le renforcement des chaussées aéronautiques en particulier. De même, dans le cadre d'une certification de l'aéroport par l'Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie selon les standards établis par l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile, la construction d'un Centre des Opérations d'Urgence ou « CDOU » est recommandée. Quant aux aéroports secondaires de Mwali et d'Anjouan, ils ont une taille plus réduite et un trafic se limitant aux liaisons intérieures entre les trois îles. Il n'y a pas de service organisé de fret aérien sur ces deux aéroports. Le principal défi pour le Gouvernement est d'améliorer la connectivité intra/inter îles et les liaisons avec l'extérieur pour fluidifier le transport des biens et des personnes au départ et à l'arrivée sur le territoire national. Pour relever ce défi, le Gouvernement entend investir dans les infrastructures suivantes :

- Extension et modernisation de l'aéroport international Prince Saïd Ibrahim
- Extension et modernisation de l'aéroport de Bandar Salam Mohéli
- Construction d'un nouvel aéroport à Anjouan
- Création d'une société nationale
- Création d'une compagnie aérienne nationale avec un partenaire stratégique

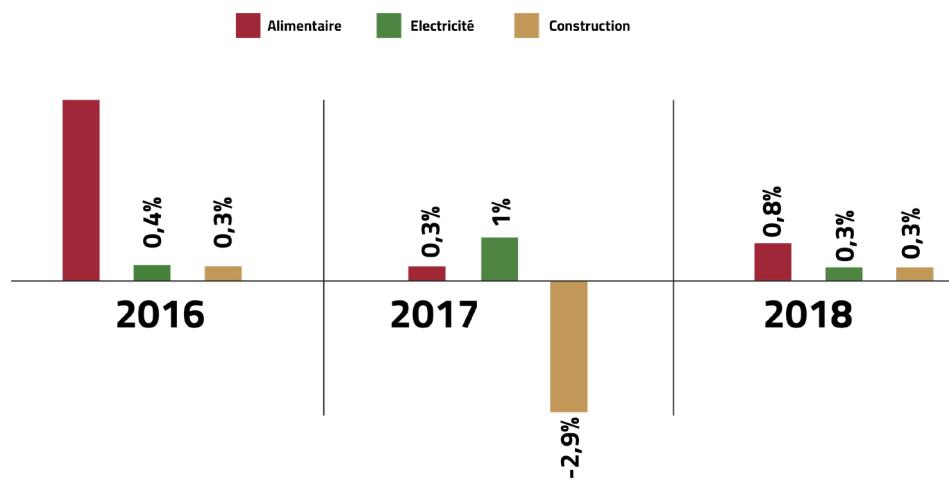
Cible 9.3 : Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration aux chaînes de valeur et aux marchés.

On note une amélioration du crédit net à l'économie au cours de ces 5 dernières années. Le crédit net est passé de moins de 60 milliards en 2014 pour atteindre le niveau de 68,9 milliards de KMF en 2017. Près de la moitié des crédits en 2017 étaient détenus par les institutions de microfinance (26% par la Meck Moroni), illustrant ainsi le grand potentiel que revêtent ces structures dans la promotion de l'accès au financement des entreprises. Malheureusement, l'essentiel des crédits consentis par ces IMF sont des crédits à la consommation ou en faveur du commerce de produits importés. Les pouvoirs publics ont engagé des actions visant à encourager les IMF à augmenter le niveau de leur crédit à l'investissement, surtout en faveur des micros et petites entreprises. Les institutions financières comoriennes sont en surliquidité toutefois la majorité des dépôts état de court terme, cela limite les possibilités d'octroi de prêts longs plus adaptés à l'investissement. Ces institutions sont confrontées aussi à des niveaux relativement élevés de créances douteuses découlant parfois d'une gestion douteuse mais aussi des disfonctionnements de la justice qui ne permet pas de recouvrer les créances impayées. Il faut aussi noter que ces institutions financières font face à des régulations inadéquates, les faiblesses du secteur de l'assurance, ainsi qu'à des difficultés pour trouver des correspondants bancaires et des financements externes. Si certaines banques, déjà dotées d'un capital externe important, ont pu adapter leurs programmes aux défis rencontrés, elles limitent néanmoins leurs crédits à des financements de la consommation et du commerce, et excluent les crédits à la production, à l'instar des IMF.

L'indicateur lié à l'émission de gaz à effet de serre est peu suivi aux Comores. La donnée disponible se limite à la référence de 154 014 tonnes de CO₂ en 2015. Cet indicateur est moins suivi en raison du manque de moyens à la fois financiers et techniques pour pouvoir le renseigner de manière régulière par les services compétents. Toutefois il faut noter l'engagement des autorités compétentes sur le suivi des accords de Paris qui sont fixées l'objectif de faire les Comores un puit de carbone et promouvoir un développement durable et cela dans le cadre de sa contribution déterminée au niveau national (CDN).

Le graphique 30 ci-dessous montre la valeur ajoutée brute de certains secteurs au cours des trois dernières années.

Graphique 30: Valeurs ajoutée brute des composantes industrielles



Sources: INSEED et BCC

En matière d'innovation, tel que spécifié dans l'ODD9, le domaine de la recherche est particulièrement dépourvu de financement. Les incitations et structures mises en place pour soutenir la recherche sont très limitées. La recherche est assurée par quelques institutions notamment, l'INRAPE, le Centre Nationale de la Pêche, le Centre National de la Documentation et de Recherche Scientifique (CNDRS) et l'Université des Comores qui peinent à mobiliser les subventions de l'État promises pour la recherche.



BAIE DE MUTSAMUDU - ANJOUAN, COMORES

d)

ODD10: INÉGALITÉS RÉDUITES

**ODD****2016****2019****ODD 10****Néant****Stagnation**

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Les Comores ont retenu trois cibles prioritaires associées à cet ODD. Certains indicateurs ne sont pas toujours disponibles faute de données à jour pertinentes et à jour pour les calculer.

Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

L'indicateur retenu au niveau national pour cette cible est la « Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian ». Les données disponibles remontent à 2013 et 2015 (Tableau 11). La Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian demeure inchangée avec 13,33%. La mise à jour des données devrait se faire grâce aux données qui seront issue de l'enquête sur la pauvreté en cours de réalisation.

Tableau 11: Proportion de personnes vivantes avec moins de la moitié du revenu médian par sexe

Sexe	Proportion (%) des personnes vivantes avec :		Total
	Plus de la moitié du revenu médian	Moins de la moitié du revenu médian	
Masculin	88,36	11,64	100
Féminin	83,85	16,15	100
Total	86,77	13,23	100

Source : EESIC, INSEED 2013; EESIC : Enquête sur l'emploi et le secteur informel aux Comores (Phase 1 de l'enquête 1,2,3)

Plusieurs programmes et projets au profit des plus démunis et aux femmes ont été réalisés sur la période 2015-2020. Ces derniers avaient comme objectifs de faciliter l'accès à un crédit productif aux femmes et aux jeunes. De former les femmes travaillant dans les différents secteurs productifs (pêche, élevage, agriculture, artisanat, et dans la petite industrie). Ensuite les organiser sous la forme de coopératives pour assurer de manière efficace la création et la gestion de leurs unités de production. Ces actions ont été menées d'une part, par le système financier local plus particulièrement les institutions de microcrédits, et d'autre part, par les différents partenaires tels que :

Le PNUD :

- *Amélioration de la compétitivité des exportations des filières vanille, ylang et girofle.* Ce programme a mis en place 22 coopératives regroupant 1638 producteurs dont 524 femmes et 245 jeunes.
- *Autonomisation financière des femmes),*

La Banque Mondiale :

- *Programme intégré des chaînes de valeur*
- *Programme SWIOfish*
- *RCIP4*

La BID :

- *YES COM*

La FAO, etc.

**11 VILLES ET
COMMUNAUTÉS
DURABLES**



e)

ODD11: VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



ODD

2016

2019

ODD 11

Stagnation

Néant

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Cet objectif présente des difficultés en raison d'une absence réelle de planification dans le domaine de l'urbanisme. Les problèmes urbains sont criants en termes de moyens de transports et de gestion de déchets notamment.

Cible 11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.

Avec le phénomène accéléré de l'exode rural et le flux important des personnes en déplacement d'une île à l'autre, on observe une nette augmentation de la population urbaine qui représente 31% de la population totale (RGPH 2017). Cette forte concentration de la population dans les grandes villes n'est pas sans effet. Le phénomène ramène l'indicateur de la Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis à 69% selon l'enquête 1, 2, 3.

Néanmoins, il faut souligner les efforts déployés ces deux dernières années pour appuyer la Direction Générale de l'Urbanisme à développer certains outils de planification notamment l'élaboration du Schéma Directeur du Grand Moroni et les plans de développements des grandes villes des Comores (Moroni, Mutsamudu et Fomboni). La recherche de financements pour implanter ces plans de développement urbain, permettra de mieux organiser et renforcer le tissu urbain. Dans ce cadre, un projet d'élaboration du schéma d'aménagement du territoire de l'île de Mohéli est en instance de démarrage avec l'appui de l'Agence Française de Développement (AFD), à travers son programme « Facilité Adapt'Action ».

Cible11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics.

L'indicateur choisi ici est la « Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et situation au regard du handicap ». Le système de transports publics aux Comores est peu structuré et ne répond pas suffisamment aux besoins de la population. Les autorités se sont engagées dans le PCE à le promouvoir en créant, besoin des entreprises publiques pour renforcer les opérateurs dans le domaine. Le taux de ménages disposant de moyens de déplacement privés qui se situe à 10,5% en 2015 selon l'enquête 1, 2, 3. Le RGPH 217 montre que seulement 419 ménages disposent d'une voiture comme moyen de transport, soit une proportion de 3.5%, 1056 ménages n'ont aucun moyen de transports soit 8.8% et 9780 ménages utilisent les transports en commun (taxis villes, les taxi-brousse) comme moyen de transports soit, 80% des ménages. Le Gouvernement comorien a inscrit dans le PCE des actions visant à doter les villes et villages des infrastructures adéquates et un système de transports en commun public innovant.



f)

ODD12: CONSOMMATION ET PRODUCTION DURABLES

**ODD****2016****2019****ODD 12****Décroissant****Néant**

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Deux cibles prioritaires sont retenues aux Comores pour cet ODD :

Cible 12.4, elle est liée à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie. Elle nous renvoie à un suivi international pour situer le niveau d'engagement du pays face à la gestion des déchets.

L'Union des Comores est signataire de plusieurs accords internationaux multilatéraux sur l'environnement relatifs notamment en ce qui concerne les substances chimiques et autres déchets dangereux.

Le tableau 12 ci-dessous présente les conventions ratifiées par l'Union des Comores en lien avec les déchets dangereux.

Tableau 12 : Liste des conventions ratifiées par les Comores sur les déchets dangereux

Ord	Nom de la convention	Domaine d'intervention	Date de ratification
1	Convention de Stockholm	Vise à interdire certains Polluants organique persistants	23 février 2007
2	Convention de Bâle	Vise à contrôler des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination	31 octobre 1994
3	Convention pour la protection de la couche d'ozone (Vienne) Et Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrisse la Couche d'Ozone	Vise à Limiter les risques que les activités humaines pouvaient faire courir à la couche d'ozone	31 octobre 1994
4	Convention de minamata	Vise à protéger la santé humaine et l'environnement contre les effets néfastes du Mercure.	15 juin 2017
5	Convention de Bamako	Vise à interdire l'importation en Afrique de déchets dangereux radioactifs	1996

Sources : service gestion des déchets / Ministère de l'environnement

L'indicateur de la Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités est apprécié ici par un proxy qui cherche à savoir la quantité moyenne des déchets journaliers par établissement hospitalier faisant partie de la catégorie des déchets nocifs. Cette quantité est en moyenne de l'ordre de 20kg par jour et par établissement hospitalier. Bien que la mise en place des incinérateurs ait renforcé la capacité du pays à gérer ces catégories de déchets, la défectuosité de ces appareils sur certains sites limite les possibilités d'une gestion efficace de ces ordures.

Cible 12.5: Réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation.

Le pays affiche des difficultés énormes dans ces trois domaines. Le déficit de moyens financiers et matériels ainsi que le manque d'initiatives privées pour créer de débouchés dans ces domaines, limitent la gestion et le bouclage du cycle de vie des déchets de la production à la réutilisation. Quelques efforts sont consentis au niveau des grandes villes notamment à Moroni où la mairie avec, l'appui de certains partenaires, assure un ramassage des déchets à destination d'un site de décharge qui est loin d'être conventionnel. Privée d'une stratégie de gestion de déchets et des capacités humaines et financières, la Commune se trouve dans une situation compliquée et n'arrive pas à assurer uniquement les opérations de ramassage de manière continue.

En l'absence d'un système contrôlé de gestion des déchets, on observe une multiplication de décharges sauvages un peu partout dans les plages, dans les zones côtières et le long des routes entre les villes et les villages du pays.

La problématique de la gestion des déchets constitue un défi de taille qui est loin d'être maîtrisé au pays. Des perspectives encourageantes dans ce domaine sont s'observent notamment dans le cadre du PCE dont un des défis est de mettre en place un grand projet sectoriel dans la gestion des déchets.

6 EAU PROPRE ET
ASSAINISSEMENT



RÉHABILITATION DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - NGAZIDJA, COMORES

6.4 État de la situation des ODD du domaine Environnement

Les ODD appartenant à cette catégorie visent à protéger les ressources naturelles et le climat pour les générations actuelles et futures.

L'analyse de la situation actuelle et des résultats concrets obtenus pour l'ensemble des cibles et des ODD 6, 13, 14 et 15 révèle à la fois un diagnostic critique et des résultats encourageants.

a)

ODD 6: GARANTIR L'ACCÈS DE TOUS À DES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU ET D'ASSAINISSEMENT GÉRÉS DE FAÇON DURABLE



Situation actuelle :

La situation en matière d'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable reste problématique surtout en milieu rural. L'accès universel à l'eau potable est très faible. Les informations disponibles montrent que le niveau d'accès à l'eau potable évalué à 15% (2012), n'a pas beaucoup évolué. Le chemin à parcourir demeure long pour permettre à la majorité de la population pour accéder à des services d'alimentation en eau et d'assainissement à l'horizon 2030.

Le gouvernement s'est cependant investi en dotant le pays d'un cadre stratégique nationale d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement (AEPA) 2013-2030 en cohérence avec les principales cibles de l'ODD 6. Cette stratégie est prise en compte dans le Plan Comores Emergent à travers son programme d'actions bâti autour de 5 axes dont (i) le réaménagement du cadre institutionnel, réglementaire et financier du secteur de l'AEPA dans une optique d'efficacité, (ii) la mobilisation, protection et surveillance des Ressources en eau dans une optique de rationalisation et de durabilité, (iii) le renforcement des infrastructures d'eau potable dans l'objectif de la généralisation de l'accès de toute la population comorienne à une source d'eau potable, (iv) Promotion de l'assainissement pour rehausser le niveau d'hygiène des populations et, (v) Renforcement des capacités des intervenants et partenaires pour un service performant et durable.

Par ailleurs, depuis l'apparition de la COVID 19, plusieurs activités ont été mises en œuvre dans le cadre de cet ODD, de la sensibilisation sur l'hygiène, l'assainissement (la salubrité) à travers des activités de lavage des mains avec de l'eau et du savon. La disponibilité certes relative de l'eau et les gestes barrières ont permis de réduire la transmission et la prévalence de la pandémie

Tendances

Le gouvernement et la communauté des partenaires techniques et financiers ont investi ces dernières années dans des projets actuels et futurs visant à garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable, y compris pour des fins agricoles. Parmi ces projets et programmes :

- Le projet ER2C, Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat, financé à hauteur de 60,8 millions de dollars par le PNUD-GCF de 2019 à 2027
- Le projet ACCE, Adaptation de la gestion des ressources en eau aux changements climatiques, financé à hauteur de 5,14 millions de dollars par le Fonds pour les PMA du GEF et soutenu par le PNUD-PNUE de 2011 à 2016
- Le projet CRCCA, Renforcer les capacités d'adaptation et la résilience aux changements climatiques dans le secteur de l'agriculture, financé sur la composante eau à hauteur de 2,2 millions de dollars par le Fonds pour les PMA de 2014 à 2021
- Le projet PAEPA, Programme d'Adduction en Eau Potable et d'Assainissement, financé à hauteur de 8 millions de dollars par la BAD
- Le projet GECEAU, Appui à la gestion du service public de l'eau dans une zone pilote de l'île de Grande Comore, financé à hauteur de 5 millions d'euros par l'AFD de 2012 à 2019
- Le projet PROGEAU financé à hauteur de 6,5 millions d'eau par l'AFD
- Le projet AEP Domoni financé à hauteur de 6 millions d'euros par l'AFD
- Le projet AEP Sima financé à hauteur de 4,2 millions d'euros par l'AFD

— Le projet AEP Djando financé à hauteur de 4,2 d'euros par l'AFD
Enjeux, défis et perspectives

Le pays dispose de ressources en eau suffisantes pour assurer un approvisionnement en eau continu si elles sont gérées durablement. Les estimations du bilan hydrique montrent que sur les îles d'Anjouan et de Mohéli, les systèmes d'approvisionnement en eau de surface existants possèdent une capacité excédentaire suffisante pour répondre aux besoins de la population et à sa croissance démographique. L'île de Grande-Comore possède également un volume d'eau renouvelable estimé à 1,2 milliard de m³ par an, dont 1,1 milliard de m³ provient de nappes souterraines. L'exploitation actuelle de ces nappes souterraines et des eaux de surface et des collectes d'eau de pluie est de 0,5 % et 1,9 % du volume renouvelable total. Tel qu'il est ressorti de l'étude des vulnérabilités réalisées dans le pays en 2018, les risques liés au changement climatique ne concernent pas la quantité d'eau, mais la dégradation de la qualité de l'eau, à la fois pendant les épisodes orageux et avec la turbidité accrue qui s'ensuit à cause des dommages subis par les bassins versants pendant les orages. Aussi les défis auxquels le pays doit relever pour garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable repose :

— En matière d'accès à l'eau, la mise en œuvre de projets de grande envergure notamment celui actuellement financé par le fonds vert qui va contribuer à assurer un meilleur accès à l'eau à travers l'augmentation de l'accès aux sources existantes et de leur exploitation durable, la protection de ces sources d'eau et des infrastructures face aux risques climatiques et le traitement pour améliorer la qualité de l'eau distribuée

— En matière d'assainissement, le gouvernement a soumis et obtenu lors de la conférence spécifique, une importante promesse de dotation de fonds pour contribuer à l'amélioration de la qualité du cadre de vie et de l'hygiène en milieu rural et urbain, les infrastructures d'assainissement collectif et autonome, renforcer les capacités techniques, matérielles et organisationnelles nécessaires à la mise en place d'un système de collecte et d'élimination des déchets. Il s'agit à présent d'arriver à obtenir de manière effective ses fonds et de mettre en œuvre les programmes et projets d'assainissement concernés.

**13 MESURES RELATIVES
À LA LUTTE CONTRE
LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES**



b)

ODD 13: PRENDRE D'URGENCE DES MESURES POUR LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS RÉPERCUSSIONS



ODD

2016

2019

ODD 13

Stagnation

Progression

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Situation actuelle

Les effets du changement climatique continuent à impacter sur le pays. L'indice de risque mondial en 2018 classe l'Union des Comores au 51ème sur 172 pays en termes de risque de catastrophe naturelle et 59ème en termes de manque de capacités d'adaptation. En avril 2019, un cyclone de catégorie 3 surnommé Kenneth a frappé durement de nombreuses régions et a entraîné des dégâts et la destruction de nombreuses maisons, des cultures, des entreprises et des infrastructures de base. Plus de 40 pour cent de la population, soit 345 131 individus, ont été touchés par les effets de ce cyclone Kenneth dont 17 153 blessés, 11 969 déplacés et 6 morts. Les analyses de vulnérabilités récentes (novembre 2018)²⁵ prévoient une augmentation des facteurs de risques de catastrophes notamment une augmentation de la température moyenne, une diminution des précipitations annuelles, une augmentation du nombre d'années sèches et une élévation du niveau de la mer dans les 30 prochaines années. Le pays continue de développer son Plan d'action visant à atténuer les effets du changement climatique. En tant que signataire de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et conformément à ses engagements, le gouvernement a soumis sa première contribution déterminée au niveau national (CDN) en septembre 2015 et une version révisée de cette dernière est en cours de soumission en cette année 2020. Les principales activités menées dans le cadre du CDN ont pour objectifs principaux d'augmenter la résilience des populations les plus vulnérables aux effets du changement climatique en leur permettant d'améliorer leurs revenus et d'accéder à des technologies propres pour satisfaire leurs besoins de base (alimentation, santé, électricité) mais également de réduire la dépendance énergétique du pays vis-à-vis de l'extérieur en développant notamment le recours aux énergies renouvelables.

Tendances

Des résultats tangibles ont été obtenus dans la lutte contre le changement climatique et ses répercussions en ce qui concerne les cibles priorisées 13.1, 13.2 et 13.3.

Pour la cible 13.1 : « Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales ». Des projets majeurs d'adaptation au changement climatique, à différents stades de développement (achevé, en cours, ou sur le point de démarrer), contribuent à la mise en œuvre des engagements du pays en matière de lutte contre le changement climatique. Ces projets ciblent plus particulièrement les secteurs de l'eau, l'agriculture, la prévention et la gestion des risques de catastrophes, ainsi que l'intégration de l'adaptation dans les politiques sectorielles et le renforcement des capacités des autorités publiques sur les enjeux climatiques. Ces projets et programmes concernent :

- Renforcement des capacités de gestion des ressources en eau pour une adaptation aux changements climatiques (ACCE) (PNUD, PNUE, FEM)
- Assurer un approvisionnement en eau résilient au climat aux Comores (PNUD, GCF)
- Renforcement du secteur de l'agriculture (PNUD, IBSA)
- Renforcement des capacités d'adaptation et de résilience du secteur agricole aux changements climatiques aux Comores - CRCCA (PNUD, GEF)
- Renforcement de la Résilience des Comores aux Risques de catastrophes liées au Changement et à la variabilité Climatique - RRC (PNUD, GEF)
- Productivité et résilience des exploitations agricoles familiales (FIDA, PREFER)
- Renforcement de la résilience au CC par la restauration des bassins versants et des forêts et

²⁵ Union des Comores/AFD, 2018. Étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique aux Comores, novembre 2018

de l'adaptation des moyens de subsistances - RGIBV (PNUE, GEF)

— Élargissement du modèle de développement agricole promu par l'ONG Dahari sur les trois îles de l'Union des Comores et accompagnement des communes d'Anjouan au développement territorial

— Intégration de la RRC dans les politiques ayant pour principaux résultats l'élaboration d'une cartographie des risques, la mise en place de la plateforme nationale pour la prévention et la RRC et l'élaboration de la stratégie nationale de la RRC ;

— HYDROMET visant le renforcement des services météorologiques, hydrologiques et climatiques et amélioration des systèmes d'observations, modélisations et prévisions climatiques, la mise en place de systèmes d'alerte précoce répondant aux besoins des usagers, le développement de plans de gestion des risques dans des secteurs clés comme l'agriculture et la pêche.

— Bâtir la résilience dans l'océan indien visant à améliorer la prise en compte du changement climatique par les acteurs nationaux et locaux, dans les stratégies, projets et mécanismes de planification, coordination et suivi.

— Programme d'appui à l'Union des Comores pour le renforcement de la résilience au changement climatique (AMCC)

— Renforcement des capacités de gestion multisectorielle, coordonnée et décentralisée de l'environnement ANCAR II (PNUD, GEF)

Concernant la cible 13.2 : « Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat ». Des études de vulnérabilité aux effets du changement climatique ont été effectuées, en 2018 afin d'évaluer d'une manière approfondie les secteurs les plus vulnérables. Les résultats de cette analyse de vulnérabilité ont permis d'identifier des appuis en vue de la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national (CDN) de l'Union des Comores dans le cadre de la facilité Adapt'action lancée en mai 2017 par l'AFD pour aider les pays les plus vulnérables par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités. Le pays contribue à l'effort d'atténuation avec un bilan des émissions et des absorptions de GES (CDN révisé, 2020) et demeure un puits net de carbone.

Pour la cible 13.3 : « Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes

d'alerte rapide », des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale sont réalisées périodiquement par les acteurs non étatiques. L'Université des Comores à travers sa composante de la Faculté des

Les enjeux, défis et perspectives

Les enjeux : Le pays continue à maintenir son objectif de rester un puits de carbone et de contribuer à l'effort mondial en matière d'atténuation en réduisant ses émissions de GES, hors UTCATF, de 21% et en doublant ses absorptions de CO₂ à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence (CDN révisé). Ces efforts d'atténuation doivent être mis en œuvre tout en poursuivant le développement socio-économique en privilégiant des options présentant des cobénéfices élevés afin de faire des Comores d'ici 2030, conformément au Plan Comores Émergent, « un pays résilient aux chocs dans toutes les dimensions du développement durable ». Un plan d'action de Moroni visant à atténuer les effets du changement climatique a été adopté en décembre 2019.

Le pays a aussi renouvelé le cadre opérationnel de préparation et de réponse aux situations humanitaires, ceci à travers l'actualisation du plan national de contingence multisectoriel 2017-2018. Une évaluation de la vulnérabilité et cartographie des risques a été réalisée. En termes de renforcement de la résilience du pays au changement climatique, un projet post Kenneth est en cours de mise en œuvre. Son objectif est de contribuer à soutenir le relèvement et à accroître la résilience aux catastrophes et au climat de certaines infrastructures publiques et privées dans les zones touchées par le cyclone Kenneth.

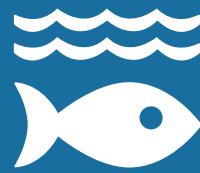
Ces programmes et projets ont pour finalité de contribuer à l'amélioration de la connaissance et des services climatiques ainsi qu'au renforcement des capacités institutionnelles et des communautés locales pour mieux gérer et intégrer les risques climatiques dans la planification et l'aménagement du territoire.

Les défis qui se posent est de faire en sorte que ces programmes et projets contribuent effectivement à renforcer la résilience et les capacités d'adaptation pour faire face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat. Ils doivent tisser des collaborations avec les différents secteurs pour promouvoir entre autres des plans de développement des énergies renouvelables et l'énergie géothermique, la modernisation et amélioration du transport et de l'infrastructure routière, la réorganisation de la filière déchets et le renforcer les capacités de tous les acteurs y compris les communautés locales et les laissés pour compte.



C)

**ODD 14:
CONSERVER ET EXPLOITER DE
MANIÈRE DURABLE LES OCÉANS,
LES MERS ET LES RESSOURCES MARINES
AUX FINS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**



ODD

2016

2019

ODD 14

Néant

Progression

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Situation actuelle

Le pays continue de fournir des efforts importants afin de contribuer au renforcement de la résilience des écosystèmes marins et de la réduction de la vulnérabilité des communautés au changement et à la variabilité climatique. Les écosystèmes marins et côtiers et la biodiversité qu'ils recèlent restent exposés à des facteurs tels que la modification des habitats, la prolifération des espèces exotiques envahissantes ou les pollutions diverses. L'indice d'exposition montre que le secteur de biodiversité marine et côtier est très impacté par les facteurs climatiques. Le projet MAREX 127²⁶ en cours en Grande-Comore et Anjouan qui a pour objectif de faire une évaluation environnementale des écosystèmes marins sur les sites de Grande-Comore et d'Anjouan et de réaliser des inventaires taxonomiques des espèces marines présentes, a évalué ces phénomènes dans ses zones d'intervention. De nombreux autres problèmes récurrents n'ont toujours pas trouvé de solutions notamment (i) la persistance des techniques de pêches destructives qui menacent l'équilibre de la chaîne alimentaire et la pérennité des ressources halieutiques, (ii) l'accroissement de la pollution de l'environnement marin par les plastiques, les déversements d'hydrocarbures et le rejet des ordures ménagers sur le milieu côtier ou (iii) des capacités de recherches et développement encore très faible pour valoriser les ressources naturelles par le pays.

Tendances

Les efforts en faveur d'une gestion durable des océans, des mers et des ressources marines ont permis entre 2015 et 2020 de contribuer à la recherche de solutions pour l'amélioration de l'état de santé des milieux aquatiques littoraux et marins. Des avancées ont été constaté dans la mise en œuvre de cet ODD 14 avec l'adoption d'une stratégie de promotion de l'économie bleue comme moyens de promouvoir les pratiques de développement économique et social

qui conservent la biodiversité marine et côtière. La stratégie d'expansion du réseau et du système national des aires protégées (2017 – 2021) contribue également à la conservation et exploitation durable des écosystèmes marins et côtiers par la création de cinq nouvelles aires protégées et le renforcement du Parc national de Mohéli, premier Parc national des Comores.

Concernant la cible 14.1 : D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments. L'indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans n'est pas renseigné. Le pays n'a pas encore développé un programme sur les pollutions plastiques. Un projet régional de la COI sur les pollutions plastiques est initié. Il a pour but de contribuer à la réduction de la pollution plastique et à l'innovation technologique dans les pays du sud-ouest de l'océan Indien. Le programme va s'appuyer sur l'originalité des expéditions scientifiques en mer pour créer une mobilisation régionale sur le problème des déchets plastiques et de l'urgence de passer d'un modèle linéaire à un modèle circulaire du cycle de vie des produits et notamment de celui des plastiques, le plus visible dans la région.

La cible 14.2 « D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans ». Le nombre d'accords de cogestion signés pour la gestion des ressources marines est passé de 17, en 2015 à 76 accords : RNAP 52 accords de cogestion avec tous les villages cogestionnaires des parcs ; 3 accords entre la DGEF et les groupements des femmes pêcheurs de Chindini, Malé et Ouroeni ; 4 accords pour gérer les récifs (AIDE) avec Méboimboini, Itsandra, Chindini et Malé

²⁶ Vice-Présidence MAPEATU, 2016

Pour la cible 14.4 : « D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques ». Le nombre d'espèces de poissons menacés est passé de 10 en 2016 à 15 espèces de poissons de platier récifal recensées et menacées par la dégradation des récifs.

La cible 14.7 : « D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme » n'est pas renseigné, la donnée n'étant pas disponible.

Enjeux, défis et perspectives

Les enjeux sont principalement sur le déploiement de dispositifs adaptés de formation et d'information sur le capital naturel et sur les partenariats à établir avec les acteurs nationaux et locaux, sur une gestion durable de ce capital naturel. Il s'agit de s'assurer du renforcement de la résilience des écosystèmes bleus et de la réduction de la vulnérabilité des communautés au changement et à la variabilité climatique afin de garantir le futur de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance. Les autres enjeux sont relatifs à la protection et au maintien des écosystèmes sains pour la survie des ressources aquatiques vivantes dans la perspective d'un développement d'une production nationale minière, pétrolière et/ou gazière offshore en suivant le principe de précaution. Caractérisation de la pollution chimique et plastique des bassins versants et l'identification des sources polluantes (terre et mer) et des émissaires (notamment les eaux de ballast)

Les défis majeurs à relever pour atteindre les cibles de l'ODD 14 sont de parvenir à (i) inverser la dégradation constatée des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, (ii) parvenir à un changement de comportement des usagers et des populations des localités afin de réduire les pratiques actuelles qui affectent les écosystèmes marins et terrestres par la participation active de toute partie prenante, y compris le secteur privé, les communautés locales et les pouvoirs publics et, (iii) mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des plans et programmes de conservation et de valorisation des ressources naturelles. Pour relever ces défis, il faut développer un partenariat efficace entre les parties prenantes, améliorer la collecte des données primaires et renseigner le maximum d'indicateurs de manière régulière avec des informations fiables

Les perspectives consistent à développer des schémas d'action collective pour la réduction de la pollution marines en appliquant le principe de l'économie circulaire et pour l'évaluation chiffrée du bilan carbone (stockage et émissions de CO₂) et des services éco systémiques d'importance pour la CD pour permettre de renseigner la cible 14.1 et 14.2.

15 VIE
TERRESTRE



LA ROUSSETTE DE LIVINGSTONE PARMI LES 100 ESPÈCES LES PLUS MENACÉES AU MONDE

d)

ODD 15:
PRÉSERVER ET RESTAURER
LES ÉCOSYSTÈMES TERRESTRES,
EN VEILLANT À LES EXPLOITER
DE FAÇON DURABLE,
GÉRER DURABLEMENT LES FORÊTS,
LUTTER CONTRE LA DÉSERTIFICATION,
ENRAYER ET INVERSER
LE PROCESSUS DE DÉGRADATION DES TERRES ET
METTRE FIN À L'APPAUVRISSEMENT DE LA BIODIVERSITÉ



ODD

2016

2019

ODD 15

Stagnation

Décroissant

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Situation actuelle

Plusieurs activités ont été mises en œuvre dans le cadre de cet ODD notamment l'adoption de nombreux cadres politiques et stratégique dont : la Stratégie nationale et Plan d'Action Actualisé pour la Diversité Biologique (2016), visant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, la Stratégie d'Expansion du Système National des Aires Protégées (2017 – 2021) visant la mise en place du réseau et l'extension du système national des aires protégées par la création de cinq nouvelles aires protégées et le renforcement du Parc national de Mohéli, premier Parc national des Comores, la nouvelle loi forestière et la politique et stratégie agricole dont un des axes stratégiques est d'assurer la durabilité des conditions de production agricole. Des programmes importants sont également définis notamment : Programme de gestion durable des terres et des eaux (Reconquête des terres en friche, gestion des sols, Présevations des aires protégées...). Les ressources sont insuffisantes pour l'atteinte des objectifs fixés. C'est le cas de la politique agricole ou de la Stratégie et plan national pour la biodiversité où les ressources mobilisées sont en déçà des besoins exprimés. Par ailleurs, les utilisateurs des ressources terrestres et les communautés poursuivent les pratiques non durables et peu favorable à la conservation de la biodiversité et à la résilience aux chocs naturels et climatiques. Beaucoup d'infrastructures (routes, ouvrages divers...) et de constructions publiques ou privées tant en milieu rural qu'en milieu urbain sont réalisés en l'absence d'études d'impact environnemental systématisées.

Tendances

Les efforts en faveur d'une gestion durable des écosystèmes terrestres ont permis entre 2015 et 2020 de réaliser des progrès concernant la cible 15.2, 15.4 et 15.9.

Concernant la cible 15.2: « D'ici à 2020, promouvoir

la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ». De nombre de sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces ont été identifiées et font l'objet d'une action en cours pour leur conservation et leur valorisation. Du seul parc marin de Mohéli créé en 1999, le pays a étendu le nombre de ses Aires protégées et dispose actuellement de 3 parcs terrestres dont les parcs du Mont Karthala, du Mont Ntringui et l'intégration de la zone forestière de Mohéli à l'ancien parc marin pour devenir actuellement le parc national de Mohéli. Par ailleurs, les zones dont la biodiversité est considérée comme remarquable ont été identifiées pour devenir des réserves communautaires.

Pour la cible 15.4: « D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable », le nombre d'hectares de forêts plantées a considérablement augmenté passant de 3000 ha en 2014 à 12 000 Ha reboisé par le RNAP, RRC et projet bassin versant.

Pour la cible 15.9: « D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité ». La couverture des aires protégées est passée de 19895 Ha à 50500 Ha (27% de la couverture terrestre) et de 366,75 Km² à 584,90 Km² (4,49% des eaux territoriales marins).

Quant aux cibles 15.1. et 15.5. il n'a pas été constaté des avancées notables : Pour la cible 15.1: « D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides,

les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux », l'évaluation forestière de la FAO, effectuée en 2016 montre une poursuite de la régression de la surface des zones forestières, en proportion de la surface terrestre passant de 2,4% en 2013 à 2% en 2016. Ces reliquats de forêts sont maintenus grâce aux actions des projets et programmes de reboisement et de réforestation conduites ces dernières années (RNAP, bassins versants...). Quant à la cible 15.5 « Prendre d'urgence des mesures énergétiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction », les données pour évaluer l'Indice de couvert végétal des montagnes et celui de la Liste rouge ne sont pas disponibles.

Enjeux, défis et perspectives

En termes d'enjeux, l'état des lieux des écosystèmes et de la biodiversité terrestres montre que l'Union des Comores a d'énormes potentialités en forêts et zones de conservation de certaines espèces qui sont fortement menacées. Ce patrimoine est actuellement fragilisé par les occupations plus ou moins illégales des terres qui se traduisent par une destruction croissante du couvert forestier par le défrichage, les feux de brousse et le développement des cultures dans les zones péri-forestières. Malgré les nombreuses opérations de reboisements effectuées, le pays fait face depuis plusieurs années à une importante déforestation et une dégradation accélérée de sa biodiversité terrestre. Les données les plus récentes montrent que de 1950 à 2016, la superficie forestière serait passée de 31 000 ha à 3000 ha, soit 2% du territoire national²⁷. Il ne subsiste actuellement que quelques reliques de forêt d'altitude et sur les fortes pentes. Cette déforestation joue un rôle très important dans la perte des habitats naturels des espèces et le dessèchement des sources d'eau dans le pays. Elle entraîne l'érosion importante de la biodiversité observée et qui se traduit par la dégradation de plus de la moitié des terres agricoles, des espaces d'habitats forestiers et l'environnement côtier et marin, l'extinction de 15% des espèces végétales entre 2000 et 2006, la menace d'extinction de près d'une centaine d'espèces faunistiques et de 16 espèces floristiques, la réduction des réseaux hydrographiques d'Anjouan et de Mohéli, la disparition des prairies côtières et de presque la moitié des plages et une réduction des ressources ichthyologiques démersales²⁸.

Les efforts vont redoubler pour prendre d'urgence des

mesures énergétiques afin de réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction. L'adoption de la loi sur les aires protégées par l'assemblée nationale a permis au pays de concrétiser le classement de 27% de la superficie terrestre et 4,49% des eaux territoriales.

Les défis à relever sont principalement : (i) d'inverser la dégradation des ressources naturelles, dans un contexte de changement climatique et de croissance démographique, (ii) de parvenir à un changement de comportement pour une gestion rationnelle des ressources naturelles et surtout (iii) de mobiliser les ressources financières nécessaires au financement des programmes et projets et, (iv) intégrer dans les futures activités d'exploitation de grande envergure des richesses gazières et pétrolières la dimension environnementale. Pour relever ces défis, il faut mettre en œuvre une stratégie de collecte de données statistiques et l'opérationnalisation de la base de données existante pour impulser le renseignement des indicateurs des différentes cibles et intégrer dans les politiques publiques la gestion de l'espace et l'aménagement du territoire pour réduire la pression sur les ressources naturelles et les risques climatiques et de catastrophes naturelles

En termes de perspectives, l'Union des Comores doit valoriser davantage les bénéfices sociétaux issus de l'usage des ressources naturelles en termes de pharmacopée et de cosmétopée, et, en second lieu, à développer des solutions innovantes pour de nouvelles formes d'exploitation durable du capital naturel.

²⁷ Evaluation forestière de la FAO (2016)

²⁸ Union des Comores, AFD. Étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique aux Comores, novembre 2018

**16 PAIX, JUSTICE
ET INSTITUTIONS
EFFICACES**



CÉLÉBRATION DE LA FÊTE NATIONALE, LE 06 JUILLET. PLACE DE L'INDÉPENDANCE, MORONI - NGAZIDJA COMORES



6.5 État de la situation des ODD du domaine Gouvernance/Paix

ODD 16:
**PROMOUVOIR L'AVÈNEMENT
DE SOCIÉTÉS PACIFIQUES ET
INCLUSIVES AUX FINS
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ASSURER L'ACCÈS DE TOUS À LA JUSTICE ET
METTRE EN PLACE, À TOUS LES NIVEAUX,
DES INSTITUTIONS EFFICACES,
RESPONSABLES ET OUVERTES À TOUS**



ODD

2016

2019

ODD 16

Stagnation

Néant

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Cette catégorie (P4) est représentée par un ODD qui vise à favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence. Il compte 12 cibles, dont quatre priorisées au niveau national. Il s'agit des cibles 16.3, 16.5, 16.6 et 16.7 qui se déclinent comme suit :

Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

Cette cible peut être documentée à l'aide de deux indicateurs :

16.3.1 Proportion des personnes victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus

Les données existantes font état de 953 cas de violences²⁹. Il faut noter que ces statistiques concernent en premier lieu les mineurs, mais elles permettent de dégager la tendance générale de violences faites aux particuliers. Les Autorités judiciaires ne tiennent pas des statistiques, or, les Coups et blessures volontaires constituent la première infraction par ordre d'importance. A part les cas des violences affectant les mineurs, les violences sont souvent minimes et n'aboutissent pas à une Interruption temporaire du travail. (I.T.T). Ceci étant, le pays n'est pas pour autant exempt de violence. Le Nombre de victimes d'homicide volontaire pour 100 000 habitants, par sexe et âge (Cible 16.1.1) est de 7.7 pour 100.000 habitants³⁰ ce qui est modique comparée à d'autres États Africains alors que le nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants, par sexe, âge et cause (Cible 16.1.2) est presque nul, accréditant ainsi la thèse d'une société apaisée. Les violences volontaires sont les plus répandues

16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement

Le document de la Politique Nationale du Secteur de la Justice, notait qu'en 2009, la proportion des personnes en détention préventive était de 18 sur 103 détenus, ce qui constituait une exception nationale à l'échelle du Contient. En 20142015 cette tendance a nettement augmenté pour atteindre respectivement 80%³¹ et 92%³². Le graphique 31 ci-dessous illustre son évolution dans un intervalle de 5 ans de 2009 à 2015.

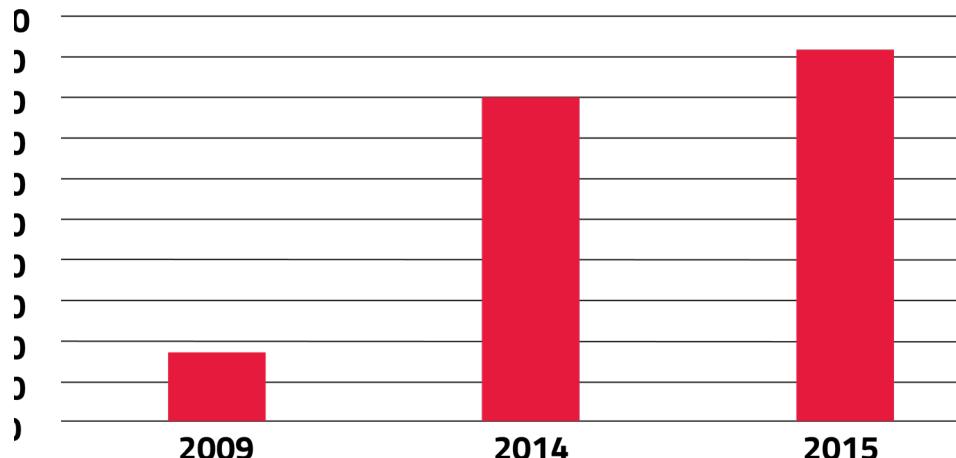
²⁹ Source : Rapport d'évaluation du service d'Ecoutre de Ngazidja

³⁰ Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 : L'indice et Tableaux de bord des ODD pour l'Afrique subsaharienne ». Lien : <https://sdgcafrica.org/wp>

³¹ Politique Nationale du Secteur de la Justice (P.28)

³² https://www.prisonstudies.org/sites/default/files/resources/downloads/world_prison_population_list_11th_edition_0.pdf

Graphique 31: % de la population carcérale en instance de jugement



Ce graphique montre que le taux de détenus en instance de jugement a progressé à été multiplié par 5 pour se stabiliser à 92%³³ en espace de cinq ans entre 2009 et 2015.

Ce chiffre relève d'une part l'encombrement des cabinets d'instruction et une absence de maîtrise de la détention d'autre part. La détention provisoire est utilisée pour obtenir des aveux ou des réparations au profit des victimes présumées. Le rapporteur des Nations-Unies sur la torture trouve une autre explication : « la détention provisoire était utilisée presque automatiquement, même pour des infractions mineures. En outre, il semble que cette mesure soit utilisée en particulier contre les opposants politiques et les journalistes³⁴», une tendance qui contribue beaucoup à la surpopulation carcérale.

Par ailleurs, on peut supposer que cette proportion évolue vers le haut, à cause de plusieurs épisodes de turbulences sociopolitiques que le pays a connu durant ces deux dernières années.

Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes

Cette cible peut être documentée et expliquée par plusieurs constats qui montrent la tendance au sein du pays.

▪ **La situation de la justice**

La Justice comorienne fait l'unanimité quand il s'agit de sa défaillance et de son discrédit. Peu de justiciables lui font confiance. La situation est bien résumée dans le Document sur les Assises Nationales, tenues en février 2018 qui note que « La justice sensée être le rempart pour protéger [ces] droits et libertés est complètement décrédibilisée aux yeux des Comoriens à cause de soumission à l'exécutif, à son incompétence et à la corruption qui la gangrène ». Les problèmes sont donc identifiés, mais ils ne sont pas les seuls. Par ailleurs, Les résultats de l'étude sur la fragilité en Union des Comores de 2017 montrent que c'est au niveau de la dimension « Performances des institutions » que des efforts conséquents doivent encore être fournis. Aussi, le principal défi pour le Gouvernement est-il d'arriver à garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice et un bon fonctionnement de l'administration pénitentiaire

— **L'accès à la justice**

La cartographie judiciaire du pays reflète son caractère insulaire. Chaque île dispose d'un Tribunal de première Instance (TPI) et d'une Cour d'Appel. (C.A). L'instauration d'une juridiction d'appel dans les îles est relativement récente, il existait une seule cour d'Appel qui siégeait à Moroni et qui avait compétence sur les trois îles.

L'infrastructure judiciaire du pays se limite à 3 « Palais » de justice un par île. La Cour Suprême dispose d'un bâtiment à part à Moroni. L'accès n'est donc pas facilité pour les personnes habitant en zone rurale. D'une

³³ https://www.prisonstudies.org/sites/default/files/resources/downloads/world_prison_population_list_11th_edition_0.pdf

³⁴ <https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/43/49/ADD.1>

part, du fait de l'absence d'un système d'adressage ou d'envoi des courriers, cette catégorie de la population ne reçoit pas les convocations ou les ordres de comparaître. La remise est faite au travers les brigades de gendarmeries disséminées sur l'île, qui le remettent au chef du village, qui doit enfin le remettre à l'intéressé. Ce système a montré ses limites.

En matière civile, les actes sont remis par voie d'huissier de justice, qui doit autant que possible les remettre à la personne concernée. Cette formalité n'est pas toujours accomplie, mais il est fréquent que les huissiers mentionnent le contraire sur leur acte. En conséquence, les audiences sont ajournées pour « citer les parties » et au civil, plusieurs personnes sont jugées en leur absence tout en étant considérées comme présentes.

D'autre part, la tenue des audiences peut être aléatoire. Les renvois sont fréquents, quelquefois pour des raisons futiles, ce qui a pour conséquence de décourager les justiciables

Pour rapprocher la justice aux justiciables, des audiences foraines sont organisées de façon ponctuelle. Ces mesures sont certes positives, mais elles ne sont pas suffisantes pour assurer l'égalité d'accès de la justice pour tous. La politique Nationale du Secteur de la Justice a prévu une décentralisation effective de la Justice par la mise en place des Tribunaux d'instance dans les préfectures des îles. A cette difficulté d'accès géographique, il faut ajouter le coût de la justice.

— Le coût

L'accès à la Justice peut également se heurter à un obstacle financier. En matière civile, la saisine de la Justice se fait par voie d'assignation d'huissier de justice. La simple assignation en justice est facturée à 68.000 francs comoriens alors que le rapport sur le Développement Humain a noté que le salaire moyen aux Comores varie entre 40 et 80 Euros, soit entre 20.000 et 40.000 KMF.

Les frais d'avocats sont également chers, compte tenu du niveau général de revenu de la population qui est relativement faible. La conséquence la plus grave est que la plupart des justiciables ne sont pas assistés ou défendus par un Conseil. D'autres frais de procédure et d'enregistrement sont également supportés par les justiciables.

Les standards internationaux pour un procès équitable ont prévu l'assistance d'un avocat dans le procès. L'absence d'un défenseur peut avoir des graves conséquences pour les droits de la défense.

En matière civile, en vertu du principe de la disponibilité, on considère que le procès est l'objet des parties, qui en disposent donc comme elles en veulent. Le juge se cantonne alors à un rôle d'arbitre qui consiste pour lui à examiner les moyens fournis de part et d'autre. Il ne doit pas se substituer à une partie pour pallier la faiblesse de ses moyens de défense. En conséquence, la partie qui n'est pas assistée risque de perdre son procès, alors qu'en principe elle devait avoir gain de cause.

En matière pénale, la situation est encore plus grave, car il s'agit des décisions qui peuvent aboutir à la privation de la liberté. Or, une fois de plus beaucoup des comoriens ne sont pas assistés au cours de la phase d'instruction et de la phase de jugement. La loi a prévu le remboursement des frais dont les honoraires d'avocat, mais en réalité seuls les frais d'enregistrement sont pris en compte dans la liquidation des dépenses.

De façon tout à fait informelle, les avocats peuvent plaider « pro-Bono ». La politique Nationale du Secteur de la Justice a prévu la mise en place de l'aide juridictionnelle pour pallier ces difficultés. Le Code de procédure pénale et la loi sur la Cour Suprême comprennent des dispositions relatives à l'aide juridictionnelle.

A travers le Programme d'Appui à la Justice et aux Droits de l'homme du Fonds de consolidation de la Paix des Nations-Unies, (F.C.P), le Ministère de la justice avait initié un projet de texte sur l'aide juridictionnelle, mais le suivi n'a pas été assuré. La Politique Nationale du Secteur de la Justice a toutefois pris en compte cet enjeu.

L'inégalité d'accès recouvre également une réalité plus ou moins occulte, celle de la corruption du système judiciaire. Selon le Document finale sur les Assises Nationales, « Certains juges négocient le résultat des affaires et se font payer des sommes importantes pour juger dans un sens ou dans un autre ». La P.N.S.J a également mis en relief l'existence de la corruption dans le Système judiciaire. Les rares cas documentés sont les rapports de l'Inspection Générale des Affaires judiciaires qui sont prévus pour un usage interne et ne sont donc pas accessibles au public.

La corruption s'explique d'abord par la proximité sociologique des comoriens. Les magistrats ont des difficultés à observer une neutralité rigoureuse quand il s'agit de juger une partie qu'il connaît personnellement ou à travers une autre connaissance. Elle s'explique également par les bas salaires des magistrats et enfin par le défaut d'une Autorité pour

veiller aux règles de l'éthique et de la déontologie. En effet, le Conseil Supérieur de la Magistrature (C.S.M) n'est pas pleinement opérationnel.

— L'indépendance

L'indépendance de la Justice et son corollaire, l'inamovibilité des magistrats du Siège sont consacrées par la Constitution dans son article 95. Dans les faits, cependant, elles ne sont pas toujours respectées.

De l'avis général, l'Institution judiciaire est perçue comme étant affidée au pouvoir du moment. Il convient de nuancer la notion d'indépendance. Comme les autres institutions, la Justice dépend de l'État en termes d'organisation et de fonctionnement. C'est l'État qui recrute le magistrat et qui les nomme à leur fonction. C'est encore lui qui prévoit et exécute le budget alloué à la Justice.

Cela étant, l'indépendance des magistrats se situe à un niveau précis : celui de la prise de décisions. Dans sa fonction de juger, le magistrat n'est soumis qu'à la loi et à sa conscience. Aucune intervention externe n'est permise par la loi. Il appartient aux juges de conquérir et de préserver cette indépendance dans un effort continu.

Sur un plan institutionnel, l'indépendance des magistrats du Siège se matérialise à travers leur inamovibilité. Cela veut dire qu'ils ne peuvent pas être affectés à un autre poste sans leur consentement, même pour une promotion.

Dans la réalité, les magistrats du Siège ne sont pas à l'abri d'une affectation décidée comme une sanction à l'encontre d'un juge considéré comme peu sensibles aux interventions externes. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes et avoir plusieurs origines. Elle peut venir du pouvoir exécutif pour des raisons éminemment politiques ou régionalistes : Telle personne ne sera pas détenue car elle a soutenu telle autorité. L'intervention peut souvent venir des justiciables eux-mêmes qui peuvent influer sur le cours de la justice en leur faveur et au détriment de leur adversaire.

Il existe donc une posture sociologique qui consiste à penser que la justice c'est pour les autres. De ce fait, l'indépendance de la Justice ne doit pas être perçue comme le fait de l'exécutif, mais plutôt comme un phénomène de société qui mérite alors une attention particulière. En effet, les interventions des justiciables représentent une menace potentielle pour la paix. Le justiciable qui a perdu son procès du fait de cette intervention a tendance à recourir à la justice privée. Ainsi, si les institutions sont nécessaires pour

atteindre des objectifs, la sensibilisation est encore plus importante. Au-delà de la réalité des Institutions, ce sont les comportements des personnes qui les dirigent qui sont déterminants.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature est prévu par la loi pour veiller à ces principes, mais elle n'est pas encore opérationnelle. Cependant, il faut noter une amélioration positive de la situation, puisque des magistrats viennent d'être nommés à des postes restés vacants. Le processus d'opérationnalisation sera finalisé lorsque les magistrats des juridictions de base auront désigné leurs pairs qui doivent y siéger.

— La corruption

Selon l'Indice de perception de la Corruption de Transparency International, les Comores sont classées au 153ème rang sur 180 pays avec un score de 25 sur 100. En 2018, le pays était classé à la 144ème place. Ce qui constitue un recul important dans ce classement, qui s'explique peut-être par la mise en veilleuse de la Commission anti-corruption. La corruption est difficilement quantifiable et les données sur la question ne sont pas disponibles. Les rares cas documentés sont les rapports de l'Inspection Générale des Affaires judiciaires. Cependant, on peut noter une évolution positive des mœurs puisque la question de la corruption n'est plus entourée de confidentialité et des documents de référence en font clairement état.

Cependant, on peut constater que le phénomène est ancré dans la société au point d'être considéré comme normal. Plusieurs couches de la société semblent admettre que la fin justifie les moyens, et ça semble être un standard social. Une explication peut être trouvée dans l'absence de culture d'État en général et de culture du bien collectif en particulier. A certains égards, les biens publics sont perçus comme « choses qui n'appartiennent à personne » et que par voie de conséquence, tout le monde peut s'en approprier.

La feuille de route pour la mise en œuvre des ODD aux Comores a noté que « Parmi les contraintes qui freinent le développement du secteur privé aux Comores et la création de richesse, la mal gouvernance occupe une place centrale, notamment, la corruption et le manque d'efficacité des services de l'État, un système judiciaire déficient et une impunité répandue, et la fragilité du système politique »

Le pays a pris des initiatives remarquables dans la lutte contre la corruption. En 2012 il s'est doté d'une stratégie Nationale de lutte contre la Corruption et a adopté la loi n° 08-013/AU relative à la transparence des activités publiques, économiques financières et

sociales. Toutefois cette loi a été abrogée en 2017 par les autorités.

Dans le cadre de la mise en œuvre des ODD, plusieurs opportunités sont propices à une meilleure prise de conscience sur le phénomène de la corruption, notamment l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et la prise en compte du phénomène dans les politiques et stratégies nationales comme le PNSJ et le Plan Comores Émergent (PCE)

Cible 16.6 : Mise en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

La Gouvernance se mesure d'abord par la qualité des institutions qui sont le principal vecteur des décisions des gouvernants et de leur mise en œuvre. Elles constituent la matérialité de la Gouvernance et de ce fait, elles sont pour le citoyen la principale interface avec les dirigeants.

Des institutions efficaces induisent également la stabilité politique et in fine une société paisible. Cette cible comprend deux indicateurs :

- *Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial approuvé, par secteur (ou par code budgétaire ou autre critère similaire) (16.6.1)*

Le Budget est l'un des leviers de la réalisation des politiques publiques. C'est donc un élément important de l'analyse de ces politiques. L'intérêt que porte le Gouvernement à un objectif se lit au travers de la mobilisation des moyens pour sa mise en œuvre.

Le budget prévisionnel de la SCA2D alloue 45,1% des ressources aux domaines couverts par l'ODD 16. Ce chiffre révèle un réel intérêt de l'État, mais il faut faire la nuance entre les prévisions budgétaires et leur mise en œuvre effective. Si l'on considère par exemple le fonctionnement de l'Institution judiciaire, on se rend compte que dans la réalité les dépenses prévues ne sont que très partiellement réalisées.

En règle générale, les Comores ne sont pas bien classées dans l'atteinte de l'ODD 16. Le classement du Centre Africain pour les ODD classe les Comores à la 41ème place avec un score de 45,47 %, le meilleur résultat étant fixé à 100 %. Ce classement dénote tout de même une progression de l'ODD 16 en 2019 ;

- *Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (16.6.2)*

La SCA2D indique que l'Administration comorienne est défaillante. Elle reprend en substance les conclusions de la Stratégie Nationale de Réforme de la Fonction publique qui fait le constat d'une Administration « devenue un facteur entravant le développement inclusif et durable du pays »³⁵. A cela plusieurs raisons sont citées dont la corruption, le clientélisme et surtout une « insatisfaction cruelle des usagers »

Le taux de satisfaction des usagers est de 23%³⁶ soit, à l'inverse, un taux d'insatisfaction de 77%. L'Administration comorienne n'assure pas le respect du principe de l'égalité devant le Service public. Cela s'explique pour des raisons sociologiques en ce que l'usager qui a des relations personnelles ou les mêmes origines géographiques que le responsable administratif va plus aisément accéder au service que d'autres. Il existe également une raison politique puisque l'Administration est perçue comme devant servir prioritairement les partisans ou les usagers proches du parti dirigeant.

Le Plan Comores Émergent a fait de l'Administration un catalyseur de l'émergence aux Comores et s'est fixé comme objectif la mise en place d'une « Administration publique performante, efficiente et viable».

Le pays entreprend des efforts permanents pour améliorer le fonctionnement de ses institutions et de l'Administration publique de manière à ne laisser personne pour compte.

Le pays entreprend des efforts permanents pour améliorer le fonctionnement de ses institutions et de l'Administration publique de manière à ne laisser personne pour compte.

Cible 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

Cette cible est mesurée par deux indicateurs.

Cette cible est mesurée par deux indicateurs.

- *Répartition des postes (par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de population) dans les institutions publiques (organes législatifs, services publics et organes judiciaires aux niveaux local et national), par rapport à la répartition nationale (16.7.1)*

L'accès aux postes de l'Administration publique est conditionné à un bon état physique. Ceci étant, les personnes affectées d'un handicap peuvent

³⁵ Stratégie Nationale de réforme de la Fonction Publique. 22.

³⁶ Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 : L'indice et Tableaux de bord des ODD pour l'Afrique subsaharienne ». Lien : <https://sdgcafrika.org/wp>

prétendre à occuper un poste en adéquation avec son état physique.

Le handicap ne fait pas obstacle non plus à l'accès à des postes politiques. L'Actuelle Assemblée Nationale compte ainsi un député vivant avec un handicap.

- *Proportion de la population qui estime que la prise de décisions est ouverte et réactive, par sexe, âge, situation au regard du handicap et groupe de la population (16.7.2)*

Il n'existe pas de données statistiques relatives au handicap. Cependant, cette défaillance n'est pas pour autant révélatrice d'un manque d'intérêt ou de considération pour les personnes vivant avec un handicap.

Les Comores ont fourni des efforts conséquents pour la protection des handicapés. Le pays a ratifié la Convention des Nations Unies relative aux Droits des Personnes Handicapées (CDPH) le 16 juin 2016.

Il a adopté et promulgué la loi 14-037 du 22 décembre 2014 relative à la promotion et à la protection des personnes vivant avec handicap, votée par l'Assemblée de l'Union.

Outre ce texte spécifique, la législation comorienne a prévu des dispositions protectrices des personnes vivant avec un handicap. Le Code de la Santé et le Code du travail ont organisé une protection spéciale des personnes handicapées. Le Statut général de la Fonction publique a également interdit la discrimination des personnes handicapées à l'accès à la fonction publique.

La SCA2D a prévu des mesures en faveur des personnes handicapées et des autres personnes vulnérables pour « améliorer leur accès aux formations dans tous les secteurs, faciliter davantage leur insertion professionnelle, afin de réduire leur dépendance »

- **La Situation des Droits de l'Homme**

Les Droits de l'Homme représentent pour l'Union des Comores un intérêt réel. Soucieuse de se mettre en conformité avec les normes internationales en la matière, elle a continuellement déployé des efforts et pris des mesures pour améliorer leur situation. Des efforts considérables ont été consentis aussi bien sur le plan normatif que sur le plan institutionnel.

La Constitution de 2018 a introduit des innovations importantes, comme la consécration des droits et des devoirs dans son Titre II ou celle de la responsabilité civile de l'État et des autres organismes publics en cas de violation d'un droit, du fait de leurs agents dans l'exercice de ses fonctions. Plusieurs lois relatives aux Droits de l'Homme sont également votées.

Les Comores ont ratifié les principaux instruments internationaux relatifs aux Droits de l'Homme.

Sur le plan Institutionnel, la loi du 27 juin 2006 a mis en place la Commission Nationale des Droits de l'Homme et des Libertés. (C.N.D.H.L) qui est reconnue comme un organe autonome (article 1 de la loi), souveraine (article 26 de la loi) et pluraliste. (Article 11). Ses ressources sont prévues au Budget National selon l'article 51 de la loi.

Au cours du dernier Examen Périodique Universel tenu en janvier 2019, l'État a soutenu que, sur un plan général, les droits de l'Homme sont respectés, même si des difficultés pour leur mise en œuvre effective demeurent.

A cet égard, les Conclusions des Assises Nationales, ont noté que « Dans l'optique de la situation politico-institutionnelle et sécuritaire dressée ici, il est à préciser que la démocratie et l'État de droit sont aussi mis à rude épreuve. Les droits et libertés fondamentaux des citoyens et surtout des organisations politiques et syndicales sont bafoués par des institutions étatiques non soumises à la légalité, et de surcroit, une administration arbitraire ».

Les Droits de l'Homme connaissent donc une situation contrastée faite de progrès et de reculs.

²⁸ Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 : L'indice et Tableaux de bord des ODD pour l'Afrique subsaharienne », Lien : <https://sdgcafrika.org/wp>

**17 PARTENARIATS
POUR
LA RÉALISATION
DES OBJECTIFS**



LA CONFÉRENCE DES PARTENAIRES AU DÉVELOPPEMENT DES COMORES (CPAD)



6.6 État de la situation des ODD du domaine du Partenariat

ODD 17:
**REFORCER LES MOYENS DE METTRE
EN ŒUVRE LE PARTENARIAT MONDIAL
POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LE REVITALISER.**



ODD

2016

2019

ODD 17

Décroissant

Néant

Sources des données : ODI, 2016⁸ et SDGCA & UNSDNS, 2019⁹

Cette catégorie (P5) est représentée par l'ODD17 qui vise à édifier un partenariat mondial revitalisé pour le développement durable et un esprit de solidarité renforcé. Le rapport national de priorisation des cibles ODD stipule que les cibles de l'ODD17 seront considérées comme prioritaires dans la mesure où elles s'avèrent pertinentes pour l'Union des Comores.

Les cibles actuellement pertinentes nationales de l'ODD17 sont les suivantes :

- Cible 17.1. Mobilisation des ressources domestiques :**

Les Comores a fait de la bonne gestion des finances publiques, l'une des réformes fondamentales de la mise en œuvre du PCE. Le Gouvernement s'attèle à la modernisation de son administration fiscale, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers à travers les projets et programmes tel que :

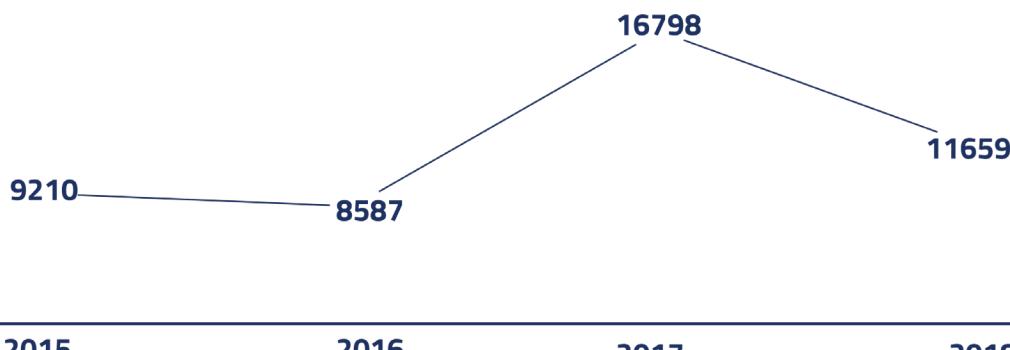
- Programme de consolidation des administrations financières (PROCAF) avec l'AFD
- Projet de renforcement des capacités du ministère des finances et du budget (PRCMFB) avec la BID

Un nouveau projet soutenu par le PNUD va démarrer cette année, sous un financement du « UN joint SDG Fund ». Il va aider le pays, entre autres, à définir et mettre en place un système idoine de fiscalisation du secteur informel qui est très prépondérant dans l'économie du pays. Le projet fera appel à l'initiative « Inspecteurs des impôts sans frontières » pour aider à la sécurisation des recettes.

Le plan stratégique lancé par l'Administration générale des impôts et domaines (AGID) ces dernières années, vise à travers la modernisation du système fiscal à garantir une meilleure mobilisation des ressources budgétaires et une amélioration de l'assiette fiscale. L'AGID bénéficie de l'appui de la BAD à travers le programme PRCI II.

Le graphique 32 ci-dessous présente l'évolution des recettes fiscales collectées de 2015 à 2018

Graphique 32: Évolution des recettes fiscales collectées de 2015 à 2018 en millions de KMF

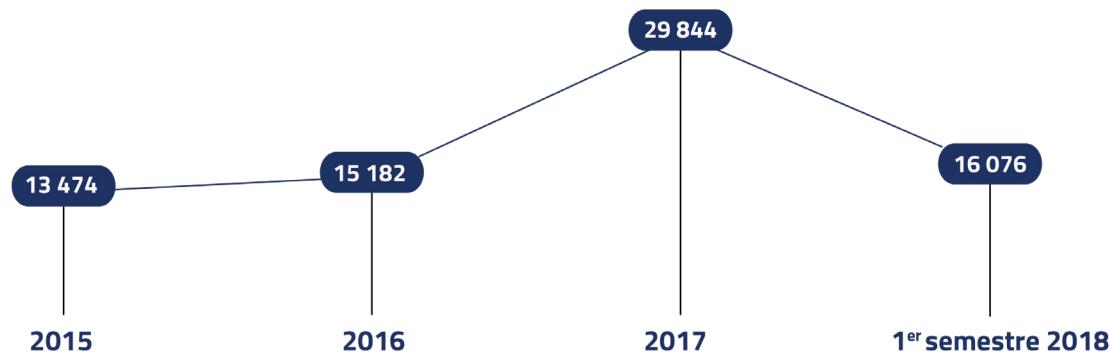


Sources : AGID

On peut constater à travers cette figure, une nette amélioration des recettes fiscales en 2017 et une baisse conjoncturelle due aux effets du cyclone Kenneth en 2018.

De même l'administration des Douanes œuvre pour une plus grande rigueur dans l'optimisation de la collecte des recettes, à ce niveau, à travers notamment une plus grande facilitation des procédures douanières, une modernisation de ses services, le renforcement du contrôle douanier et la consolidation de la coopération douanière internationale. Cette même tendance se retrouve sur les recettes douanières, tel que l'illustre le graphique 33 ci-dessous.

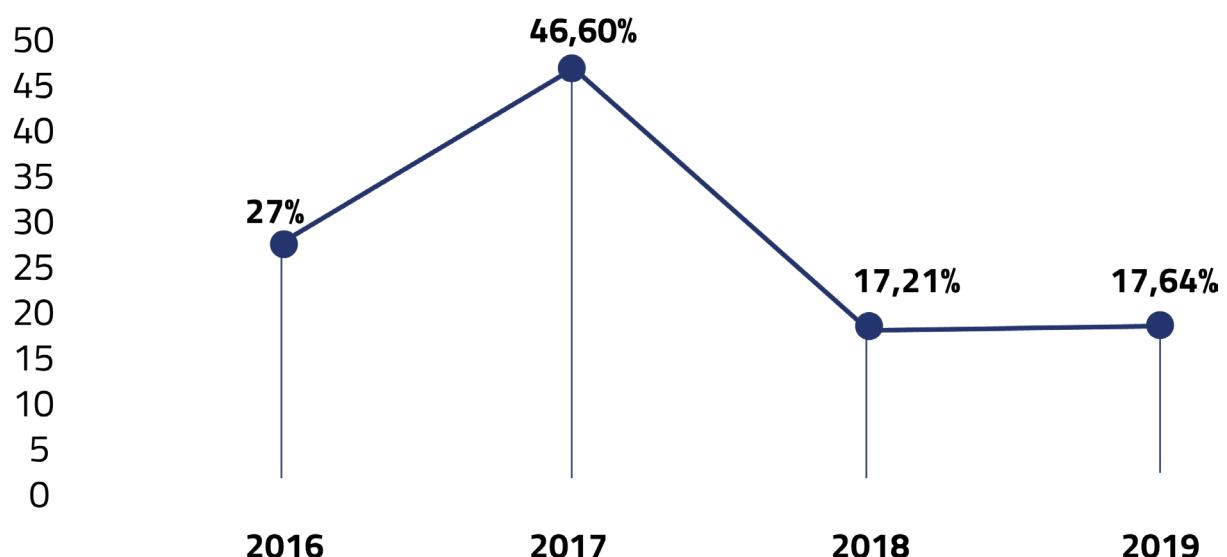
Graphique 33: Recette douanières en millions de KMF



Sources : Douanes

De plus, de grandes avancées ont été enregistrées en matière de collecte des recettes publiques (hors dons) avec un bon fracassant entre 2015 et 2019 notamment avec 40.543 Millions francs en 2015 et 60 213 millions KMF soit 19 670 Millions KMF environ 50% d'augmentation entre les deux périodes et cela en prenant en compte les différents aléas climatiques comme la catastrophe de Kenneth en 2018.

Graphique 34: Recettes totales en % du PIB



Sources : Loi de Finance.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PCE, le pays entend augmenter le taux de pression fiscale, en passant de 9.7% du PIB (situation actuelle) à 15.6% en 2030.

- Cible 17.3 Mobilisation de ressources supplémentaires**

Les Comores se fixent l'objectif de mobiliser les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du PCE et cela à travers son document cadre (Plan de Développement Intérimaire 2020 – 2024). Cette mobilisation a commencé à travers la mise en oeuvre de la SCA2D. Elle s'est concrétisée à travers le Plan d'investissement public (PIP). L'analyse de l'évolution du PIP fait ressortir un manque de capacités d'absorption des ressources mobilisées avec un taux annuel moyen de 48% pour les 5 dernières années. Cette déficience dans l'absorption des ressources programmées peut s'expliquer notamment par les faiblesses de l'administration publique en matière de programmation, budgétisation et suivi-évaluation des programmes, de réalisation d'études de faisabilité et de passation de marché, mais aussi dans la lourdeur des procédures de certains partenaires financiers.

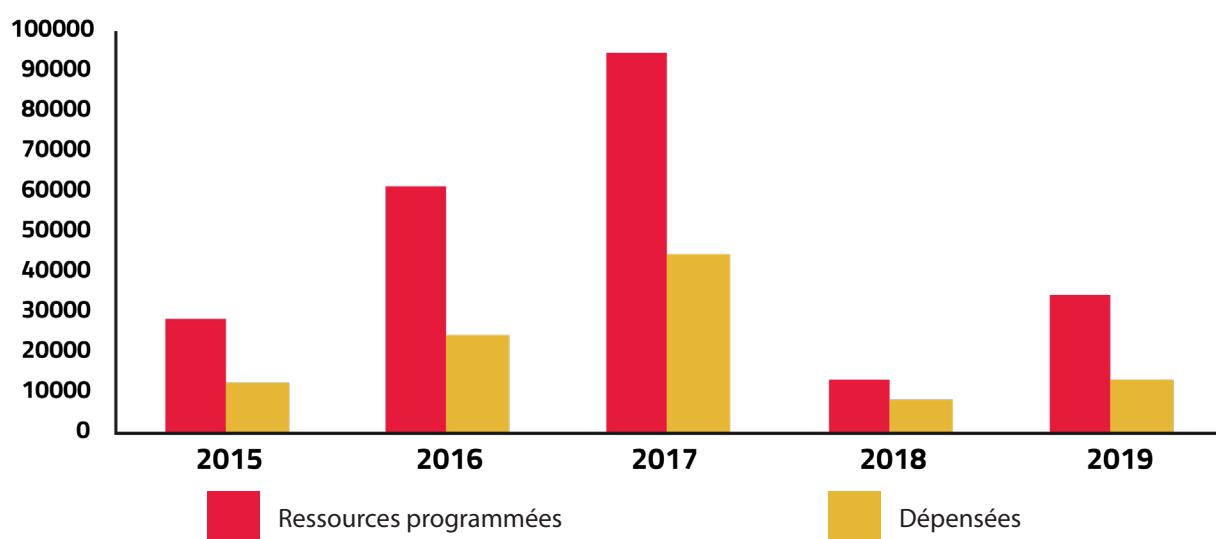
Tableau 13: Programme d'Investissement Public en millions de KMF

	2015	2016	2017	2018	2019
PIP Programmé	28.890	61.335	94.164	13.642	34.555
PIP Executé	13.246	24.721	44.584	9.057	13.704
Pourcentage Exécuté	46%	40%	47%	66%	40%

Source : CGP-PIP

Le graphique 35 ci-dessous permet de visualiser le décalage entre les ressources programmées et celles effectivement dépensées en matière d'investissement public.

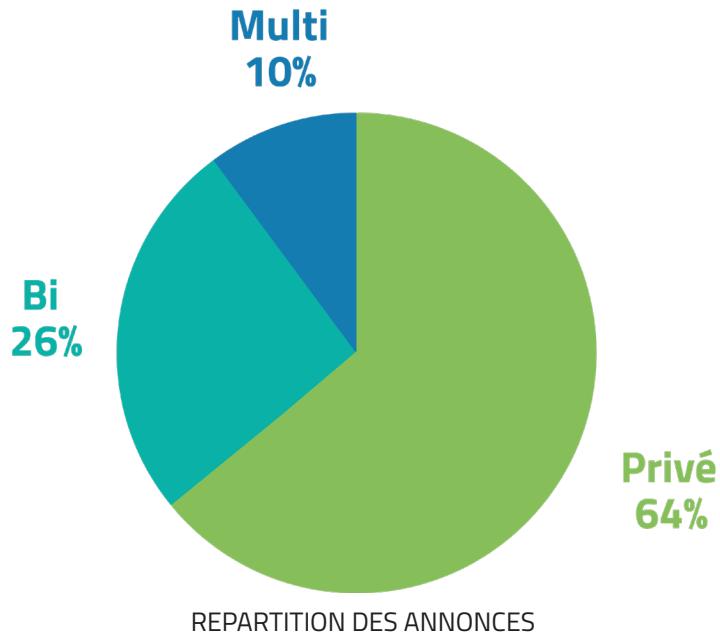
Graphique 35: Programme d'investissement public en millions de KMF



Source : CGP-PIP

Par ailleurs, suite à l'organisation de la conférence des partenaires au développement (CPAD) à Paris décembre dernier, le gouvernement a obtenu des promesses de contributions d'un montant d'environ 4 Milliards d'Euros répartis comme suit (Graphique 36): 64% du secteur privé (IDE), 26% des partenaires Bilatéraux et 10 % des partenaires Multilatéraux. La CPAD a été l'occasion de présenter les différents projets phare, structurants et sectoriels prioritaires du Gouvernement à tous les partenaires présents.

Graphique 36 : Répartition des annonces de la CPAD



Le gouvernement a ainsi démontré sa capacité et son dynamisme en matière de mobilisation des partenariats pour le développement.

Toutefois, le défi sera de traduire les annonces faites par les partenaires en des financements concrets et ce dans le contexte post-COVID-19. A ce propos, le gouvernement a déjà mis en place le mécanisme national de suivi de la CPAD en vue d'optimiser les retombées de cette conférence et a déjà lancé les activités pertinentes associées. Malheureusement la pandémie Covid-19 a quelque peu perturbé cet élan de mobilisation des ressources promises à la CPAD.

Aux Comores, le stock d'IDE entrants est passé de 107 millions USD en 2015 à 122 millions USD en 2018, soit une légère augmentation que l'on voit aussi à travers le Flux IDE entrant avec 5.1 millions USD en 2015 contre 8.6 en 2017, comme le montre le tableau 14 ci-dessous.

Tableau 14 : Flux IDE

ANNEES	2015	2016	2017	2018
Flux IDE entrants (en millions USD)	5	4	4	8
Flux IDE sortants (en millions USD)	-	-	-	-
Stocks d'IDE (en millions USD)	107	110	114	122

Tableau : Afflux et stocks de l'IDE aux Comores, 2010-2018 Sources : www.unctad.org/fdistatistics

▪ Cible 17.4 Gestion de la dette publique.

Les Comores sont engagées depuis quelques années dans la rationalisation de la gestion de la dette après avoir bénéficié d'un allègement de la dette au titre l'initiative PPTE (pays pauvres et très endettés) et de l'initiative d'allègement de dette multilatérale (IADM). En effet, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale avaient respectivement approuvé l'allègement irrévocable de dette de l'Union des Comores, les 17 et 20 décembre 2012 dans le cadre de l'initiative PPTE lorsque le pays avait atteint le point d'achèvement de cette initiative. L'Union des Comores avait bénéficié également d'une annulation additionnelle de leur dette au titre de l'IADM.

Les efforts dans ce domaine se matérialisent avec un encours de la dette publique de 18,6% du PIB en 2018 contre 23,5% en 2015 et 113,9% en 2000.

Tableau 15 : Évolution du % de la dette sur le PIB

Année	2000	2015	2018
Pourcentage de la dette sur le PIB	113.9%	23.5%	18.6%

Source : BCC

Une aide budgétaire exceptionnelle octroyée par l'Arabie Saoudite d'un montant de 40 millions d'euros (l'équivalent de 7,5 % du PIB) avait permis aux autorités d'apurer les arriérés de traitements des salaires avant la fin de l'exercice Budgétaire. Cet aide a permis d'enregistrer un excédent budgétaire global sur la base des encaissements-décaissements de 2,9 % du PIB et, par conséquent, d'améliorer sensiblement la position de l'État à l'égard de la Banque centrale en 2016. Le gouvernement vise dans le PCE de maintenir le taux d'endettement en dessous de 30% en 2030.

- **Cible 17.5 Encourager les investissements**

Le développement du secteur privé comorien est nécessaire à l'éradication efficace et durable de la pauvreté au cours des prochaines générations. Afin de permettre au secteur privé de générer de la richesse et de stimuler la croissance économique pour une prospérité partagée, les pouvoirs publics comoriens ont décidé de réorienter les approches du développement. Les efforts menés par l'Agence Nationale de Promotion des Investissements en matière de facilitation pour l'enregistrement des entreprises avec le guichet unique ainsi que des investisseurs étrangers ont favorisé la participation remarquable du secteur privé à la CPAD dont l'essentiel des annonces de contributions provient du secteur privé. Le pays affiche une légère amélioration du climat des affaires selon le rapport Doing Business de la Banque Mondiale avec une note de 49.6/100 en 2020, au rang de 156/190 contre 48,52/100 en 2019 au rang de 164/190. La mise en œuvre des réformes contenues dans le PCE devrait permettre une nette amélioration avec une côte projetée à 65/100 en 2025. En effet, le Plan de Développement Intérimaire 2020–2024 en cours de validation, prévoit certaines lignes d'actions pour appuyer le secteur privé et l'investissement, tel que le montre le tableau 16 ci-dessous.

Tableau 16 Reforms envisages par le PCE pour accompagner les investissements

Lignes d'actions	Cout estimé (millions KMF)	Échéance d'exécution			
		2021	2022	2023	2024
Promotion d'une offre diversifiée et de qualité des produits et services	2 100	495	525	535	545
Renforcement du secteur d'appui à la production	3850	730	925	1040	1155
Mise des textes en conformité par rapport aux actes uniformes de l'OHADA	630	155	157	158	160
Renforcement des dispositions relatives à la protection de l'investissement et de l'investisseur	900	210	235	235	220
Sensibiliser et encadrer davantage le secteur informel pour leur transition vers le secteur formel	180	30	40	50	60
Promouvoir la sécurité des personnes, des transactions et des biens ainsi que les libertés fondamentales dans un État de droit renforcé	600	150	150	150	150
Amélioration annuelle des rangs de chaque indicateur du Doing Business	130	20	30	35	45
Total du plan d'actions	8 390	1 790	2 062	2 203	2 335

Sources : ANPI



- **Cible 17.6, 17.7 et 17.8 : Consolider la coopération dans la technologie et renforcer les capacités**

Capitalisant sur le développement de réseaux puissants dans l'Océan Indien, les Comores ont fortement fait évoluer le secteur des télécommunications, principalement dans le cadre du programme Régional d'Infrastructure de communication Phase 4 (RCPI4) en faveur de la réforme de la réglementation et la libéralisation du secteur des télécommunications, avec le partenariat technique et financier de la Banque Mondiale. Avec la libéralisation du marché et l'octroi d'une licence à un opérateur privé qui est venu s'ajouter à l'entreprise publique qui avait le monopole des télécommunications, désormais deux opérateurs fournissent la communication mobile, des services internet, fixe et mobile 4G et 4,5G et depuis 2019 le mobile money. Les opérateurs ont installé un réseau de connexion inter-îles de 10 Gb/s et des réseaux fibres optiques 10 Gbits/sec et Faisceau Hertzien (FH) autour de chaque île. Plus de 80% du territoire sont couvert par les réseaux télécoms. Dans le nouveau climat de concurrence, les prix des communications sont plus abordables et les souscriptions progressent rapidement. Alors que les dernières statistiques de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) en 2018 indiquaient un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 60% et un taux d'accès à l'internet mobile 4G de 37,8%, les opérateurs font état de plus de 600.000 souscriptions en téléphone mobile, soit un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 74,66%. Le bouquet internet 500Mo Internet mobile, est évalué à 14,5% du PIB par habitant en juin 2017. Parallèlement avec l'évolution de la téléphonie mobile, le prix de l'internet fixe, évalué à 51,9% du PIB par habitant en 2018, demeure faiblement accessible à la majorité de la population et l'utilisation des TICs reste faible dans le pays. Les données de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) indiquent que 9,2% seulement des ménages disposent d'un ordinateur à la maison, 8,5% de la population accède à l'internet et 5,6% des ménages disposent d'une connexion internet fixe. Le secteur TIC contribue à 2,4% du PIB, dominé par les télécommunications.

Tableau 17: Profil de l'accès aux TIC

Libellés	2015	2016	2017	2018
Abonnements à la téléphonie mobile cellulaire (pour 100 personnes)	54.64	57.11	57.61	59.94
Abonnés à l'Internet haut débit fixe (pour 100 habitants)	0.21	0.21	0.2	0.18
Usagé Internet en pourcentage de la population	7%	-	-	20.5%

Sources : UIT et Internet World Stats

Le numérique est l'un des cinq catalyseurs de l'émergence identifiés dans le PCE, la vision étant de faire des Comores d'ici 2030 « une société de l'information, acteur de la révolution numérique » avec comme ambition d'ériger le numérique en un secteur contribuant de manière conséquente à l'économie nationale, un levier de croissance pour les autres secteurs et un facteur positif de transformation sociale. A cet effet, depuis la fin 2018, le pays s'est doté d'une stratégie nationale du numérique « Stratégie Comores Numérique 2028 » et a créé l'Agence Nationale de Développement du Numérique (ANADEN) pour assurer sa mise en œuvre

Le Gouvernement Comorien a enclenché une série de projets visant à se doter d'une e-administration dans la décennie à venir avec un appui de la Banque mondiale au travers d'un programme d'appui du fonds additionnel de 10 millions USD (IDA 18), prenant en charge une partie des projets du programme en appui à l'ANADEN et l'ANARTIC. Aujourd'hui l'indice du E-gouvernance est de 0.21 et d'ici 2030 le pays se veut d'être à 0.5 avec une contribution au PIB de plus de 5%.

²

Avec la mise en place de l'ANADEN, le pays se lance dans la course vers la numérisation. Il est donc important aujourd'hui de souligner la nécessité de mobiliser des ressources technologiques via le transfert des compétences et surtout de renforcer le capital humain par le biais de formations à distance.

- **Cible 17.10 et 17.11 : Améliorer les relations Commerciales**

Les Comores ont intégré plusieurs structures de coopération régionale. Le pays est précisément membre de la Commission de l'Océan Indien (COI), de l'Organisation de la Coopération Islamique, de la Ligue des États Arabes, de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (CEN-SAD), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

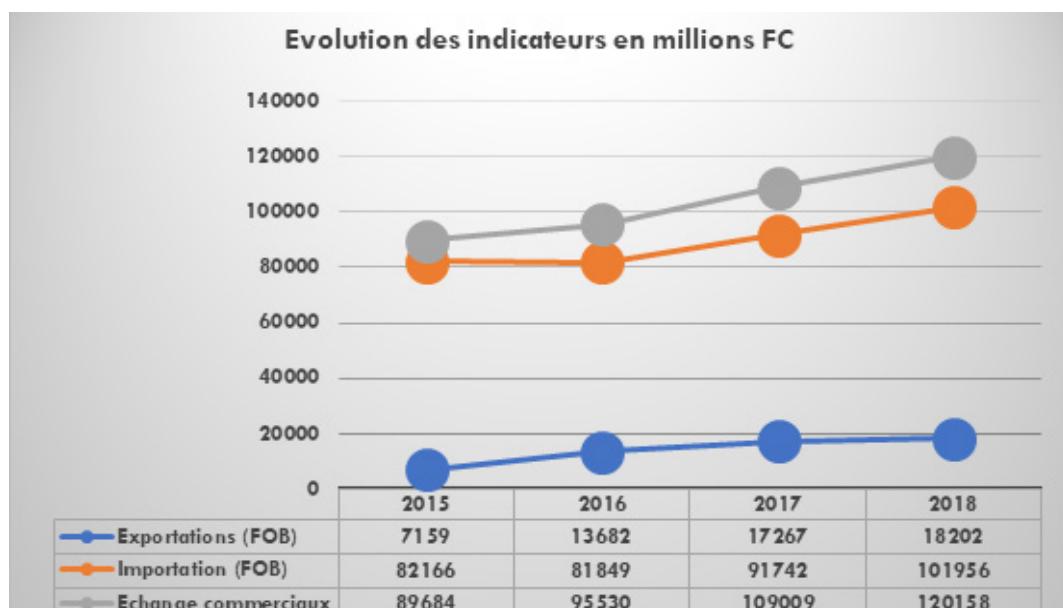
Les Comores ont aussi intégré la zone de libre-échange tripartite entre la COMESA, la SADC et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE). Cela constitue un atout précieux pour le développement des échanges internationaux. Toutefois, le pays ne tire pas encore véritablement profit de son adhésion à ces structures, en raison principalement de la faiblesse de ses capacités d'exportation.

Les scores des Comores en matière d'intégration, mesurés par l'indice d'intégration régionale en Afrique établi par la BAD et la CEA, sont encore faibles : 0,25 au niveau de la CEN-SAD et 0,34 au niveau du COMESA. Le Groupe de travail de l'accès des Comores à l'OMC a été établi le 9 octobre 2007. Le Groupe de travail a tenu sa troisième réunion en octobre 2017. S'agissant du commerce extérieur, les estimations de la balance des paiements affichent une augmentation de l'ordre de 1,8 milliard FC du déficit courant entre 2017 et 2018.

Le solde global de la balance des paiements est marqué par un déficit de 1,2 milliard FC en 2018, contre un excédent de 12,4 milliards FC en 2017. Cette évolution est attribuable à la détérioration du déficit courant et au repli des entrées nettes du compte financier.

En effet, le solde du compte des transactions courantes s'est établi à 11,8 milliards FC en 2018 contre 10 milliards FC en 2017, en liaison avec la progression du déficit commercial de près de 9,3 milliards FC.

Graphique 37: Évolution comparative des importations et exportations



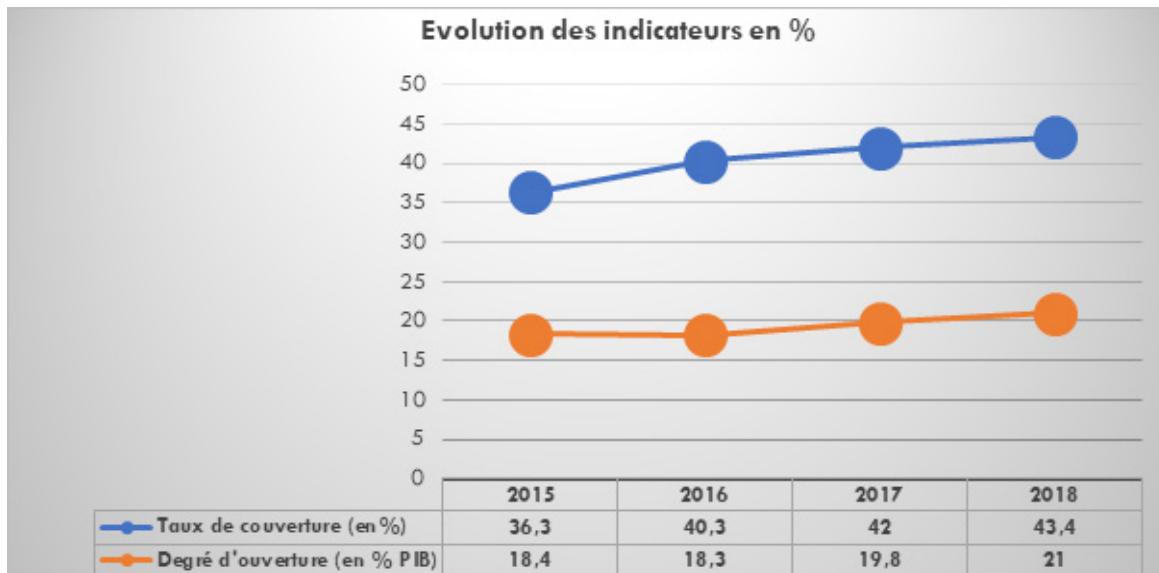
Sources : Rapport annuel BCC

L'accroissement du volume des échanges extérieurs a entraîné une amélioration du taux de couverture des importations par les exportations de biens et services, passant de 36,3% en 2015 à 43,4% en 2018.

De même, le degré d'ouverture sur la période a enregistré un accroissement atteignant 21% en 2018 contre 18,4% en 2017 (Graphique 38).

Avec plus de réformes et de structuration des marchés nationaux, par l'amélioration des chaînes de valeurs des différents produits locaux et en mettant l'accent sur la transformation, mais aussi en utilisant le numérique avec le e-commerce comme levier de développement du commerce, la balance commerciale pencherait un peu plus vers l'exportation des biens et services, avec des effets positifs pour l'économie du pays et donc amélioreraient l'atteinte des ODD plus particulièrement l'ODD 2 et l'ODD 8.

Graphique 38: Évolution du degré d'ouverture



Sources : Rapport annuel BCC

- **Cible 17.14 : Renforcer la cohérence des politiques de développement durable**

Dans le cadre de la Conservation des ressources génétiques floristiques et faunistiques en vue de leurs utilisations durables et leurs mises en valeur, il a été mis en place plusieurs dispositifs afin d'appuyer la politique de développement durable, dont des mesures d'ordre institutionnelles, notamment par le renforcement des statuts des parcs nationaux ainsi que la mise en place de la Commission Nationale de Protection des Espèces Animales Menacées de Disparition, pour la préservation des espèces de faune sauvage en général et les espèces animales menacées de disparition en particulier, plus particulièrement à Mohéli où le gouvernorat se veut grand protecteur de l'écosystème terrestre et maritime. Aujourd'hui, un des défis majeurs des politiques nationales, c'est la cohérence des programmes en matière de suivi, évaluation des programmes et l'efficacité de la machine administrative.

Cependant, avec l'alignement du PCE et des stratégies, plans et programmes sectoriels aux ODD, ainsi que la mise en place d'un dispositif de suivi et évaluation qui se veut inclusif, le gouvernement se donne des outils pertinents pour renforcer systématiquement la cohérence des politiques de développement durable.

- **Cibles 17.16 et 17.17 : Améliorer le partenariat Public-Privé**

Le Gouvernement est conscient de l'important rôle que le secteur privé doit jouer, grâce notamment aux ressources et aux savoir-faire qu'il peut apporter, dans la promotion du développement durable.

A cet égard, le code des investissements permet au gouvernement de déléguer la fourniture de certains services publics à un opérateur privé, sous des formes allant de la gérance à la concession. Différents contrats de partenariat public-privé (PPP) ont ainsi été conclus dans le cadre de la délégation des services publics dans plusieurs secteurs dont celui des télécommunications avec la compagnie Telma ainsi du secteur bancaire avec la Banque de Développement des Comores (BDC). Il est certain que des efforts sont à entreprendre pour l'amélioration des relations public-privé et cela dans le sens de l'accompagnement à la création et au développement d'entreprises notamment. On peut noter de grands chantiers à travers l'engagement des partenaires aux développements, à l'exemple de projets comme Facilité Emploi de l'Agence française de développement, YES -COM financé par la Banque Islamique de Développement et autres.

▪ Cibles 17.18 et 17.19 : Renforcer les capacités du système statistique

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et son évaluation sont fortement tributaires du renforcement des capacités statistiques nationales.

La mise en œuvre de l'Agenda 2030 et son évaluation sont fortement tributaires du renforcement des capacités statistiques nationales. Le système statistique national (SSN) des Comores est constitué par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques et démographiques (INSEED) avec ses démembrements dans les îles et des services statistiques créés au sein de certains ministères (Finances, Éducation, Santé, Production, Transport/Tourisme) et de la Banque Centrale. Malgré l'existence d'une loi statistique moderne qui définit les rôles des différentes structures et les mécanismes de coordination, le système reste faiblement intégré. Hormis l'INSEED, les services en charge de la statistique comptent en général très peu ou pas de statisticiens professionnels en leur sein et disposent de moyens matériels et financiers très limités. Ainsi, la production statistique présente de lacunes en termes de quantité, de qualité, de couverture, d'analyse et de diffusion. Les évaluations des capacités statistiques sous l'angle de trois dimensions (pratique statistique, collecte des données et disponibilité des indicateurs) conduites dans le cadre du suivi-évaluation des ODD ont révélé des gros défis que le pays doit relever pour être en mesure d'assurer un suivi efficace de l'agenda 2030.

Avec l'appui de ses partenaires au développement, l'Union des Comores s'est dotée d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) qu'elle met en œuvre avec beaucoup de difficultés du fait de l'insuffisance des ressources disponibles. En effet, les appuis dans ces domaines sont quasiment limités aux soutiens du SNU, de la BAD et de la Banque mondiale. Grâce à ces appuis le pays a pu réaliser des opérations statistiques majeures (RGPH, EDS/MICS, Enquête 1-2-3 et autres enquêtes auprès des ménages sur la pauvreté) et mettre en place des bases de données importantes (Comores Infos pour les données socio-économiques, la DAD-Comores pour l'aide au développement etc...) Les autorités s'attendent pour mettre en place un Data center.

7. MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Lors de la troisième conférence des Nations Unies sur le financement du développement durable, qui s'est tenue en juillet 2015 à Addis-Abeba, la communauté internationale s'est engagée à déployer les mesures nécessaires et unir les efforts pour mobiliser le financement adéquate pour la mise en œuvre des ODD. Tous les pays se sont engagés à faire chacun sa part, tout en tenant compte de son contexte économique et social.

Les domaines d'intervention du Programme d'action d'Addis-Abeba sont les suivants :

- Ressources publiques intérieures
- Entreprises privées et finances intérieures et internationales
- Coopération internationale pour le développement
- Commerce international, moteur du développement
- Dette et viabilité de la dette
- Règlement des problèmes systémiques
- Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

La mise en œuvre des ODD est tributaire de la façon dont les politiques et stratégies nationales intègrent ces sept domaines d'action qui constituent les leviers pour mobiliser le financement des ODD. Or globalement dans la quasi-totalité de ces domaines d'intervention (situations de des ressources publiques nationales, le secteur privé; les finances intérieures et l'investissement international, le commerce international, science et technologie) les Comores se situent à un niveau embryonnaire.

Cependant, la première étape de la démarche de mise en œuvre des ODD c'est de se doter d'un système de gouvernance solide et inclusif. Aux Comores, la mise en œuvre des ODD se réalise sous les auspices d'un dispositif institutionnel de coordination placé au plus haut niveau sous l'égide du Chef de l'État. La coordination est sous la responsabilité du Secrétaire Général du Gouvernement (SGG), appuyé par Commissariat General au Plan (CGP) qui est l'institution nationale chargé des missions de Planification, de suivi évaluation des ODD. Le pays s'est doté d'un dispositif institutionnel inclusif faisant intervenir toutes les parties prenantes nationales, locales, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement.

Le Dispositif de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du PCE, comprend les organes ci-après :

- Haut Conseil Stratégique (HCS) du Plan Comores Émergent, présidé par le Chef de l'État et coordonné par le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG)
- Comité Technique de Pilotage, présidé par le Secrétaire Général du Gouvernement, il est constitué de : Commissaire Général au Plan, Secrétaires Généraux des ministères, les Partenaires Chefs de file des GTD, et le Directeur Général de l'INSEED.
- Secrétariat Technique du Dispositif (STD), présidé par le Commissaire Général au Plan et composé de : les responsables des Unités de Planification Sectorielles, le Directeur Général de l'INSEED, les représentants des PTF et les Directeurs de Plan des îles
- Gros Thématisques de Dialogue (GTD), composés des agents techniques des ministères, des représentants des PTF, des organisations de la société civile et du secteur privé

Sur le plan opérationnel, le Commissariat général au Plan a mis sur pieds un dispositif institutionnel articulé comme suit :

- Comité technique Permanent de Pilotage (CTP), composé des Secrétaires Généraux des ministères, des représentants des partenaires techniques et financiers, du secteur privé et de la société civile, du Directeur national de la statistique ainsi que des Directeurs de Plan des îles
- Secrétariat Technique Permanent (STP) qui assure la préparation des programmes de travail et des rapports d'étape.
- Des points focaux ODD sectoriels qui assurent le suivi et le rapportage de la mise en œuvre des ODD dans chaque ministère.

Par ailleurs, l'Union des Comores dispose de plusieurs outils de coopération et de partenariat pour appuyer la mise en œuvre des ODD :

- Les financements acquis lors de la Conférence des Partenaires au Développement (CPAD) tenue à Paris du 2 au 3 décembre 2019. Ces financements ont été obtenus sur la base du Plan Comores Émergent (PCE). On peut cependant craindre une difficulté majeure liée à la pandémie du COVID19 pour le financement des projets que le pays a arrêtés dans le cadre de son Plan Comores Émergent (PCE), d'autant plus que les promesses de contributions enregistrées lors de la Conférence des partenaires au développement, tenue à Paris en décembre 2019, risquent de subir les contrecoups de la crise liée à la pandémie mondiale.
- La coopération régionale : La préservation et la valorisation du capital naturel peuvent aussi bénéficier des appuis de l'appartenance de l'Union des Comores aux organisations régionales telles que la Commission de l'Océan Indien (COI), le Marché

Commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA), la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC), l'Indian Ocean Rim Association (IORA). Grâce à son appartenance aux grands ensembles régionaux, les Comores pourraient développer de nouvelles politiques stratégiques tenant compte du potentiel économique et des atouts naturels que sa position d'État archipelagique niché au cœur de l'océan Indien, pourrait lui offrir. Cela se fait déjà avec de nombreux programmes environnementaux, de lutte contre le changement climatique ou de gestion des ressources halieutiques.

- La coopération bi et multilatérale : L'Union des Comores a su tisser des liens très forts avec de nombreux pays. Elle n'a cependant pas su mettre pleinement à profit ces relations bilatérales pour potentialiser les leçons apprises par les pays ayant su gérer rationnellement leurs ressources naturelles. Des opportunités existent pour l'établissement de partenariats gagnant-gagnant avec des Petits États insulaires en développement (PEID) ayant de problématiques similaires. Elles s'offrent également avec les pays de la ligue arabe et de la Conférence Islamique dont l'Union des Comores a toujours bénéficié d'un appui traditionnel mais pas conséquent sur les questions liées à la gestion de l'environnement.

8. IMPACT PRÉVISIBLE DU COVID-19 DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ODD

La crise sanitaire mondiale déclenchée par le virus de la COVID19 met à l'épreuve l'économie mondiale. Les pays ont vu croître leurs dettes de manière exponentielle. Cette crise a entraîné la fermeture, voire faillite, de plusieurs entreprises, en particulier dans le domaine des transports et du tourisme. La pandémie aura des impacts sur la mise en œuvre des ODD dans tous les pays. Le contexte laisse présager, à court-terme, une période d'austérité pour tous les pays, qui pourrait rendre difficile le financement des ODD. Il est difficile en ce moment de poser un diagnostic réaliste des effets de la COVID-19 sur les ODD aux Comores, d'autant plus que les préoccupations majeures du gouvernement, comme de tous les autres pays, en ce moment est centrée sur la maîtrise de la pandémie elle-même. Toutefois, on constate que plusieurs secteurs de développement sont complètement paralysés, notamment l'éducation, le trafic aérien, la santé, l'emploi, le commerce, le sport et la culture. Ce sont autant des secteurs clés pour l'atteinte des cibles ODD. Le gouvernement prévoit un taux de croissance

du PIB de 0,3% en 2010 alors que les prévisions étaient de 4,5% avant la pandémie. Selon le FMI, ce taux pourrait même être négatif (-1,7%) en 2020, mais pourrait se redresser en 2021.

Plusieurs secteurs risquent d'être affectés Comores par la pandémie du COVID-19 notamment :

- baisse des envois de fonds, (les recettes brutes des envois de fonds représentaient 17,3% du PIB en 2019) qui aura un effet directe sur la consommation, l'épargne et les investissement
- baisse des voyages internationaux qui affectera le tourisme, malgré le fait qu'une grande partie du tourisme reflète les visites familiales de la diaspora, les exportations de services liées au tourisme représentaient 6,1% du PIB en 2019
- baisse des importations qui aura un effet directe sur les recettes fiscales

Le PNUD-Comores a élaboré une note portant sur une analyse rapide de l'impact et des implications de la pandémie pour les principaux secteurs du développement économique et social de l'Union des Comores en vue de proposer des pistes d'actions. L'analyse a mis en lumière entre autres les effets des échanges commerciaux et des transferts de la diaspora. Il en ressort un certain nombre de constats comme parmi lesquels les perturbations des circuits d'échanges mondiaux et les problèmes économiques provoqués par la pandémie dans les pays importateurs constituent une grande menace pour les exportations de l'Union des Comores qui pourrait voir les quantités commandées et les prix de ses produits de rente baisser drastiquement. La note stipule aussi que le ralentissement de l'activité économique et les pertes d'emplois causés par la pandémie ont un impact direct sur les revenus des ménages. Certains autres secteurs du développement comme le tourisme et le secteur agricole sont affectés par la Covid-19.

Sur le plan environnemental, des corrélations ont toujours existé entre changements environnementaux globaux, perte de biodiversité et des services de régulation associés, et l'émergence, ou augmentation, de la prévalence de maladies infectieuses. Dans le cas de la pandémie du COVID 19, le développement de l'insalubrité et l'exposition aux pollutions diverse (fumée issue des brûlages des ordures, des pots d'échappement) ont pour effet le développement des affections respiratoires. Ils constituent des facteurs aggravant pour la Covid-19. L'autre lien avec le COVID 19 est le secteur de l'eau. Le lavage systématique des mains et l'assainissement sont actuellement une arme importante dans la prévention de la transmission du virus. Il fait partie

des mesures barrières préconisées pour lutter contre la propagation du virus. L'accès à l'eau et l'assainissement (ODD 6) est donc d'une impérieuse nécessité.

Par ailleurs, le COVID-19 peut toutefois générer certains effets positifs sur le plan environnemental. Par exemple, l'arrêt temporaire de l'activité économique et notamment au trafic maritime dû à la pandémie de COVID-19 permet aux océans longtemps asphyxiés par la pollution, la surpêche et le changement climatique de connaitre une forme de répit. Une réflexion doit être conduite pour une reprise des activités liées aux océans sur des nouvelles bases favorables à la gestion durable de la vie marine.

9. CONCLUSION

La démarche de mise en œuvre des ODD en Union des Comores est enclenchée sous l'égide du Président de la République. Elle repose sur une vision nationale du d'émergence, accompagnée d'outils stratégiques, d'un cadre opérationnel et d'un dispositif institutionnel inclusif. La volonté politique avérée et l'engagement remarquable des parties prenantes favorisent le succès de la démarche.

Cet examen national volontaire montre que malgré les nombreuses contraintes auxquelles le pays a été confronté, des avancées notoires ont été réalisées notamment en matière de lutte contre le changement climatique, de renforcement du capital humain (parité dans l'accès à l'éducation) et de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre des ODD. Pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions, le pays a revu ses politiques et stratégies en vue de renforcer la résilience et les capacités d'adaptation des ménages. Il met en œuvre un programme d'éducation, de sensibilisation et de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles des acteurs. L'élaboration et l'adoption du Plan Comores Émergentes à l'horizon 2030 constitue une excellente opportunité pour mieux aligner et mettre en œuvre les ODD et, potentialiser la contribution des Comores dans l'atteinte des cibles et des indicateurs retenus. Le travail de priorisation entamé depuis 2016 a abouti au choix des cibles prioritaires et à la détermination des indicateurs permettant un meilleur suivi constitut un pas en avant vers la réalisation des ODD. Il constitue un important levier pour mobiliser les énergies et porter à l'échelle les efforts nationaux de développement afin de propulser le pays sur la trajectoire de l'émergence.

L'ENV montre une tendance contrastée dans

l'atteinte des objectifs cibles. Malgré les efforts déployés sur les politiques de développement, bon nombre de personnes sont encore dans la pauvreté voire dans l'extrême pauvreté. L'accès à l'eau potable et à l'électricité n'est pas acquis pour tout le monde et une grande majorité de la population n'a pas accès un système de protection sociale.

Le pays se doit de prendre des mesures agressives sur la base du Programme d'action d'Addis-Abeba pour se doter des moyens nécessaires et efficaces relatifs à ses ambitions de développement durable à travers la mise en œuvre des ODD. Dans ce cadre plusieurs stratégies d'actions peuvent être mises de l'avant notamment :

- moderniser de l'administration fiscale pour favoriser l'innovation et le développement de l'économie verte et bleue.
- développer l'entrepreneuriat jeunes et des femmes pour renforcer leur participation à l'économie nationale
- mettre en valeur du secteur informel et l'intégration dans l'économie formelle
- promouvoir les bonnes habitudes de vie et prendre des mesures courageuses pour enrayer la consommation du tabac afin de réduire les risques de maladies cardiovasculaires, le cancer et autres maladies non transmissibles
- appuyer les secteurs de l'énergie renouvelable pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et par le fait même réduire les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale
- appuyer les communes à mettre en place des plans de développement communaux durable intégrant les enjeux émergents en termes d'adaptation au changement climatique et de résistance aux catastrophes naturelles notamment dans la planification territoriale et le développement des infrastructures
- Soutenir le secteur privé dans le développement de solutions innovantes en développement durable notamment par des instruments comme le partenariat public-privé
- Renforcer la coopération Sud-Sud notamment avec les pays de la sous-région pour susciter le partage d'expérience et de bonnes pratiques en matière d'innovation et d'intervention en développement durable, ainsi qu'en matière d'échanges économiques et de développement du capital humain.

▪ Mettre en place des mesures pénales sévères pour prévenir et punir toute forme de violence contre les femmes et jeunes filles, ainsi que pour lutter contre la corruption

▪ Favoriser le développement du numérique et l'accès aux nouvelles technologies comme l'Internet à des coûts abordables pour la population notamment par une gestion judicieuse de la concurrence

Le pays a besoin de renforcer sa gouvernance et de se doter d'instruments plus performants pour gérer durablement les ressources naturelles, apporter des réponses aux problèmes de gestion des déchets solides et liquides ainsi qu'aux problèmes de pollution marine et côtière, développer des programmes spécifiques pour les laissés pour compte notamment les personnes vivantes avec un handicap, les femmes notamment du milieu rural, les communautés rurales sans activités génératrices de revenus pour leur subsistance, les populations vivant dans des zones côtières à forts risques d'inondations, les populations dépendant de ressources naturelles épuisables ou à risque des chocs climatiques.

Les défis pour atteindre les ODD sont immenses nécessitant une vision claire sur les stratégies à mettre en œuvre et les moyens à mobiliser. Le pays doit redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources additionnelles internes et entreprendre un vaste programme visant à améliorer son système éducatif, à miser sur le développement de compétences avérées dans tous les secteurs et à développer les solutions alternatives pour réduire les pressions sur les ressources naturelles.

Ces défis sont multiples et nécessitent un appui technique et financier de taille et une mobilisation soutenue de ressources internes et externes. Les besoins d'un appui technique et financier sont divers et touchent plusieurs secteurs notamment :

- Économie bleue
- Agroalimentaire
- Transformation numérique
- Renforcement des capacités de programmation et budgétisation
- Mobilisation des ressources
- Production, analyse et publication de données
- Éducation supérieure professionnelle et technique

Le gouvernement de l'Union des Comores a mis en place les structures, développe les instruments et démontre la volonté de mettre le pays dans la trajectoire de l'émergence. Le soutien de la population et des partenaires internationaux est crucial pour traduire ce projet en résultat.

10. PROCHAINES ÉTAPES

Le gouvernement de l'Union des Comores poursuivra la dynamique enclenchée dans la mise en œuvre des ODD en vue de maintenir le pays sur la trajectoire de l'émergence. Les prochaines étapes consisteront entre autres à réaliser:

- L'adaptation du PCE à la nouvelle donne nationale et mondiale post-Covid-19
- La déclinaison du PCE dans les plans sectoriels et locaux (Plans ministériels et Plans de développement communal)
- L'opérationnalisation accrue du dispositif de suivi des ODD,
- L'appui à l'INSEED dans la production des indicateurs et autres données pour la documentation des indicateurs associés aux cibles prioritaires
- Le renforcement des capacités en matière de budgétisation des ODD et de mobilisation de financements innovants en faveur des ODD
- Le renforcement des capacités en matière de programmation, suivi évaluation de la mise en œuvre des ODD

11. RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Banque Mondiale, Évaluation de la pauvreté dans l'Union des Comores – Résumé du rapport, juin 2018
- Document final des Assises Nationales
- Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDSC-MICS II) 2012, Moroni, février 2014
- Enquête sur les facteurs de risque des Maladies non Transmissibles réalisée, 2011
- Évaluation de la Pauvreté aux Comores. Banque Mondiale
- Évaluation forestière de la FAO (2016)
- FAO, 2015. Évaluation des ressources forestières mondiales 2015 (FRA 2015)
- Green Climate Fund, Union des Comores, PNUD, 2019. Projet Assurer un approvisionnement en eau résilient aux changements climatiques en Union des Comores
- INSEED, 2018. Les indicateurs de développement durable adaptés aux priorités et aux capacités de production statistiques nationales pour le suivi de la mise en œuvre des
- Objectifs du Développement Durable(ODD) en Union des Comores, Document de Travail, série n°001, septembre 2018
- La SCA2D, Commissariat Général au Plan, 2018-2021,
- Loi de 2011 portant Code de Santé Publique
Loi de 2011 portant Réglementation des Mutuelles de Santé en Union des Comores,
- Loi de 2013 relative à la loi d'orientation sur la Formation Technique et Professionnelle.
- Loi de 2017 relative à la Couverture Sanitaire Universelle.
- Nations Unies, Conseil Économique et Social, 2018. Forum politique de haut niveau pour le développement durable Réunion organisée sous les auspices du Conseil économique et social 9-18 juillet 2018
- Nations Unies, Département des Affaires Économiques et Sociales, 2020. Manuel de préparation des examens nationaux volontaires pour le Forum Politique de Haut Niveau
- Nations Unies/PNUD, 2020. Note sur les implications de la pandémie COVID 19 sur le développement économique et social de l'Union des Comores, Analyse rapide et recommandations initiales, mai 2020
- ODI, Projecting progress: The SDGs in sub-Saharan Africa. Overseas 2016
- Patrimoine National, Identité Nationale de Développement Humain, CGP, PNUD, Université, CNDRS, 2016
- Plan de Transition du Secteur de l'Éducation en Union des Comores (PTSE) 2017 – 2020
- PNUD, Rapport mondial sur le développement humain 2019
- Politique Nationale d'Egalité d'Équité de Genre actualisée, Ministère de la Santé, UNFPA, 2018,
- Politique Nationale d'Égalité et d'Equité de Genre actualisée, Moroni, Novembre 2017,
- Politique Nationale de la Santé 2015 – 2024
- Politique Nationale du Secteur de la Justice (P.28)
- Politique Nationale sur l'Industrie, Direction Générale de l'Industrie, 2018,
- Rapport national sur le développement humain (réactualisé) 2017 - 2018, PNUD, Moroni
- Rapport 1, 2, 3, INSEED, 2013,
- Rapport Annuel, BCC, 2017
- Rapport Annuel, BCC, 2018
- Rapport d'évaluation du service d'écoute et de protection des enfants et des femmes victimes de violence de Ngazidja, Comores Période de 2014-2018, Unicef, Moroni 2019
- Rapport des Métadonnées des indicateurs de Mesures de Cibles Priorités des Objectifs de développement Durables à l'horizon 2030 pour les Comores, PNUD, 2018,
- Rapport National sur la priorisation des ODD

Rapport national sur le développement humain : Cohésion sociale et développement humain en union des Comores. PNUD ; 2010

Rapport préliminaire du RGPH 2017, INSEED, Moroni, 2019

Rapport Provisoire RGPH, INSEED, 2017

Rapport sur l'Aide au Développement, CGP 2018

Rapport sur les objectifs de développement durable 2018 : L'indice et Tableaux de bord des ODD pour l'Afrique subsaharienne ». Lien : <https://sdgcafrica.org/wp>

SDGCA & UNSDNS, Les Indices et Tableaux de Bord des ODD en Afrique 2019 –

Stratégie Nationale de réforme de la Fonction Publique

Stratégie nationale du Secteur Privé, CGP 2019

Stratégie nationale du Tourisme, Direction du Tourisme, CGP, 2019

Tableau de bord de l'année scolaire 2017-2018, MEN

Union des Comores, 2014. Stratégie AEPA (alimentation en eau potable et assainissement), 2014

Union des Comores, 2017. PROJET RNAP « Réseau National des Aires Protégées des

Comores, Rapport annuel 2017. Plan National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau

Union des Comores, 2018. Stratégie de croissance accélérée et de développement durable révisée 2018-2021 (SCA2D)

Union des Comores, 2019. Bulletin statistique de Peche n°2, Edition 2019

Union des Comores, 2019. CPADC, Notes sectorielles

Union des Comores, 2019. CPADC, Plan Comores Émergent

Union des Comores, 2019. Note sectorielle « eau et assainissement » produite par le gouvernement en 2019

Union des Comores/AFD, Étude de vulnérabilité aux effets du changement climatique aux Comores, novembre 2018

Union des Comores/SNU, 2015. Plan National de priorisation des objectifs de développement durables de l'Union des Comores

World Bank/Comoros, 2019. Comoros post Kenneth recovery and resil

LIENS INTERNET

<https://sustainabledevelopment.un.org/vnrs/>
www.caissederetraites.km
www.documentspublics.org
<https://undocs.org/pdf?symbol=fr/A/HRC/43/49/ADD.1>
<https://www.cpadcomores2019.com/fr>
https://www.prisonstudies.org/sites/default/files/resources/downloads/world_prison_population_list_11th_edition_0.pdf

ANNEXES

- Dispositif institutionnel de suivi de l'examen national volontaire 2020



PARTENAIRES



*Au service
des peuples
et des nations*



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT

